

2023 / 2028



Projet d'établissement

SOMMAIRE

LES 5 AMBITIONS POUR NOTRE CHU DE DEMAIN

AMBITION 1

Faire toujours du CHU un haut lieu de soins, d'excellence et d'humanité..... 8

AMBITION 2

S'allier au sein de nos territoires pour être plus fort ensemble..... 16

AMBITION 3

Transformer le CHU pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain..... 20

AMBITION 4

Prévenir et prendre soin pour mieux soigner..... 26

AMBITION 5

Soutenir en proximité nos équipes, tout en donnant la possibilité à chacun
d'être acteur de l'institution 30

LES 12 ENGAGEMENTS PRIORITAIRES

1 • DÉVELOPPER l'excellence médicale et médico-technique toulousaine 36

2 • ASSURER des soins de qualité, en toute sécurité, et des parcours optimisés pour chaque patient 60

3 • PROMOUVOIR un management soutenant pour les professionnels 70

4 • EXCELLER pour le patient en recherche et innovation..... 74

5 • ACCOMPAGNER nos professionnels dans leur parcours professionnel
et la transformation de nos organisations 82

6 • PRÉPARER ET FORMER les professionnels aux enjeux de demain 88

7 • CONFORTER le lien avec nos usagers pour répondre aux attentes de nos patients 92

8 • AMÉLIORER la prise en charge psychologique des patients et de leur famille 98

9 • POURSUIVRE la transformation du CHU par une politique hôtelière,
immobilière et patrimoniale ambitieuse..... 102

10 • SOUTENIR un politique environnementale et sociale soutenable et inclusive 112

11 • RÉUSSIR la transformation numérique avec des usages améliorés et l'accès aux données 116

12 • AFFIRMER l'identité du CHU et contribuer à l'humanisation par la culture 122

ACTIONS DÉTAILLÉES PAR ENGAGEMENT

en annexes

Conception : Direction générale

Création et mise en page :

Direction de la communication

Crédits photographiques : Salva,
Frédéric Maligne, Laurent Mazoyer,
Frédéric Scheiber, Patrick Sordoillet
pour l'HAS, Dominique Soulié, Odile
Viguié, CHU de Toulouse, Inserm,
Istock by Getty Images, Freepik.

Impression : Messages

Édité en mai 2024.

EFFET

Le CHU de Toulouse tient une place essentielle comme acteur de la santé auprès de la population de Toulouse et de sa Métropole comme de la région Occitanie. Son positionnement parmi les premiers CHU de France, ses réussites et le rayonnement national et international de ses équipes traduisent son excellence dans ses missions de soins, d'enseignement et de recherche.

Avec son Projet d'Établissement 2023 – 2028, fruit d'une démarche participative associant plus de 800 professionnels et représentants des usagers, le CHU de Toulouse affiche ses ambitions et ses engagements pour faire face aux enjeux de demain, qu'ils soient démographiques, écologiques, de santé, scientifiques ou sociétaux.

Attaché aux valeurs du service public et porté par une dynamique au service de la qualité des soins, le CHU de Toulouse s'attache à assurer les meilleures prises en soin des patients, à tous les âges de la vie, à tout moment du jour et de la nuit, quelle que soit leur situation et dans tous les domaines recourant à ses expertises et favorisant l'accès aux dernières innovations.

Pour cela, le CHU de Toulouse poursuit son engagement pour toujours améliorer ses organisations, conforter l'attractivité et la fidélisation de ses personnels, moderniser ses structures, afin de garantir à l'occasion de ses grands projets de restructuration, de meilleures conditions d'accueil de ses patients et de travail de ses personnels.

Il entend toujours développer ses missions en synergie avec les acteurs de santé de la ville et du territoire, en particulier dans une alliance forte avec les centres hospitaliers d'Occitanie Ouest et en symbiose avec les acteurs académiques, scientifiques et économiques, au premier chef desquels l'Université Toulouse III - Paul Sabatier et la Faculté de Santé qui regroupe aujourd'hui les formations médicales et paramédicales en une même structure.

Autant d'ambitions médicales, de recherche et innovation, de transformation, de politique sociale et de responsabilité sociétale et environnementale, que le CHU souhaite conduire en promouvant un management soutenant pour ses professionnels, fondé sur la confiance, la formation et l'accompagnement individuel et collectif de ses managers.

Plus largement, le Projet d'Établissement 2023-2028 se veut une contribution majeure pour la mise en œuvre du Projet Régional de Santé d'Occitanie pour les 5 à 10 années à venir.

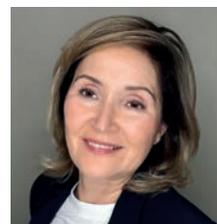
Ce nouveau Projet d'Établissement incarne résolument notre volonté d'agir pour apporter les réponses et préparer notre CHU aux défis de demain. C'est en cela qu'il nous rassemble. Ensemble, continuons à imaginer l'avenir.



Jean-Michel Lattes
Président du Conseil
de surveillance du CHU
de Toulouse



Jean-François Lefebvre
Directeur général
du CHU de Toulouse



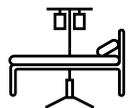
Pr Fati Nourhashemi
Présidente de la Commission
médicale d'établissement



Pr Philippe Pomar
Doyen de la Faculté de santé

CHIFFRES CLÉS

CAPACITÉ D'ACCUEIL



2 975
lits et places

ACTIVITÉ



292 420
séjours



939 942
consultations
externes



45 748
interventions chirurgicales

URGENCES



216 198
passages
aux urgences
par an

39 639
patients
hospitalisés
soit 18 %

592
passages aux urgences
par jour
en moyenne

SAMU

Service d'aide médicale
d'urgence



763 134
appels entrants

SMUR

Service mobile d'urgence
et de réanimation



13 838
Interventions



TÉLÉMÉDECINE (nombre d'actes)



20 152
téléconsultations

3 061 télésurveillances
1 285 téléexpertises

CANCÉROLOGIE



13 190 patients pris en charge
dont 7 611 nouveaux



RESSOURCES HUMAINES

16 202
professionnels

dont

PERSONNELS NON MÉDICAUX

Soignants, administratifs, techniques, logistiques

12 090
personnels non médicaux
dont 79 % de femmes

PERSONNELS MÉDICAUX

1 470
médecins seniors
dont 57 % de femmes

294
nouveaux internes accueillis
au semestre de novembre



ENSEIGNEMENT

15 479 étudiants
en faculté de santé

2 000 étudiants au Pôle régional
d'enseignement et de formation aux
métiers de la santé (PREFMS)

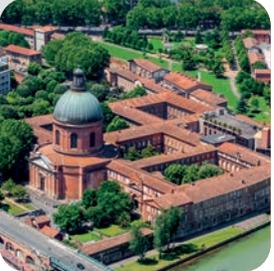


RECHERCHE

1 649 publications scientifiques
Indicateurs SIGAPS - Score : 18 936

2 530
projets de recherche

LES SITES HOSPITALIERS



SITE PURPAN

SITE HÔTEL-DIEU LA GRAVE

SITE LANGLADE

SITE RANGUEIL - LARREY

SITE SALIES-DU-SALAT

SITE CHAPITRE-CUGNAUX

SITE PURPAN

- Hôpital Pierre-Paul Riquet
- Bâtiment Urgences Réanimation Médecines (URM)
- Hôpital des enfants
- Hôpital Paule de Viguier
- Hôpital de psychiatrie
- Hôpital Garonne
- Bâtiment Raymonde Fournet
- Pavillon Albarède
- Pavillon Laporte
- Bâtiment Lefèbvre
- Bâtiment de pédicurie-podologie
- Bâtiment du SUPEA
- Clinique de l'adolescence
- Bâtiment Turiaf

SITE SALIES-DU-SALAT

Fontaine Salée

SITE LANGLADE

Institut Universitaire du Cancer de Toulouse-Oncopole (IUCT-O)

SITE HÔTEL-DIEU LA GRAVE

Hôtel-Dieu Saint-Jacques
Hôpital La Grave

SITE RANGUEIL - LARREY

Hôpital Rangueil
Hôpital Larrey

SITE CHAPITRE-CUGNAUX

Les structures logistiques





LES 5 AMBITIONS
pour construire
le CHU de demain

*« Au travers du projet d'établissement
2023-2028, le CHU de Toulouse souhaite
réaffirmer ses valeurs et son engagement
pour construire la santé de demain. »*



AMBITION 1

Faire toujours du CHU un haut lieu de soins, d'excellence et d'humanité



AMBITION 2

S'allier au sein de nos territoires pour être plus fort ensemble



AMBITION 3

Transformer le CHU pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain



AMBITION 4

Prévenir et prendre soin pour mieux soigner



AMBITION 5

Soutenir en proximité nos équipes, tout en donnant la possibilité à chacun d'être acteur de l'institution



AMBITION 1

Faire toujours du CHU un haut lieu de soins, d'excellence et d'humanité

Le CHU de Toulouse, établissement de recours et de référence régional et national, siège d'une médecine d'excellence

Le CHU de Toulouse est un acteur majeur au sein de la région Occitanie et de la métropole de Toulouse, toutes deux à fort développement démographique.

Le CHU propose une offre de santé large, réunissant de manière exhaustive et avec une très forte expertise, l'ensemble des disciplines médicales et chirurgicales des grands centres hospitalo-universitaires.

En ce sens, il constitue un centre de recours reconnu nationalement dans de nombreux domaines parmi lesquels : transplantation, cancérologie incluant l'hématologie adulte et pédiatrique, chirurgie cardiaque, ainsi que les sur-spécialités en médecine et chirurgie concernant les activités cardiologiques, vasculaires et métaboliques, les activités digestives, urologiques, respiratoires et thoraciques, la néphrologie, la médecine interne, l'infectiologie, la dermatologie, les activités de neurosciences, l'orthopédie, les activités du pôle céphalique, la gynécologie, la médecine de la reproduction, la chirurgie pédiatrique, les soins critiques adultes, pédiatriques et de néonatalogie... il s'agit également des activités interventionnelles et d'explorations fonctionnelles, d'imagerie médicale et de biologie de recours.

Le CHU réunit en outre 87 centres d'expertise dans le domaine des maladies rares.

Enfin, il dispose de plateaux techniques de pointe et d'organisations structurées dans les domaines de la pharmacie, de la biologie, de l'imagerie et des blocs opératoires, en appui aux activités cliniques.



Ces activités confèrent au CHU un positionnement particulier dans le tissu sanitaire, à la fois sur la métropole toulousaine qui bénéficie d'une offre de santé forte et concurrentielle et dans un territoire de l'hémi-région Ouest d'Occitanie constitué de centres hospitaliers ayant toute leur place mais présentant des fragilités. Dans ce cadre, une politique d'alliance et de coopération active est développée.

Le CHU de Toulouse, Établissement de Santé de Référence Régional

Labellisé Établissement Sanitaire de Référence Régional (ESR-R), le CHU soutient les établissements de la région en cas de situation exceptionnelle. Il a ainsi pour mission de prendre en charge les Risques Épidémiques et Biologiques, au même titre que les risques Nucléaires, Radiologiques et Chimiques à l'échelle de l'Occitanie. À ce titre, il assure un appui et un soutien aux établissements de la région en cas de situation sanitaire exceptionnelle et organise la formation de personnel de 1^{re} ligne.

Dans cette même dynamique, le CHU développe une solution de Simulation Environnementale et neuro-Sensorielle (SENS) dans le cadre du programme européen (REACT-EU), une solution en ultrafidélité, permettant l'exposition des victimes et des soignants aux conditions environnementales ressenties en situation de crise.



Un CHU de recours qui devient selon les circonstances « CHU de secours »

Le CHU de Toulouse, en tant que seul acteur public hors psychiatrie de l'agglomération toulousaine, fait face à la prise en charge d'un nombre croissant de passages aux urgences adultes, psychiatriques et pédiatriques. Cette mission qu'il assure fort de ses expertises et de ses organisations, est susceptible de mettre sous tension ses capacités d'accueil et corrélativement l'organisation de ses missions de recours, en particulier lorsque nos partenaires de santé autour du CHU connaissent des difficultés ou ont besoin du CHU.

Ces situations soulignent l'importance d'une régulation territoriale et la nécessité d'engagement dans cette mission de prise en charge des urgences et du non-programmé, impliquant l'ensemble des acteurs de santé.

À ce titre, de nombreuses équipes médicales du CHU interviennent en soutien des établissements du territoire.

Par ailleurs, la collaboration avec la médecine de ville et les Communautés Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) est un axe prioritaire, contribuant à une fluidité des prises en charge et dans le même temps à conforter la place du médecin généraliste.

AMBITION 1 Faire toujours du CHU un haut lieu de soins, d'excellence et d'humanité

Une mission de proximité essentielle au sein de la métropole toulousaine en croissance démographique, en partenariat avec les établissements de santé et les acteurs de la ville



Le CHU de Toulouse assure pour la population toulousaine une activité importante comme l'hôpital des toulousains, promouvant un fonctionnement en réseau et des partenariats avec les structures de soins, publiques et privées, comme avec la médecine de ville.

Ces activités recouvrent les urgences adultes, pédiatriques, obstétricales, psychiatriques et gériatriques, l'obstétrique et la pédiatrie, la médecine polyvalente et post-urgences, la gériatrie de court séjour, les activités de traumatologie et de chirurgie viscérale et plus largement les urgences chirurgicales, la psychiatrie ainsi que les activités médicales, chirurgicales, l'imagerie et la biologie dans leur dimension d'activités de proximité. Ce champ recouvre également les activités de SMR, l'HAD, la médecine sociale et les réseaux de soins.

Dans ce cadre, l'organisation des flux non programmés constitue un enjeu important et justifie depuis plusieurs années une structuration et un renforcement des activités d'urgences, le développement d'unités ou de capacités d'accueil dédiées ainsi que le déploiement de dispositifs permettant une meilleure régulation des flux dans leur volume comme dans leur saisonnalité. Le développement du SAS contribue notamment à cette meilleure orientation, tendant à la mise en place de filières spécialisées, notamment en gériatrie, psychiatrie ou pédiatrie.

Cette organisation s'inscrit plus largement dans une politique d'amélioration des parcours patient, qui constitue un axe prioritaire dans l'organisation du CHU.

Enfin, le CHU s'est engagé de longue date dans de nombreuses actions de santé publique, orientées sur des actions d'information de prévention dans le cadre des pathologies chroniques et en faveur de la prise en charge des populations vulnérables. Autant d'actions mises en œuvre en étroite articulation avec les acteurs de la ville, médicaux, médico-sociaux et sociaux.

L'enseignement, mission d'excellence du CHU comme école d'application de l'Université Paul Sabatier - Faculté de santé

La formation initiale et continue des professionnels de santé revêt pour le CHU des enjeux importants. Elle constitue un levier fort et marquant à la fois de l'excellence toulousaine ainsi que d'attractivité et de fidélisation. Sa portée est également déterminante en termes d'efficacité et de qualité du système de santé. Investir dans la formation, c'est construire l'avenir en dotant nos professionnels actuels et en devenir d'un haut niveau de compétences pour mieux répondre aux besoins de la population et de l'Institution.

Par ses liens privilégiés avec la Faculté de santé, **le CHU est un acteur de la formation des futurs professionnels de santé** et en particulier des 16 000 étudiants des Départements de médecine – maïeutique – paramédical, de pharmacie et d'odontologie. Cette mission de tutorat et de compagnonnage s'est enrichie de l'apport des nouvelles technologies qui ont permis de repenser les modalités pédagogiques et de promouvoir notamment la simulation, pour laquelle le CHU s'est doté d'un centre important en développement constant. En outre, des formations embrassent les aspects éthiques, de sciences humaines et de gestion. L'ensemble de ces évolutions prépare du mieux possible les futurs professionnels aux enjeux de demain.

Le CHU et la Faculté de santé sont par ailleurs pleinement engagés dans une politique volontariste d'universitarisation des territoires d'Occitanie Ouest. Cette dynamique, qui bénéficie du soutien de l'ARS et de la Région et de l'accompagnement des Hôpitaux d'Occitanie Ouest (H2O) associant les 50 centres hospitaliers de l'hémi-région, promeut et favorise l'accueil des étudiants en centres hospitaliers et le déploiement de chefs de clinique territoriaux.

Dans le domaine des formations paramédicales et alors que se dessine pour elles une plus grande coordination voire intégration avec l'Université dans le cadre des parcours LMD portés par les nouvelles sections du CNU en sciences infirmières (CNU 92), en maïeutique (CNU 90), en sciences de la rééducation et de la réadaptation (CNU 91), la professionnalisation de nos étudiants reste plus que jamais au cœur de l'ambition du CHU.

Préparer nos étudiants et nos professionnels à relever les défis de santé publique (maladies chroniques, vieillissement de la population, précarité...), à travailler ensemble dans une logique de parcours ville-hôpital, à intégrer les outils numériques et de la e-santé dans leurs pratiques, à faire vivre la démocratie sanitaire et les valeurs soignantes, constitue le socle de la démarche promue par le CHU.



AMBITION 1 Faire toujours du CHU un haut lieu de soins, d'excellence et d'humanité

La Recherche et l'Innovation, axes forts du CHU, facteur de rayonnement et de synergie avec l'écosystème toulousain et régional

La recherche et l'innovation en santé constituent l'un des trois piliers de la stratégie du CHU de Toulouse avec les soins et l'enseignement, missions désormais complétées par la prévention et la responsabilité populationnelle. Fidèle à la devise de la ville de Toulouse, le Projet d'Établissement (PE) du CHU 2023-2028 porte une ambition pour la recherche en santé : aller *toujours plus loin* dans l'excellence en définissant une stratégie scientifique et de gouvernance permettant de rassembler les forces vives autour d'objectifs communs et d'optimiser l'ensemble des outils et fonctions-support visant la poursuite de cette ambition.

Cette stratégie est construite sur 4 orientations :

- ☐ Mettre en œuvre une politique scientifique d'excellence autour des axes thématiques transdisciplinaires du CHU, en favorisant l'émergence de nouveaux thèmes et des futurs leaders.
- ☐ Co-construire la politique de site hospitalo-universitaire en renforçant les coopérations avec l'écosystème régional, national et international pour une recherche performante, lisible et intégrée.
- ☐ Dynamiser la structuration et l'accompagnement interne de la recherche dans une démarche d'excellence et proposer des outils innovants visant à simplifier les circuits.
- ☐ Optimiser la valorisation, tant sur le plan académique qu'économique, en amplifiant la diffusion des travaux, en améliorant les synergies avec le monde économique, en favorisant l'entrepreneuriat et en développant le mécénat notamment dans le cadre de la Fondation Pastel.



L'IHU HealthAge : un laboratoire de recherche et d'évaluation pour la longévité en santé

La gérosience, discipline émergente, devient un enjeu à l'échelle mondiale pour la médecine de demain, ciblant la biologie des processus de vieillissement, afin de préserver les fonctions vitales et gérer la prévention avant le début des déclin fonctionnels et de la maladie.

L'IHU dédié au vieillissement en santé, porté par le CHU de Toulouse, l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et l'Inserm, a été retenu comme Institut Hospitalo-Universitaire dans le cadre du programme « Accélérer notre recherche en santé » de France 2030. Il va permettre de développer des programmes de recherche centrés sur la compréhension, la prévention et la détection du déclin des fonctions et mécanismes liés au vieillissement.

Une qualité des soins et de la relation soignant – soigné reconnue

Outre l'expertise médicale qui fait la réputation du CHU de Toulouse, ce dernier est reconnu pour son offre de santé et de soins large, sa capacité d'accueil et de prise en charge 24h/24 et ses plateaux techniques de haute performance.

Cette reconnaissance d'excellence repose également sur la capacité des équipes médicales et soignantes du CHU à délivrer des soins les mieux adaptés aux besoins du patient, incluant notamment le recours aux protocoles de prise en charge diagnostiques et thérapeutiques les plus récents.

Cette qualité des soins est confortée par de nombreuses actions :

Une coordination des prises en charge tout au long du séjour jusqu'à la sortie du patient

Ainsi, la pertinence des parcours, des actes et des prescriptions est argumentée au sein des équipes. Les équipes se coordonnent pour la prise en charge du patient de manière pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle. Les équipes accèdent et utilisent le dossier patient informatisé largement déployé au sein du CHU. Elles recourent autant que nécessaire et facilement à des avis spécialisés. De nombreux dispositifs sont ainsi en place pour assurer la coordination des parcours.

Une vigilance à la maîtrise des risques liés aux pratiques de chaque professionnel

A ce titre, les vigilances sanitaires sont structurées, articulées entre elles et coordonnées avec les autres domaines de risque. Dans ce cadre, le pôle pharmacie assure une gouvernance unifiée de la prise en charge médicamenteuse. L'hygiène fait l'objet d'une surveillance et de recommandations régulières. Enfin, les équipes analysent leurs résultats cliniques et mettent en place de nombreux plans d'action ; ainsi, de nombreuses évaluations de pratiques professionnelles sont menées sur différentes thématiques.

Un engagement des soignants en faveur de l'information du patient et d'une relation soignant – soigné bienveillante et attentive

Les patients bénéficient d'une information adaptée sur les hypothèses diagnostiques, des soins et des traitements qui leur sont proposés. Ils sont associés à la réflexion bénéfices / risques et invités à exprimer leur consentement libre et éclairé sur leur projet de soins. L'information actualisée et reformulée est adaptée à la compréhension du patient et accompagnée par de nombreux dispositifs. Des messages de prévention primaire sont proposés sur l'activité physique, l'alimentation, les risques liés aux addictions, la vaccination, l'allaitement, la contraception... Le patient est sollicité sur son expérience quant à sa maladie et sa prise en charge. Le CHU est attentif à garantir aux patients le respect de l'intimité, de la dignité et de la confidentialité dans les conditions d'accueil et les pratiques professionnelles. L'autonomie des personnes porteuses de handicap ou âgées est préservée. Les proches sont associés à la mise en œuvre du projet de soins et leur présence est facilitée. Enfin, les conditions de vie et de lien social du patient sont prises en compte ; dans ce cadre, l'accompagnement des patients en situation de précarité sociale bénéficie d'un accès facilité au service social dans l'ensemble des secteurs.



AMBITION 1 Faire toujours du CHU un haut lieu de soins, d'excellence et d'humanité

La place et le projet des usagers au cœur du projet hospitalier

"Les attentes des Représentants des Usagers du CHU de Toulouse vis-à-vis du projet d'établissement s'appuient sur la réalisation du projet des usagers, et de manière générale sur l'amélioration de la prise en charge des patients ainsi que de leur représentation.



Cela se concrétise par :

- la mise en place de parcours de soins coordonnés et bien organisés avec un accès pour tous et une continuité des soins efficiente, notamment avec la médecine de ville
- une écoute et une intégration des Représentants des Usagers et des bénévoles d'association en favorisant leur présence dans les unités d'hospitalisation et les groupes de travail,
- un renforcement du rôle des RU dans la gouvernance"

Anita Granero

Présidente de la commission des usagers

En lien avec les différents axes inscrits dans son projet d'établissement, le CHU de Toulouse a souhaité renforcer l'expression des usagers et de leurs représentants.

Le Projet des Usagers, qui trouve son fondement dans le décret n° 2016-726 du 1^{er} juin 2016, est défini et mis en œuvre par la Commission des Usagers avec pour objectif d'exprimer les attentes et les propositions des usagers et de leurs représentants en considération de la politique d'accueil, de la qualité et de la sécurité de la prise en charge et du respect des droits des usagers.

Le projet repose sur des valeurs humanistes et les droits fondamentaux des usagers qui se doivent d'être connus et partagés par tous et notamment par l'ensemble des professionnels hospitaliers médicaux et non médicaux.

En ce sens, le projet se fonde sur :

- le respect des droits des usagers, droits individuels du ressort de chaque personne associant aussi obligations citoyennes de respect des professionnels et autres usagers du service public hospitalier,
- la démocratie en santé, reconnaissant des droits collectifs et les savoirs faire des usagers.

Dans ce cadre, le projet des usagers souhaite garantir à chaque usager, acteur de sa prise en charge au sein du CHU, les principes suivants :

- être informé pour comprendre son diagnostic et ses soins et ainsi pour être en capacité de choisir, d'agir et de participer à sa prise en charge,
- faciliter l'accès aux soins jusqu'à la sortie du patient, afin d'assurer la continuité des soins,
- être partenaire du CHU dans la réflexion et la mise en œuvre de ses projets,
- être acteur au sein du CHU, en apportant son expérience à travers l'évaluation de sa satisfaction, le regard et le ressenti du patient ou de son entourage, tout au long de sa prise en charge, étant un levier important d'amélioration des pratiques.

Une réflexion éthique en soutien des équipes au sein de l'établissement, qui accompagne les évolutions sociétales

Les dilemmes éthiques, fréquents dans le domaine du soin, excluent une vérité unique et une réponse définitive. C'est la réflexion collective qui doit appuyer la décision médicale.

En regard des préconisations faites dans le Code de la Santé Publique, le CHU de Toulouse dispose d'un Comité d'éthique hospitalier (CEH).

Celui-ci apporte son soutien à l'ensemble de la communauté hospitalière, aux professionnels et aux équipes de soins. Il répond également aux problématiques soulevées par les usagers, les proches des patients ou les résidents.

Cette démarche s'enrichit également de nombreux travaux menés par l'Espace Ethique Régional.



Une politique en faveur de la prévention et de la détection des atteintes à la probité

Le CHU de Toulouse, soucieux de sa responsabilité sur les aspects de prévention des manquements à la déontologie et des situations de conflits d'intérêts, a historiquement initié et mis en œuvre des actions, en particulier avec la création d'un Bureau de prévention des conflits d'intérêts en 2017 puis son intégration au sein du Collège de déontologie en 2022.

Dans le cadre du PE 2023-2028, l'établissement poursuit cette politique dans le cadre du plan d'actions suivant :

- ☪ Un travail autour de la sensibilisation et l'engagement des instances de gouvernance et des équipes managériales,
- ☪ L'acquisition par les professionnels d'une meilleure connaissance des risques d'atteinte à la probité auxquels le CHU et ces derniers peuvent être exposés, à travers l'élaboration d'une cartographie des risques,
- ☪ La gestion de ces risques, à travers la mise en œuvre de mesures et procédures tendant à leur prévention et à la détection d'éventuelles atteintes.



AMBITION 2

S'allier au sein de nos territoires pour être plus fort ensemble



« Ce projet est l'expression d'un vrai ADN de collaboration territoriale propre au CHU de Toulouse. Il s'inscrit dans un esprit d'alliance et de solidarité pour répondre aux besoins de nos populations. »

Jean-François Lefebvre



La création de l'association des Hôpitaux d'Occitanie Ouest (H2O)

La création de l'association des Hôpitaux d'Occitanie Ouest traduit la volonté commune du CHU de Toulouse et des hôpitaux support de GHT et de leurs établissements membres, en collaboration avec la Faculté de Santé de Toulouse, de s'unir dans un esprit d'alliance pour **coconstruire des projets** permettant de conforter l'offre de soins et les **filières de soins** sur le territoire.

Partager des sujets d'organisation et porter une stratégie, diffuser les connaissances et **mutualiser les expertises médicales**, encourager les innovations ou participer à **l'universitarisation des territoires** sont autant d'objectifs que se fixe H2O.

Les principales missions de l'association :

- 📌 **Organiser** une politique commune en matière de soins, d'enseignement et de recherche,
- 📌 **Se coordonner** en respectant les principes partagés de subsidiarité, de confiance, de transparence et d'autonomie,
- 📌 **Améliorer** la qualité de l'accueil des patients, leur prise en charge et leur orientation grâce aux collaborations médicales,
- 📌 **Favoriser** la structuration des parcours de soins dans le cadre de prises en charge graduées, sécurisées et de qualité,
- 📌 **Rendre possible** l'accès à des plateaux techniques spécifiques et de recours pour les patients et les professionnels de santé du territoire,
- 📌 **Développer** les projets de recherche partagés entre les hôpitaux de l'hémi-région,
- 📌 **Promouvoir** la formation des acteurs de santé au cœur des territoires et les accompagner à toutes les étapes de leur formation avec l'appui de la Faculté de Santé de Toulouse,
- 📌 **Renforcer** la communication sur les activités hospitalo-universitaires ou dans la subdivision universitaire.

Le CHU impliqué au sein du GHT Haute-Garonne Tarn Ouest

Conformément à la réglementation, le CHU a mis en place un Groupement Hospitalier de Territoire avec les Établissements Publics de Santé de la Haute-Garonne et du Tarn-Ouest afin de **se coordonner autour d'une stratégie de prise en charge commune et graduée**, formalisée dans un **projet médico-soignant partagé**.

Établissement support du GHT Haute-Garonne Tarn Ouest, le CHU de Toulouse s'assure de la **cohérence de la gouvernance**, des **organisations**, des **équipes** et des **professionnels** qui le composent et des **projets** qui l'animent.

Plus concrètement, il agit comme facilitateur dans la mise en œuvre du projet médico-soignant partagé en coordonnant les travaux des filières médico-soignantes pour une offre de soins locale répondant aux besoins des patients.

Un GHT structuré autour de 8 filières médico-soignantes répondant à des enjeux territoriaux de santé prioritaires :

- ☞ Cancérologie et soins de support
- ☞ Femme, mère, couple, nouveau-né, enfant
- ☞ Personnes âgées et vieillissement
- ☞ Soins médicaux et de réadaptation
- ☞ Urgences, soins critiques, AVC
- ☞ Cardiologie
- ☞ Maladies du rein
- ☞ Psychiatrie (Communauté Psychiatrique de Territoire)

Des projets majeurs animant la vie du GHT

Élaboration d'une feuille de route 2023-2025 pour le GHT et l'ensemble des filières de soins et des directions fonctionnelles,

Mise en place d'équipes médicales de territoire (cardiologie, neurologie...),

Développement de consultations avancées et de temps médicaux partagés dans les établissements,

Structuration d'organisations et de projets favorisant la définition de stratégies médicales et médico-techniques communes : Communauté Psychiatrique de Territoire, PIMM, FMIH de biologie, fédération de pharmacie, projet de fédération de gériatrie,

Développement des synergies des fonctions supports :

- ☞ **Achats** : groupe de travail achats inter-établissements, mutualisation de la fonction achat de l'approvisionnement jusqu'à la livraison dans les unités de soins...
- ☞ **Système d'information et services numériques** : groupe de travail SI inter-établissements, installation d'infrastructures communes (ou interopérabilité), projets partagés.



AMBITION 2

S'allier au sein de notre territoire par solidarité et pour être plus fort ensemble



Le rayonnement international du CHU

La coopération internationale promeut l'excellence et l'engagement des équipes du CHU de Toulouse au profit d'initiatives riches, solidaires et innovantes. Le fondement de coopérations réussies, c'est l'esprit dans lequel elles sont conduites, les liens tissés entre les acteurs du territoire mais aussi l'amitié et la confiance qui lient les professionnels de santé.

Axes thématiques prioritaires

Les missions de soins, de prévention, d'enseignement et de recherche de l'établissement se déploient sur la scène internationale dans la mise en place de partenariats institutionnels.

L'objectif du CHU pour les années à venir est de proposer une offre d'expertise, de conseil et d'accompagnement dans le cadre de partenariats pluri-thématiques larges (MoU), mettant en avant les axes stratégiques de développement du projet d'établissement, en particulier dans le domaine des soins, de la recherche et de l'enseignement.

Un travail de recensement des coopérations existantes doit permettre de cibler quelques destinations sur des thématiques clefs au cours de la période.

Ces priorités sont définies au sein d'une gouvernance renouvelée de la commission des relations internationales du CHU et par le renouvellement de nos partenariats principaux : la Ville de Toulouse, Toulouse Métropole, la Région Occitanie, L'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées.

.....

Renouvellement de la convention de coordination pour la coopération Européenne et Internationale

Nos partenaires : La Ville de Toulouse, Toulouse Métropole, la Région Occitanie, L'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées

.....

Les missions de la Commission des Relations Internationales du CHU de Toulouse

- Ⓒ **Répondre** aux attentes et aux sollicitations des pays partenaires
- Ⓒ **Accueillir et former** des professionnels de santé diplômés
- Ⓒ **Coordonner et animer** une politique de don de médicaments et de matériels réformés
- Ⓒ **Accompagner et soutenir** le développement de la filiale internationale des CHU (FUHI)
- Ⓒ **Participer à la coordination** de l'accueil des délégations étrangères
- Ⓒ **Participer à la politique d'accueil** des patients non-résidents programmés



GOUVERNANCE

Une gouvernance adaptée avec une implication forte de l'ensemble de la communauté hospitalière



Des collaborations et partenariats historiques à renouveler

Poursuivre l'implication du CHU avec ses partenaires historiques :

- Ⓒ Asie du Sud Est : Vietnam, Cambodge, Thaïlande, Chine, Laos
- Ⓒ Moyen Orient : Liban, Egypte, Palestine

Renforcer de façon prioritaire nos partenariats avec les autres pays européens

Développer et consolider les coopérations transfrontalières, en particulier avec l'Espagne (Barcelone, Saragosse, Saint-Sébastien) et Andorre

Construire un partenariat avec Montréal, en lien avec la dynamique métropolitaine et régionale



AMBITION 3

Transformer le CHU pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain

Transformation immobilière

Objectifs stratégiques du projet :

- ⌋ **Moderniser et agrandir** les urgences pédiatriques
- ⌋ **Augmenter** les lits de réanimation et de néonatalogie
- ⌋ **Restructurer et étendre** le plateau technique (blocs opératoires, imagerie)
- ⌋ **Organiser** la prise en charge par plateaux dédiés aux activités hospitalières et ambulatoires
- ⌋ **Conforter** le développement des surspécialités médicales
- ⌋ **Garantir** une modularité en fonction des saisonnalités et permettre une évolutivité dans le temps



Le Grand Hôpital Régional des Enfants (GHRE)

L'enjeu patrimonial du projet vise à :

⌋ **S'inscrire dans un site hospitalier intégré à la ville**

Le site de Purpan, historiquement accessible depuis le rond-point de la Place Baylac, a structuré sa nouvelle offre de soins sur le long d'un axe ouvert sur la ville, l'allée Jean Dausset, vecteur de nouvelles mobilités comme le tramway.

L'Hôpital des Enfants est implanté dans un site dense et encadré par des bâtiments, des parkings, un axe logistique immuable, un axe routier, rendant ainsi complexe la réflexion sur son extension, tout en essayant de préserver du foncier pour les générations futures.

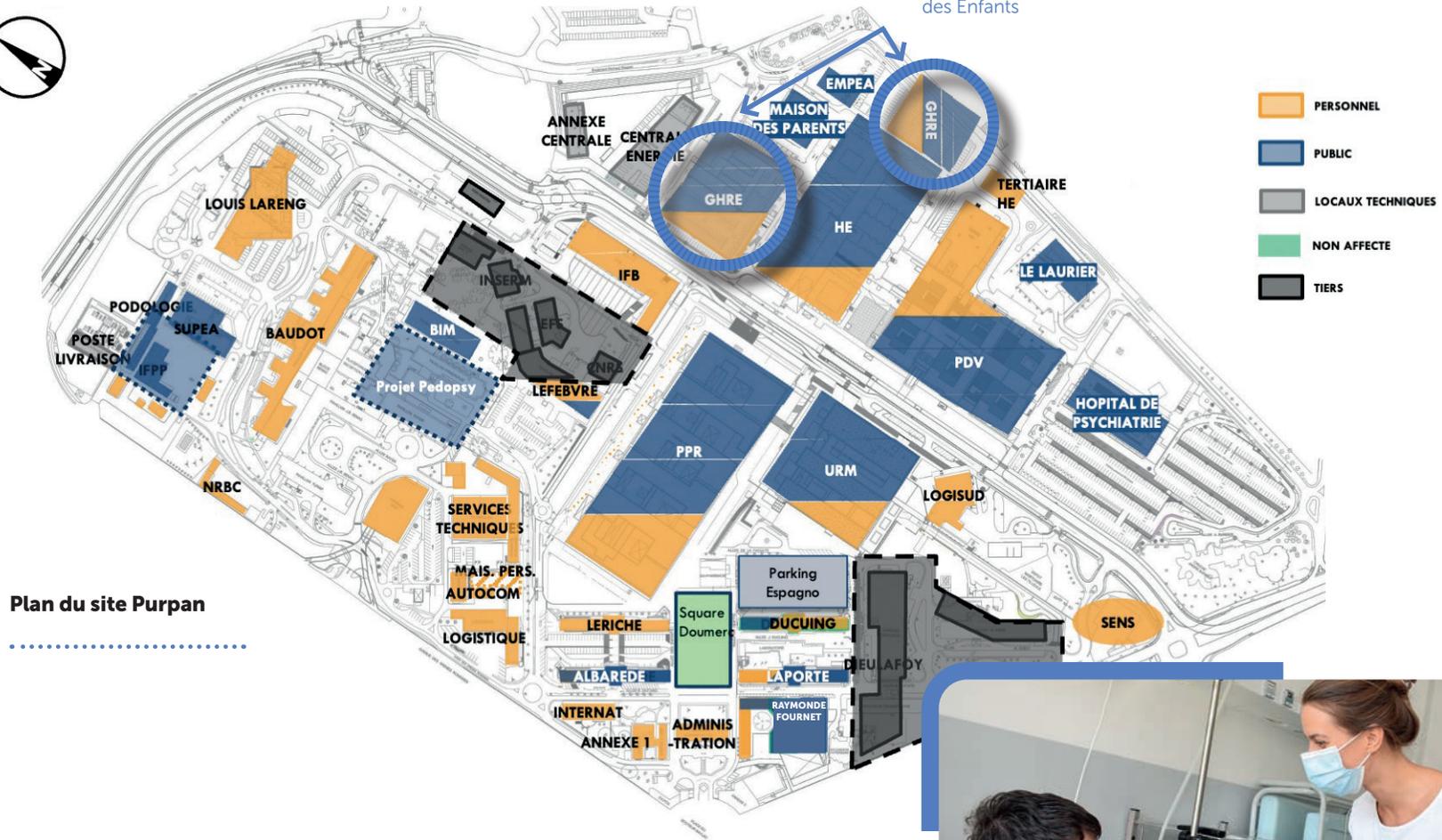
⌋ **Composer avec une typologie de bâtiment polybloc et concevoir une extension au regard du foncier et une restructuration en site occupé garantissant une continuité de fonctionnement**

Le bâtiment actuel s'organise autour de 6 plots, connectés entre eux par une circulation centrale hiérarchisant flux patients, personnels et logistiques à travers quatre niveaux ; les différents plots restent difficilement extensibles et reliables entre eux du fait des besoins en éclairage naturel et de la présence de verticalités techniques. Ainsi, au regard des caractéristiques de site et bâtimentaires, les possibilités d'extension en connexion harmonieuse et fonctionnelle avec le bâtiment existant donneront le cadre de la conception du futur GHRE.

L'organisation fonctionnelle du nouvel ensemble qui constituera le GHRE, doit permettre l'amélioration des parcours-patients (en créant les liaisons inter-secteurs nécessaires et en favorisant l'optimisation des flux Hospitalisation / Ambulatoire / Urgences / Visiteurs / Logistique et les mutualisations de locaux) la déclinaison du projet médico-soignant et en particulier l'évolution attendue dans le dimensionnement et l'organisation des soins critiques, une attention à la relation soignant – soigné et à la vie des enfants au sein de l'hôpital ainsi qu'une meilleure efficacité générale. L'opération intègre par ailleurs des objectifs de décarbonation et de sobriété énergétique.



Le Grand Hôpital Régional
des Enfants



Plan du site Purpan





AMBITION 3

Transformer le CHU pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain

Transformation immobilière

Objectifs stratégiques du projet :

- ☞ **Accueillir à terme** les services du pôle voies respiratoires de Larrey sur Rangueil
- ☞ **Poursuivre la rénovation et la mise en sécurité**, améliorer l'organisation et l'urbanisation du site
- ☞ **Répondre aux besoins du territoire** et à l'évolution des prises en charge
- ☞ Rationaliser les surfaces, **améliorer la lisibilité des accès et des flux**
- ☞ **Assurer la cohérence des activités** aux besoins des soignants et des patients, en modernisant les conditions d'accueil et de travail, en mutualisant les plateaux techniques
- ☞ Favoriser une conception prenant en compte **la transition écologique**, en garantissant une évolutivité dans le temps du site



Le Nouvel Hôpital Rangueil (NHR)

Le Nouvel Hôpital de Rangueil vise à regrouper à Rangueil des spécialités en fonction de leurs synergies, dans une logique de cohérence de parcours patient et de couvrir en particulier trois axes prioritaires du CHU à savoir l'axe cardiologie-métabolisme, l'axe immunologie-transplantation et l'axe cancer.

Dans l'attente de la concrétisation de ce projet, plusieurs opérations vont voir le jour sur le site de Rangueil et de Larrey, préparant ainsi la reconfiguration du site en adéquation avec nos projets médico-soignants dans une logique de parcours patient, de regroupement et de mutualisation des plateaux techniques et interventionnels.

Le périmètre du projet comprend :

- ☞ Le déplacement de l'ensemble des activités médicales du pôle voies respiratoires de Larrey vers le site de Rangueil,
- ☞ L'adaptation à l'évolution des activités médicales présentes actuellement sur le bâtiment h1, ainsi que la délocalisation de l'UHSI (Unité Hospitalière Sécurisée Interrégionale),
- ☞ La modernisation des conditions d'accueil des patients et les conditions de travail des professionnels pour l'ensemble de ces activités.

L'enjeu de ce projet est de s'inscrire dans un site à forte contrainte géographique, implanté sur la colline de Pech David.

La verticalisation des constructions par la réduction de l'emprise au sol est une réponse directe à la topographie du site marquée par des dénivelés oscillant de 15 à 40m d'un bout à l'autre du site. Le projet NHR est ainsi l'occasion d'exploiter la contrainte topographique du site comme un atout, pour hiérarchiser les flux et les accès horizontalement mais aussi verticalement.

De plus, la nouvelle organisation et le bon usage des différents points de vue du site sont autant de possibilités de réintroduire clarté et lisibilité du site, notamment à travers la réalisation d'un espace public structurant pour le NHR et son lien avec la ville.

L'extension du site de l'Oncopole

Partenaires incontournables de la cancérologie, le CHU de Toulouse et le Centre de lutte contre le cancer ont décidé d'engager entre eux une coopération unique en France consistant dans une coordination de l'offre publique répartie sur les trois sites de cancérologie, à savoir l'IUCT-Purpan (site CHU), l'IUCT Rangueil-Larrey (site CHU) et le site de l'IUCT-Oncopole (site CHU/OCR), s'appuyant sur un projet médico-scientifique commun.

La politique de soins, d'enseignement et de recherche en cancérologie bénéficie au sein du CHU de la coordination assurée par la Fédération de Cancérologie ; son action embrasse également les enjeux de Qualité – Certification.

La recherche de l'excellence médico-scientifique et de la qualité des soins, dynamique portée par le CHU sur l'ensemble de ses sites en matière de cancérologie, sont le double défi également du site de l'Oncopole qui s'appuie sur deux GCS : le GCS de la Clinique Universitaire du Cancer (CUC) porteur de l'investissement immobilier initial et le GCS IUCT-Oncopole responsable de l'exploitation du site.

Le travail engagé en 2023 avec l'appui déterminant de la Direction des Constructions et du Patrimoine du CHU et en étroite concertation avec les équipes médicales des deux établissements, a permis de proposer un projet d'extension de l'IUCT-Oncopole réaliste, faisable et cohérent avec l'existant sans le déconstruire.

Ce projet s'appuie sur un projet médical validé par les deux partenaires et vient apporter une réponse concrète à une demande croissante de surface au regard de l'évolution importante des activités de cancérologie. Le projet d'extension a réuni l'adhésion des gouvernances respectives du CHU de Toulouse et du Centre de lutte contre le cancer à son stade d'esquisse fonctionnelle.

Les enjeux du projet sont multiples :

1. Améliorer les parcours patients et les organisations médico-soignantes, pharmaceutiques et logistiques et conforter le capacitaire en lits de certaines activités
2. Développer la modularité dans les espaces, de l'accueil jusqu'au secteur de soins, pour accompagner l'évolution des organisations et des parcours des patients
3. Prendre en compte des enjeux environnementaux

Transformation immobilière

Programmation

- ⌋ L'opération comprend **une extension de l'existant estimée à 14 000 m² et des restructurations ponctuelles** (extension du bloc opératoire, extension de la réanimation...).
- ⌋ L'année 2024 est dédiée au travail de programmation de l'opération et à l'approfondissement des modalités de soutenabilité financière de l'opération.
- ⌋ **La livraison des premiers travaux est prévue fin 2027/début 2028.**





AMBITION 3

Transformer le CHU pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain

Transformation immobilière



Valorisation du site de La Grave

Le site de La Grave incarne les hôpitaux de Toulouse. C'est un site chargé d'histoire et de symbole que l'établissement souhaite conserver et valoriser.

L'ancrage des locaux de l'IHU au sein du site de La Grave permettra au CHU de Toulouse de conserver une marque forte sur ce site. Le reste des locaux du carré historique seront dédiés notamment aux activités attachées au gérontopole ou à des activités en cohérence avec la vocation du site.

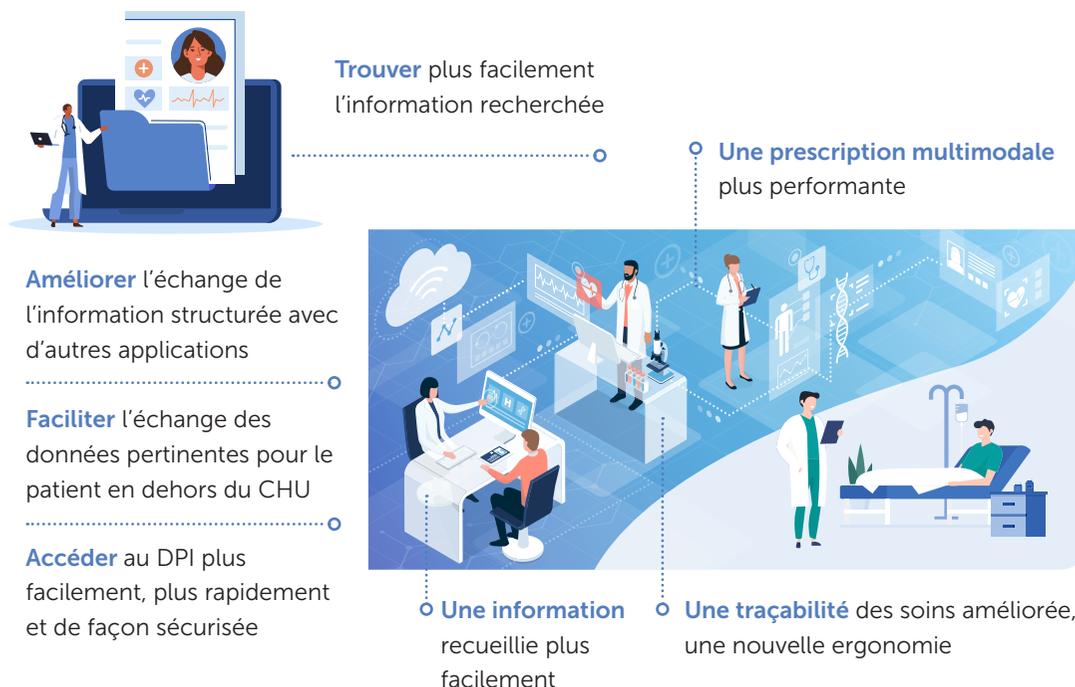
Site hospitalier du CHU de Toulouse, **le site de La Grave** s'étend sur 5 hectares en centre-ville et est composé essentiellement de bâtis classés et/ou inscrits au répertoire des Monuments historiques. Il représente un lieu patrimonial essentiel de la vie hospitalière mais aussi un lieu de mémoire pour les toulousains.

Un travail partenarial entre le CHU et la Ville s'est traduit par la signature d'un protocole d'accord en décembre 2015, complété d'avenants depuis, comprenant un transfert de gestion d'une partie du site et engageant une démarche visant à définir un projet partagé.

Dans cette même perspective, le CHU a engagé une démarche d'étude en faveur de la valorisation du site de Notre Dame de La Porte et du Carré Historique. Cette opération de valorisation autant hospitalière qu'urbaine a vocation à contribuer par ailleurs au financement des opérations majeures de restructuration du CHU.

Le numérique au service de la transformation du CHU Vers le nouveau Dossier Patient Informatisé du CHU : Care 4 You

Le CHU s'engage dans un **programme d'harmonisation et de modernisation du Dossier Patient Informatisé (DPI)** au travers d'une transition progressive à l'horizon 2026. La transition vers ce nouveau DPI a pour objectif principal de faciliter les usages médico-soignants, en aidant à la réalisation des diagnostics, des thérapeutiques et des soins, ainsi qu'en améliorant le service rendu pour les soignants.



93 projets

18 844 000€ d'investissement sur 4 ans

La feuille de route du numérique pour les 5 années à venir

Faciliter les usages médico-soignants : le CHU entame une transition numérique globale intégrant l'évolution de son DPI et son intégration au sein de l'écosystème de prise en soin, le déploiement de solutions innovantes comme la reconnaissance vocale, l'intégration des éléments numériques du patient facilement accessibles ou l'accès à la donnée.

Mettre en place une sécurisation accrue de nos données de santé : développement de la cybersécurité, organisation de procédures dégradées dans un objectif de résilience pour le CHU de demain.

Transformer le système d'information support : harmonisation de la structure technologique et de l'architecture, facilitant l'intégration de nouvelles solutions et garantissant leur performance.

Accompagner le virage digital du territoire : déploiement de solutions communes à l'échelle du territoire afin de simplifier les coopérations.

Faciliter l'accueil du patient et sa prise en charge : modernisation de l'accès au dossier patient traduite notamment par la mise en place d'un portail patient global, de solutions de télésanté optimisées.

Faciliter la mobilité : garantir la mobilité entre les sites et en dehors de nos murs pour nos professionnels.



AMBITION 4

Prévenir et prendre soin pour mieux soigner

La mise en place d'une stratégie de prévention peut parfois paraître difficile pour des raisons structurelles, organisationnelles et sociales. En effet, historiquement et culturellement, le système de santé français met l'accent sur les soins curatifs plutôt que sur la prévention. Les ressources et les financements sont souvent alloués en priorité pour les prises en charge curatives. D'ailleurs, notre système de santé est relativement complexe, composé de nombreux acteurs (hôpitaux, cliniques, médecins libéraux, organismes de sécurité sociale, agences de santé publique, etc.), ce qui rend la coordination des actions de prévention parfois illisible. Le contexte financier est restreint et les ressources limitées. Outre les enjeux économiques (la prévention en théorie n'atteint ses objectifs que sur le long terme avec un « retour sur investissement » difficile à évaluer à l'échelle de nos politiques), il faut souligner les enjeux d'accès et d'adhésion aux différents plans de prévention personnalisée.

Le CHU de Toulouse souhaite investir plus volontairement le champ de la prévention en santé publique pour les prochaines années et faire ainsi de la prévention une « quatrième mission » du CHU.

En privilégiant une approche holistique, nous avons une réelle responsabilité dans ce domaine avec à terme, un impact sur la morbidité qui augmente indiscutablement, en rapport avec l'allongement de l'espérance de vie et l'augmentation des maladies chroniques.

En ce sens, le CHU doit s'attacher à renforcer et rendre lisible cette mission. Nous avons l'avantage d'avoir une représentation multidisciplinaire et multi-professionnelle, ce qui permet de construire des stratégies cohérentes et de pouvoir évaluer leurs impacts de manière scientifique. Nos missions de formation initiale et « au lit du malade » ainsi que de recherche innovation peuvent aussi contribuer à soutenir cette politique.

L'enjeu est de faire de chaque contact avec le CHU une occasion de prévention.

En effet, nous accueillons chaque année dans nos murs (et sans compter les accompagnants) quasiment 300 000 patients en hospitalisation, 950 000 patients en consultation et 220 000 en urgence, l'équivalent des villes de Lyon et Marseille réunies.

Si la prévention relève en priorité des acteurs de soins primaires, en particulier du médecin généraliste, le CHU par sa fréquentation importante et régulière et par ses expertises, pourrait proposer sur un même temps, un repérage personnalisé des besoins préventifs sur les thèmes prioritaires (addictions, nutrition, statut vaccinal...), de l'information et/ou des actions de prévention, avec l'amorce d'une prise en charge adaptée, mobilisant des compétences en termes de posture éducative, des interventions brèves de nos équipes ainsi que des dispositifs de prise en charge internes ou externes en lien avec les structures spécialisées de la ville.

Cette démarche aurait vocation à prendre en compte l'ensemble des vulnérabilités des patients, qu'elles soient liées à l'âge ou à une situation de handicap, à la situation socio-culturelle, économique ou aux lieux et conditions de vie des patients.

Cette stratégie volontariste est basée sur une montée en puissance progressive de nos actions dans les années à venir, permettant d'identifier le CHU comme un lieu promoteur de la santé et acteur de la réduction des inégalités de santé. Un premier temps sera consacré à l'identification d'équipes porteuses et la cartographie des différentes propositions déjà entreprises à l'échelle de notre institution.

Cette offre de prévention élargie pourra bénéficier prioritairement à nos 16 000 professionnels, concrétisant notre attachement au bien-être, à la qualité de vie au travail de nos agents et à leur responsabilité environnementale. Ceux-ci seront les meilleurs ambassadeurs pour promouvoir et diffuser notre politique de prévention.

Enfin, cette action devra pouvoir être suivie par des indicateurs clés pour améliorer sa pertinence.

La prévention est un des piliers essentiels pour garantir un système de santé durable et équitable.

À L'ÉGARD DES PATIENTS

La Maison des Femmes

Selon les estimations de l'OMS, 35 % des femmes, soit près d'une femme sur trois indiquent avoir été exposées à des violences physiques ou sexuelles au cours de leur vie. En France, la lutte contre les violences sexuelles et sexistes représente une priorité.



L'objectif du projet est de créer une structure type « Maison des Femmes » au CHU de Toulouse dédiée à la prise en charge globale spécialisée, coordonnée et pluriprofessionnelle des femmes victimes de violence à l'échelle de la région Occitanie Ouest.

Cette structure a vocation à :

1. Assurer une prise en charge globale médicale, psychologique, sociale et associative des femmes victimes de violence, originaires du bassin de Toulouse Métropole sur un lieu unique, la « Maison des Femmes », dans le cadre d'un parcours personnalisé afin d'apporter une réponse optimale aux nombreux besoins propres à chaque victime.
2. Renforcer l'offre de prise en charge des femmes victimes sur l'hémi-région Occitanie Ouest par l'animation d'un réseau visant à soutenir les professionnels et structures du territoire accompagnant les victimes pour garantir une équité régionale de prise en charge ainsi que par le rôle de centre régional référent pour les structures des départements voisins.
3. Produire des données scientifiques et développer des travaux de recherche indispensables à la connaissance et à l'amélioration de l'organisation des soins.
4. Offrir des formations accessibles à l'ensemble des professionnels hospitaliers et extrahospitaliers accompagnant les victimes et mener des actions d'éducation et de prévention des violences liées à l'identité de genre auprès du grand public.

La cohorte humaine INSPIRE-T

La cohorte humaine de recherche translationnelle **INSPIRE-T** s'est déployée dans le cadre du projet INSPIRE, lancé en 2019.

Il s'agit d'une cohorte ouverte actuellement de 1072 volontaires âgés de 20 ans jusqu'aux âges les plus avancés.

Les volontaires bénéficient d'un rendez-vous annuel au Centre de Recherche Clinique du Gérotopôle à la Cité de la Santé (au CHU de Toulouse) qui comprend une évaluation approfondie des six domaines de la capacité intrinsèque (cognition, mobilité, nutrition, humain, vision, audition) et des prélèvements biologiques.

L'accès aux ressources cliniques et biologiques collectées dans le cadre de cette cohorte permettra de mieux appréhender les processus biologiques associés aux trajectoires du vieillissement et d'identifier notamment des profils d'individus à risque de vieillissement accéléré (cibles des futurs essais de prévention).



ICOPE, dépister et informer

Le programme ICOPE, proposé depuis 2019 par l'Organisation Mondiale de la Santé, a pour objectif de favoriser le vieillissement « en bonne santé » en optimisant la capacité intrinsèque du sujet âgé, grâce à un suivi régulier de 6 fonctions essentielles au maintien de l'indépendance : la mobilité, la nutrition, la vision, l'audition, l'humeur et la cognition. La cible de cette action de prévention est la population des sujets de 60 ans et plus, autonomes et vivant à domicile, sa mise en œuvre reposant essentiellement sur les acteurs du premier recours : professionnels de santé mais aussi professionnels du secteur médico-social et social.

Dès 2019, le Gérotopôle du CHU de Toulouse, centre collaborateur de l'OMS, coordonné par le Pr Bruno Vellas, s'est saisi de cette opportunité et développe ICOPE en Occitanie, avec l'accompagnement et le soutien financier de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, de la Région Occitanie et du POCTEFA. Des outils numériques ont été développés pour faciliter le test de dépistage et le suivi des sujets intégrés dans ce projet de soin.

Aujourd'hui, plus de 50 000 sujets âgés ont intégré le programme ICOPE-CARE en France. Avec le soutien de l'ARS Occitanie et du ministère de la Santé et de la Prévention, 65 000 personnes âgées de 60 ans et plus pourront bénéficier du programme en Occitanie d'ici 2025. Sous l'impulsion du ministère de la Santé et de la Prévention, huit autres régions françaises sont impliquées à leur tour.



AMBITION 4

Prévenir et prendre soin pour mieux soigner



À L'ÉGARD DES PROFESSIONNELS

Préserver un environnement propice à l'exercice des professionnels de santé

Un des socles indispensables pour développer des conditions de travail épanouissantes pour les agents, et efficaces pour l'établissement, repose sur les compétences de la chaîne managériale et son fonctionnement.

Une stratégie globale constituée d'actions coordonnées, telles que le parcours de formation des managers, la mise en place et la valorisation de l'utilisation d'outils d'autodiagnostic, de tableaux de bord, d'espaces d'échanges, doit permettre de soutenir les managers de tous niveaux, dirigeants, cadres médicaux et non médicaux pour qu'ils soient capables de :

- C Développer une organisation de travail qui intègre une logique de prévention des risques professionnels.
- C Améliorer les conditions de travail tenant compte des difficultés rencontrées par les personnes placées sous leur responsabilité, avec un impact attendu sur la qualité des soins, mais aussi sur l'attractivité et la fidélisation de nos agents.
- C Impliquer nos équipes dans l'évolution de l'organisation du travail et de l'amélioration de la qualité de vie au travail, pour les motiver, les fidéliser et plus généralement s'appuyer sur les propositions pour s'adapter, dans la mesure du possible, aux besoins des professionnels.
- C Valoriser l'engagement des professionnels : l'attractivité et la fidélisation des professionnels de la santé passent également par la valorisation de leur engagement plein et entier.

Le dispositif "Seconde Victime"

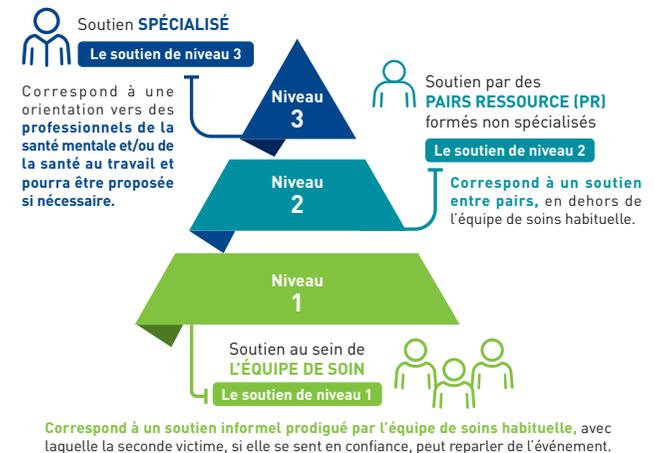
Jamais seul(e) face à un évènement indésirable

Le terme de "seconde victime" fait référence aux professionnels ayant participé à la prise en charge d'un patient rencontrant un évènement indésirable associé aux soins, et qui ressentent des difficultés secondaires. Cet évènement imprévu et défavorable, dont le professionnel se sent souvent personnellement responsable, peut occasionner un sentiment d'échec et de remise en question avec des répercussions tant dans la sphère professionnelle que personnelle.

Le CHU propose un dispositif de soutien confidentiel aux secondes victimes, au travers d'un réseau de pairs ressources, en complément du soutien de son équipe et/ou des professionnels spécialisés. Un accompagnement juridique peut également être proposé.

Les différentes modalités de soutien

Le CHU de Toulouse propose un dispositif de soutien aux secondes victimes s'articulant en 3 niveaux :



Sport et santé



Clinique Universitaire du Sport (CUS)

Installée à l'Hôpital Pierre-Paul Riquet, sur le site de Purpan, la CUS est une entité originale qui réunit sur un même lieu un service de médecine du sport et un réseau dense de spécialités médicales, avec un but commun : la prise en charge médicale des sportifs de tous niveaux, professionnels et amateurs, mais aussi l'accompagnement à la reprise d'une activité physique, pour les patients porteurs de pathologies chroniques.

La CUS c'est :

- Un plateau technique moderne et complet, le plus développé dans la région Occitanie Ouest, avec une variété de tests,
- Un centre médico-sportif agréé par la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) de la région OCCITANIE,
- Un secteur de prise en charge complète pour les sportifs de haut niveau et tous les pratiquants d'activités sportives,
- Un accompagnement des sportifs en situation de handicap, notamment les équipes toulousaines de Basket-fauteuil et de Rugby-fauteuil,
- Des activités d'enseignement de la médecine du sport dans toute la région Occitanie Ouest,
- Des activités de recherche pour améliorer la prévention, l'accompagnement des patients et favoriser le développement de la performance.

Programme d'activité physique adaptée (APA) pour les patients de l'IUCT-Oncopole recevant un traitement par CAR-T cells

Le CHU de Toulouse et l'association CAMI Sport et Cancer collaborent depuis l'automne 2020 autour d'un programme de prise en charge par thérapies sportives adaptées pour les patients recevant un traitement innovant par CAR-T cells à l'Oncopole. Après plus de trois ans de mise en œuvre, ce sont près de 120 patients qui ont pu se voir proposer ce programme.

Les indications de traitement par CAR-T cells s'étendent avec la mise à disposition de nouveaux produits et de nouvelles autorisations. Depuis 2022, les accès précoces pour les patients atteints de lymphomes B diffus à grandes cellules dès la 2^e ligne et ceux atteints de myélome, ont constitué un facteur de croissance forte de cette activité (32 patients en 2022 – projection de près de 80 patients à fin 2023).





AMBITION 5

Soutenir en proximité nos équipes, tout en donnant la possibilité à chacun d'être acteur de l'institution

Pour les cinq années à venir, le CHU de Toulouse s'engage à se positionner dans un soutien de proximité pour ses équipes, et cela par plusieurs vecteurs, au cœur des priorités managériales. En effet, les professionnels de l'établissement sont les acteurs de l'institution d'aujourd'hui et de demain, faisant de leur investissement un pilier socle. Le CHU, en renforçant la proximité, notamment par la mise en œuvre d'une délégation de gestion sur certaines thématiques, souhaite les encourager à prendre part de manière opérationnelle à la vie de l'institution. À ce titre, l'accompagnement des situations individuelles, le soutien aux situations de handicap, la promotion de l'égalité professionnelle, la qualité de vie au travail sont autant de leviers pour le CHU.

Accessibilité et handicap

Au travers de la Commission Handicap, le CHU de Toulouse s'engage à :

- ☐ Sensibiliser les personnels du CHU de Toulouse aux situations de handicap de ses usagers.
- ☐ Faciliter l'accès des personnes en situation de handicap à l'ensemble de ses sites afin de préserver l'autonomie et la capacité à se déplacer et à agir pour chaque usager.
- ☐ Offrir, à tous les usagers, la possibilité d'accéder à tous les contenus de son site Internet, quelle que soit la façon d'y accéder.

Il s'agit également d'une démarche à destination des professionnels de l'établissement avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

L'accompagnement individualisé, soutien aux situations individuelles et collectives

La gestion des parcours professionnels est essentielle pour la fidélisation de nos professionnels. À ce titre, la direction des ressources humaines et la direction des affaires médicales du CHU ont pour mission d'améliorer l'accompagnement des situations individuelles d'une part et collectives d'autre part.

Pour cela, ces dispositifs doivent nécessairement gagner en visibilité et en lisibilité afin de garantir des parcours adaptés et de répondre aux besoins du collectif et aux spécificités de chaque situation individuelle. Le manager trouve sa place naturellement dans cette démarche.

Par ailleurs, le CHU dispose de ressources spécifiques en conseil en orientation professionnelle ou en coaching, à disposition des équipes et individus. Les coachs sont des professionnels du CHU ayant une formation certifiante et reconnue. Ils s'appuient sur les principes fondamentaux de bienveillance, non jugement, confidentialité et authenticité pour prodiguer un accompagnement personnalisé au service du développement professionnel.

La prise de recul, l'identification de leviers d'action et de prise de décision, l'amélioration des performances et le développement des pratiques sont autant de sujets sur lesquels nos équipes peuvent être accompagnées.



L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le CHU de Toulouse est engagé depuis plusieurs années dans la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et dans la prévention et la lutte contre toute forme de discrimination et de violence.

En 2022, les femmes représentent 56 % des 1 486 praticiens et praticiennes du CHU de Toulouse et 79 % de ses 12 105 personnels non-médicaux (personnels de soins, techniques et ouvriers, administratifs, médico-techniques, éducatifs et sociaux).

On observe que les métiers des soins sont principalement féminins, le taux de féminisation atteignant jusqu'à 88 % dans le corps des infirmiers et infirmières diplômé(e)s d'État. Au contraire, les métiers techniques et logistiques sont particulièrement occupés par des hommes.

Cette féminisation s'affirme également en ce qui concerne le personnel médical où la part des femmes est majoritaire chez les praticiens et praticiennes hospitaliers et les médecins en formation. Ce n'est pas le cas pour les statuts PU-PH avec 37 % de femmes.

Malgré le fort taux de féminisation de l'hôpital, la représentation des femmes au sein des instances reste faible.

Ainsi, la Commission égalité professionnelle animée par le Pr Alessandra Bura-Rivière, référente égalité professionnelle, a pour objectifs :

- ☞ d'évaluer et de garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, grades et emplois de la fonction publique, aux missions institutionnelles et promouvoir la visibilité de l'ensemble des expertes,
- ☞ d'évaluer et agir pour réduire les éventuels écarts de rémunération entre femmes et hommes,
- ☞ d'évaluer et favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle,
- ☞ d'évaluer, prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence et toutes formes de harcèlement de genre.

Le management de demain

Le CHU, de par son caractère universitaire, accueille un grand nombre de jeunes professionnels, qu'ils soient en stage, ou récemment sortis d'école. Ces derniers sont les professionnels et ambassadeurs de la santé de demain. Il est donc important pour le CHU de répondre à leurs attentes en se saisissant du virage du management adapté aux nouvelles générations.

La reconnaissance, la bienveillance, le sens du travail, la collaboration et l'émulation interprofessionnelle ainsi que l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle sont autant de priorités modernes et nouvelles que se fixent les jeunes professionnels. Aussi, l'institution se doit d'être à leur écoute et de mettre en œuvre une politique managériale appropriée. L'une des premières actions a été d'organiser des tables rondes des jeunes professionnels autour de la thématique du management. L'objet de cette démarche naissante est de définir leurs attentes et d'identifier les leviers pour y répondre.

À plus grande échelle, tous les professionnels du CHU sont amenés à s'exprimer sur leurs attentes au travers du Baromètre social, devant servir à orienter la politique sociale et managériale.

Une politique de qualité de vie au travail

La promotion de la Santé est un axe fort du Projet d'Établissement 2023-2028. S'il est naturel de l'associer à l'expérience des patients et de leurs proches, le CHU a également un rôle à jouer auprès de ses professionnels.

Pour ce faire, le Projet Social met l'accent sur une conciliation améliorée entre vie professionnelle et vie personnelle. En effet, cela se traduit par un soutien managérial renforcé et une concertation des équipes sur la gestion du temps de travail et des plannings.

D'autre part, le CHU porte de fortes ambitions RSE et notamment au travers d'une politique sociale inclusive, permettant à chacun d'être acteur du changement. Le développement de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) ainsi que l'inclusion sont des priorités dans ce cadre.



AMBITION 5

Soutenir en proximité nos équipes, tout donnant la possibilité à chacun d'être acteur au sein de l'institution

La mise en place de la délégation de gestion

Dans le cadre du Projet d'Établissement 2023-2028, le CHU de Toulouse soutient le projet de la délégation de responsabilités aux équipes médico-soignantes pour permettre une réactivité de la prise de décision et une meilleure efficacité opérationnelle.

Élaboré à l'occasion d'ateliers de travail rassemblant une centaine de professionnels de l'établissement, l'axe 2 du projet management porte sur la mise en place d'une délégation de gestion pour améliorer le fonctionnement interne.

MOYENS DE SUPPLÉANCE

ÉTAPE 1 : Pour l'année 2024, la DRH met en place une organisation afin de répondre aux besoins en déléguant la gestion de l'intérim et des heures supplémentaires.

ÉTAPE 2 : À compter de l'année 2025, le périmètre de l'enveloppe des moyens de suppléance pourra être élargi.

ÉQUIPEMENTS HÔTELIERS

Le pôle Patrimoine et Ressources Opérationnelles (PRO) délègue aux pôles médicaux, médico-techniques et aux directions de site des crédits d'investissement pour des équipements non médicaux (ENM) pour couvrir les besoins courants.

Exemples : fauteuils d'attente, chariots de soins, caissons de bureau....

ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES

La Direction des Services Numériques (DSN) a mis en place une organisation pour répondre aux besoins d'équipements exprimés par les pôles et leurs utilisateurs. Exemples : arrivée de nouveaux agents, équipements complémentaires numériques individuels ou collectifs...

FORMATION

Le service de la Formation Continue ajuste son organisation afin de répondre aux besoins des pôles en requestionnant la gestion de l'enveloppe de pôle et de l'enveloppe des actions ponctuelles, déléguées aux pôles pour soutenir les actions de formation des professionnels.



Une politique de communication active

Dans un environnement complexe et dans une période de transformation, la politique de communication institutionnelle au sein du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse revêt une importance cruciale car elle est le lien essentiel entre l'institution, les professionnels de la santé et la communauté qu'elle sert.

Cette communication, à la fois interne et externe, met en lumière le Projet d'Établissement 2023-2028 et la politique institutionnelle. Elle rend fiers les professionnels et les patients de leur CHU.

À ce titre, le CHU arbore une nouvelle identité graphique et visuelle à l'image de cette politique marquée par l'authenticité toulousaine et la modernité, qui sera suivie de la refonte de ses vecteurs de communication internes et externes que sont les sites intranet et internet.

Au cœur de cette approche de communication, l'accent est mis sur les belles histoires, les récits inspirants, les facteurs de succès, les compétences exceptionnelles, les points forts et les atouts de notre CHU. Cette démarche vise à fédérer les équipes, à mettre en valeur leur créativité et le sens du travail en commun. Elle a la volonté de valoriser aussi notre hôpital ainsi que ses professionnels auprès du public externe - dont les médias - et à l'ouvrir sur la cité ainsi que son territoire.

L'objectif est de créer une communication authentique et cohérente, où les valeurs fondamentales de l'institution transparaissent à travers chaque action, chaque message, chaque mot, chaque discours et chaque image partagée.

La stratégie de communication au sein du CHU se veut dynamique, participative, moderne et adaptée à notre réalité institutionnelle. Elle traduit les ambiances, la qualité des relations au sein des équipes et la bienveillance des professionnels du CHU envers les personnes malades. Elle est le véhicule privilégié de l'engagement de l'institution envers la qualité des soins et la qualité de vie au travail des professionnels.

Performance et pertinence

Pour la HAS, la pertinence, c'est donner « la bonne intervention de santé, au bon moment, au bon endroit, pour le bon patient ». La pertinence des soins est une notion évolutive permettant d'éviter les traitements inadéquats avec des risques potentiels pour les patients.

Le CHU de Toulouse s'engage depuis plusieurs années sur le chemin de la pertinence des soins, marqueur essentiel de la qualité et la sécurité des soins. Pour cela, la Commission Médicale d'Établissement missionne la Commission Pertinence d'inciter les pôles et chacun de leurs services à entrer dans une démarche de pertinence des prescriptions et des actes diagnostiques et thérapeutiques. Elle a également pour mission de permettre aux équipes médicales de pouvoir contrôler les actions menées (indicateurs de performance...), dans une optique de qualité de prise en charge des patients.

Cette Commission, coordonnée et animée par le Pr Fourcade, participe à la performance de l'établissement. L'objectif principal de cette réflexion s'inscrit dans une démarche qualité et de bon usage, ainsi que d'une meilleure organisation des parcours. Il convient de recenser et renforcer les actions entreprises par les services, tout en induisant une démarche pédagogique destinée à diffuser les bonnes pratiques.



12
ENGAGEMENTS
PRIORITAIRES
pour construire
le CHU de demain

1



DÉVELOPPER
l'excellence médicale
et médico-technique
toulousaine

2



ASSURER
des soins de qualité, en toute
sécurité, et des parcours
optimisés pour chaque patient

3



PROMOUVOIR
un management soutenant
pour les professionnels

4



EXCELLER
pour le patient en recherche
et innovation

5



ACCOMPAGNER
nos professionnels dans
leur parcours professionnel
et la transformation de nos
organisations

6



PRÉPARER ET FORMER
les professionnels aux enjeux
de demain



7



CONFORTER
le lien avec nos usagers
pour répondre aux attentes
de nos patients

8



AMÉLIORER
la prise en charge
psychologique des patients
et de leur famille

9



POURSUIVRE
la transformation du CHU
par une politique hôtelière,
immobilière et patrimoniale
ambitieuse

10



SOUTENIR
un politique
environnementale et sociale
soutenable et inclusive

11



RÉUSSIR
la transformation numérique
avec des usages améliorés et
l'accès aux données

12



AFFIRMER
l'identité du chu et contribuer
à l'humanisation par la culture



DÉVELOPPER

L'EXCELLENCE MÉDICALE ET MÉDICO-TECHNIQUE TOULOUSAINE



Ambitieux, le projet médical porte l'innovation médicale et dans les organisations, en soutenant des projets institutionnels répondant à des orientations médicales prioritaires pour le CHU et ses équipes.

Le Projet d'Établissement 2023-2028 vise à soutenir le CHU dans son excellence et son rayonnement sur le territoire, au sein duquel il joue un rôle d'établissement de secours et de recours.

Il est également élaboré à l'aube d'une ère nouvelle, tournée vers la simplification et la fluidification des parcours patients, afin de garantir une prise en soins optimale.

Méthode d'élaboration du projet médical du Projet d'Établissement 2023-2028

Le Projet d'Établissement 2023-2028, lancé en septembre 2022, se fonde sur l'implication de chacun et de chacune dans une démarche participative. La Commission Mixte Stratégie a eu en charge de coordonner la réalisation du présent Projet d'Établissement.



Les missions de la Commission Mixte Stratégie (CMS)

Définir un nouveau Projet d'Établissement

- S'inscrivant dans la continuité
- Prenant en compte les impacts organisationnels et financiers
- En associant les équipes médico-soignantes et les Directions comme « partenaires responsables »

Concourir à l'amélioration des conditions d'exercice et de l'attractivité

Faciliter l'émergence de projets innovants médicaux et soignants

Accompagner la transformation du CHU en assurant un équilibre budgétaire durable



Le calendrier

SEPT. à OCT. 2022

Rencontre des pôles par la Commission Mixte Stratégie pour :

- Faire le bilan des actions engagées dans le cadre du Projet d'Établissement 2018-2022
- Présenter la méthodologie et le calendrier pour l'élaboration du Projet d'Établissement 2023-2028
- Présenter les outils mis à disposition des pôles

OCT. 2022 à FÉV. 2023

Actualisation ou écriture des projets par les pôles

MARS 2023 à SEPT. 2023

Audition des pôles par la Commission Mixte Stratégie :

Présentation de la contribution des pôles au projet médical du Projet d'Établissement 2023-2028

OCT. 2023 à FÉV. 2024

Analyse des projets et rédaction du Projet d'Établissement 2023-2028

MARS/AVRIL 2024

Présentation du Projet d'Établissement 2023-2028 aux instances

NOTRE MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL



Avec près de 300 intentions inscrites au Projet d'Établissement 2023-2028 pour accompagner, partager et construire le CHU de demain, nous avons veillé à :

- Assurer une priorisation transparente des projets au regard des orientations stratégiques
- Intégrer une dimension de faisabilité technique, organisationnelle, humaine ou financière

Les projets inscrits au projet médical doivent désormais poursuivre leur instruction selon la méthode projet définie dans l'établissement : fiche projet, étude économique, maquette organisationnelle.



AXE 1

Des activités d'expertise et de recours structurantes

Le CHU de Toulouse, en tant qu'établissement de recours et de référence doit en conséquence s'adapter aux besoins de santé de la population en garantissant le meilleur niveau de qualité et de sécurité des soins. Il poursuit par ailleurs sa vocation régionale et universitaire, caractérisée par un haut niveau de spécialisation et de technicité.

La réponse à ces enjeux place le CHU de Toulouse au cœur du dispositif sanitaire régional et implique qu'il dispose d'une infrastructure attractive.

De multiples centres d'expertise de rayonnement national et international existent au CHU, basés sur une expertise dans les soins, l'innovation technologique et la recherche clinique de pointe. À ce titre, de nombreuses missions hautement spécifiques sont confiées au CHU, reconnaissant l'expertise de ses acteurs et de ses activités.

L'ensemble des services du CHU développe de nombreuses activités d'expertise. Cette partie présente le développement de certaines d'entre elles ou le développement de nouvelles mais n'a pas vocation à présenter toutes les activités d'expertise et de recours du CHU.

Une expertise reconnue en maladies rares



87 centres experts en maladies rares

25 centres de référence

4 centres de ressources et de compétences

58 centres de compétences

1 plateforme d'expertise des maladies rares



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Assurer la visibilité et conforter nos activités d'expertise

- ☛ Consolider l'activité du Centre d'évaluation et de traitement de la douleur (CETD),
- ☛ Mettre en place une plateforme ambulatoire d'évaluation multidisciplinaire des personnes en situation d'obésité et d'organisation des parcours de soins
- ☛ Assurer la montée en charge des missions régionales de l'Unité d'Accueil Pédiatrique Enfance en Danger (UAPED)
- ☛ Consolider et communiquer autour de l'expertise du Centre de recours en neuro-périnéologie

MESURE 2

Soutenir le développement de nouvelles activités d'expertise

- ☛ Mettre en place une plateforme d'orientation et des hôpitaux de jour pour la prise en charge multi-professionnelle des personnes atteintes du Trouble du Comportement Alimentaire (TCA).
- ☛ Développer une banque régionale et un centre expert de transplantation microbiote fécal
- ☛ Créer un centre expert de neuro-orthopédie Toulousain (CENOT) – prise en charge médico-chirurgicale du handicap moteur
- ☛ Développer l'accès au traitement d'insulinothérapie automatisée en boucle fermée hybride ou pancréas artificiel
- ☛ Créer un centre de prise en charge de la dysphorie de genre
- ☛ Créer une unité transversale d'allergologie (UTA) de niveau 3
- ☛ Identifier des lits dédiés pour une activité de sommeil et de ventilation

MESURE 3

Soutenir des axes de développement de la chirurgie de recours

- ☛ Approfondir l'organisation d'une activité de chirurgie sur patients éveillés en ORL
- ☛ Développer l'activité de chirurgie mini-invasive rachidienne en neurochirurgie
- ☛ Accompagner l'activité chirurgicale robotique et le développement des technologies avec assistance numérique

MESURE 4

Poursuivre la structuration du CHU en tant qu'Établissement Sanitaire de Référence Régional (ESR-R)

- ☛ Mettre en fonctionnement le bâtiment SENS permettant de réaliser de la simulation de médecine de catastrophe
- ☛ Mettre en place l'unité d'isolement spécial pour le risque biologique
- ☛ Accompagner l'Agence Régionale de Santé pour la formalisation des plans de secours (AMAVI, ORSAN, NRBC...)
- ☛ Développer les actions d'accompagnement, de formation et de soutien dans les établissements publics et privés de la région et avec la médecine libérale

MESURE 5

Accompagner le développement des activités de recours

- ☛ Installer une Maison des Femmes sur le site de Purpan, intégrée au collectif ReSTART, en charge de l'accueil et de la prise en charge globale et coordonnée des femmes victimes de violences
- ☛ Renforcer l'organisation médico-soignante de l'UNV et y intégrer la prise en charge des AVC et AIT mineurs
- ☛ Développer les capacités de prise en charge en épilepsie et les pathologies du sommeil
- ☛ Conforter le Centre Anti-Poison (CAPTV) : création d'une filière régionale en toxicologie clinique, d'une consultation de toxicologie environnementale
- ☛ Accompagner l'évolution des missions du CCMM pour l'aide médicale en mer : énergies marines renouvelables, consultations non urgentes
- ☛ Développer la structure de Prévention et d'Épuisement Professionnel des Soignants (PEPS)
- ☛ Conforter les activités de médecine légale dans le pavillon Raymonde Fournet (site Purpan) tant pour l'Unité Médico-Judiciaire (UMJ) que pour l'Institut Médico-Légal (IML)
- ☛ Permettre l'accès aux soins de la population détenus-patients par une modernisation de l'offre de soins sur l'UHSI, le projet de parcours du patient-détenu au sein des Unités Sanitaires en Milieu Pénitentiaire (USMP) de Seysses et de Muret
- ☛ Conforter l'activité de l'Unité de Prévention du Risque Infectieux Associé aux Soins (UPRIAS) et de l'Équipe Mobile d'Hygiène (EMH)
- ☛ Mettre en œuvre le Centre de référence Régional des Pathologies Professionnelles et Environnementales (CRPPE)



AXE 3

Développement de l'activité interventionnelle non chirurgicale

L'activité interventionnelle s'entend comme des activités dédiées à la réalisation d'actes invasifs, urgents ou non programmés, nécessitant des compétences médicales et paramédicales reconnues et un plateau technique adapté. L'activité interventionnelle non chirurgicale se décline par exemple par une importante activité d'endoscopie digestive. Les traitements endoscopiques se traduisent par l'activité biliopancréatique interventionnelle.

L'activité de cardiologie interventionnelle, réalisée à Ranguel et à l'Hôpital des Enfants, continue sa progression de par, l'allongement de l'espérance de vie, par l'augmentation du nombre des cardiopathies ischémiques et de la prise en charge des cardiopathies structurelles (TAVI, mitrales, tricuspides, fermeture auricule...) qui n'existaient pas ou peu il y a encore quelques années.

Le service de pneumologie a développé une activité de référence interrégionale pour la transplantation et l'endoscopie interventionnelle.

Enfin, la neuroradiologie interventionnelle est également une activité à conforter et à développer pour conjuguer l'activité programmée et non programmée.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Soutenir l'activité interventionnelle cardiologique

- ☛ Développer l'activité de cardiologie interventionnelle et structurelle
- ☛ Étendre les locaux de consultations de cardiologie et agrandir l'hôpital de jour de cardiologie
- ☛ Disposer d'une nouvelle unité d'échocardiographie conforme aux besoins
- ☛ Porter une autorisation multisite en cardiologie (rythmologie interventionnelle) ou dans d'autres disciplines en cohérence avec les autorisations d'activités de soins

MESURE 2

Renforcer les traitements endoscopiques bronchiques : BPCO, transplantation, oncologie

MESURE 3

Renforcer l'activité interventionnelle radiologique

- ☛ Consolider l'activité de recours en neuroradiologie interventionnelle
- ☛ Conforter l'activité sur le vasculaire et le digestif
- ☛ Développer l'activité d'imagerie interventionnelle avec un dimensionnement adapté des équipements d'imagerie à Ranguel



AXE 4

L'activité de transplantation, une priorité réaffirmée

Le CHU de Toulouse prend en charge les transplantations rénale, cardiaque, hépatique, pancréatique, pulmonaire, ainsi que les greffes d'ilôts de Langerhans, et de cellules souches hématopoïétiques. Il est ainsi un acteur majeur de la transplantation en France.

Dans ce cadre, la Coordination Hospitalière de Prélèvements d'Organes et de Tissus (CHPOT) recense les donneurs d'organes et de tissus post mortem potentiels, réalise les Prélèvements Multi-Organes et Tissus (PMOT), assure l'accompagnement des proches, anime les réseaux locaux, forme et informe les soignants.



Installée à Rangueil, l'unité de transplantation d'organes (UTO) assure le suivi de l'ensemble des patients adultes transplantés, en dehors de la greffe pulmonaire. Cette organisation constitue une spécificité toulousaine.

Enfin, le Conseil des greffes exerce depuis plus de dix ans les missions de développement des activités de prélèvements et de greffes au CHU de Toulouse, accompagnant également la mise en œuvre des orientations régionales et nationales.

.....
287 greffes en 2023
.....

.....
1 des **1**ers centres transplantateurs rénaux en France depuis plusieurs années
.....



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Développer l'activité de prélèvements d'organes et de tissus

- ☛ Pour l'activité de prélèvements d'organes :
 - développer le recensement des donneurs en état de mort encéphalique (SME)
 - consolider les prélèvements DDAC-M3
- ☛ Pour l'activité de prélèvements de tissus :
 - réserver une salle multi-tissus dans le bâtiment Raymonde Fournet
 - optimiser le nombre et la compétence des IDE coordonnatrices.
- ☛ Conforter les organisations médicales sur le CHPOT avec un temps médical adapté
- ☛ Conforter l'autorisation des greffes d'ilôts de Langerhans et développer l'attractivité du CHU sur le grand Sud-Ouest et Ouest de la France

MESURE 2

Assurer une organisation des blocs opératoires permettant la réalisation de ces activités

- ☛ Conforter l'organisation des blocs opératoires assurant une activité de prélèvement et de greffes d'organes (TVO, salle d'urgences, ...)
- ☛ Définir un programme annuel de développement de l'activité de greffes à partir de donneurs vivants

MESURE 3

Renforcer les secteurs d'hospitalisation et le développement de nouvelles techniques

- ☛ Augmenter le capacitaire d'hospitalisation conventionnelle de néphrologie
- ☛ Développer la récupération améliorée en chirurgie (RAAC) de transplantation rénale
- ☛ Développer des programmes de perfusion ex vivo pour la transplantation d'organes
- ☛ Structurer une unité médico-thoracique de transplantation pulmonaire





AXE 5

Vers une adaptation de l'organisation des soins critiques

L'activité de soins critiques, qui concerne les patients qui présentent ou sont susceptibles de présenter une ou plusieurs défaillances aiguës mettant directement en jeu le pronostic vital ou fonctionnel et pouvant impliquer le recours à une ou plusieurs méthodes de suppléance, fait l'objet d'une réforme entrée en vigueur en 2022 (Décrets n° 2022-690 et 2022-694 du 26 avril 2022). De nouvelles autorisations seront délivrées en 2024.

Cette activité de recours porte les orientations suivantes :

- Définition d'un nouveau périmètre d'autorisation, élargi à l'ensemble du champ des soins critiques.
- Regroupement des lits au sein de plateaux de soins critiques pour consolider les obligations structurelles et faciliter la flexibilité capacitaire. Ces plateaux techniques seront composés d'au moins 8 lits de réanimation et 6 lits de Soins Intensifs Polyvalents (USIP).
- Transformation sur les sites des ex-USC à proximité immédiate de la réanimation en Unités de Soins Intensifs Polyvalents (USIP).
- Le rapprochement physique des deux unités avec un pilotage médical commun et la mutualisation des équipes permet d'assurer un continuum de prise en charge des patients.
- L'équipement des lits de l'USIP à l'identique de l'unité de réanimation permet d'anticiper et d'activer la montée en charge en réanimation.
- Identification d'Unités de soins intensifs spécialisés : soins intensifs de cardiologie (USIC), soins intensifs neurovasculaires (UNV), soins intensifs hématologie (USIH) et unité de soins intensifs spécialisés d'organes.
- Requalification hors du champ des soins critiques des ex-USC isolées ou à distance d'une réanimation, en soins renforcés.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Accompagner les secteurs de réanimation et de surveillance continue pour une mise en place de la réforme des soins critiques

- ☛ Mettre en œuvre la réforme des soins critiques de manière progressive au regard des capacités de recrutement en matière de ressources humaines, de la réforme de financement des soins critiques et des adaptations de locaux nécessaires
- ☛ Faire évoluer l'unité de soins continus adossée à la réanimation polyvalente de Rangueil vers une Unité de Soins Intensifs Polyvalents (USIP) de 8 lits
- ☛ Faire évoluer l'unité de soins continus adossée à la réanimation polyvalente de Purpan vers une Unité de soins Intensifs Polyvalents (USIP) de 8 lits
- ☛ Faire évoluer le capacitaire du plateau technique de 4 lits de réanimation et de 4 lits d'USIP dans le cadre du projet de l'extension de l'Oncopole
- ☛ Faire évoluer l'unité de soins continus de l'UTO en 12 lits d'unité de soins intensifs de néphrologie et maintien de 6 lits de surveillance continue
- ☛ Faire évoluer 8 lits de surveillance continue de digestif sur 24 en Unité de Soins Intensifs de Spécialité
- ☛ Augmenter le capacitaire de 6 à 8 lits du SMIT (dont la chambre d'Unité d'Isolement Spécial) sous réserve de la disponibilité foncière
- ☛ Adapter les activités de soins critiques pédiatriques en lien avec la réforme, les besoins du territoire et dans la perspective du GHRE
- ☛ Poursuivre l'activité de l'Unité de Soins Intensifs Respiratoires (USIR) sur le site de Larrey dans l'attente du Nouvel Hôpital de Rangueil

MESURE 2

Adapter le capacitaire en réanimation au regard de l'évolution des besoins et de la mise en œuvre de la réforme des soins critiques

- ☛ Augmenter le capacitaire de la réanimation de chirurgie cardiaque à hauteur de 17 lits, le passage de 8 lits de surveillance continue en USIP et le maintien au sein d'une même unité de 10 lits de soins continus
- ☛ Adapter le capacitaire de soins critiques sur le site de l'IUCT-O pour accompagner le développement d'activités





AXE 6

Transformation hospitalière et amélioration des parcours patient : un enjeu majeur

Le CHU fait face à un enjeu majeur de transformation hospitalière, plaçant la lisibilité et la fluidité du parcours patient au centre des préoccupations. Les usagers soulignent le besoin de parcours structurés, optimisés et sans rupture dans l'optique de réduire leur temps de présence à l'hôpital.

Ainsi, le CHU, à l'instar de tous les hôpitaux, évolue pour permettre de réduire le temps d'hospitalisation. Pour ce faire, et dans un contexte de virage ambulatoire, le CHU encourage une évolution des prises en charge et le développement d'alternatives à l'hospitalisation traditionnelle, telle que l'hospitalisation de jour ou à temps partiel.

En 2022, 31% d'interventions chirurgicales sont réalisées en chirurgie ambulatoire. Cette transition dans un temps très court, implique nécessairement une adaptation des organisations mises en place par les équipes médicales et soignantes, dont l'objectif premier est de garantir des soins de qualité.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Améliorer la prise en soin des patients en péri-opératoire et en post réanimation

- ☛ Développer les arrivées à JO à l'ensemble des spécialités ou disciplines
- ☛ Mettre en œuvre des salons de sortie dans les secteurs d'hospitalisation
- ☛ Créer une Unité d'Accès Vasculaire (UAV)
- ☛ Mettre en place une HDJ permettant :
 - l'accueil de patients en péri-opératoire pour le programme RAAC et la prise en charge de la douleur, ainsi que la pré-habilitation chirurgicale
 - le suivi des patients en post-réanimation
- ☛ Réorganiser les consultations anesthésiques
- ☛ Instaurer un parcours de pré-habilitation à la chirurgie digestive

MESURE 2

Poursuivre le développement de l'activité ambulatoire

- ☛ Adapter les capacités d'hospitalisation traditionnelle et soutenir le développement de l'ambulatoire selon les disciplines
- ☛ Étendre le capacitaire de l'unité ambulatoire de Pierre-Paul Riquet (site Purpan)
- ☛ Améliorer l'organisation des unités ambulatoires de l'Hôpital des Enfants et de Paule De Viguier
- ☛ Mettre en place AMBUVASC, destiné aux patients nécessitant une consultation ou une exploration vasculaire
- ☛ Développer l'ambulatoire en cohérence avec l'évolution des prises en soins en neurologie et pour développer les biothérapies

MESURE 3

Renforcer les activités de soins médicaux de réadaptation pour un parcours patient plus fluide

- ☞ Fluidifier le parcours de soins des patients en SMR neurologique
- ☞ Renforcer les activités d'expertise en soins médicaux et de réadaptation (Soins de Rééducation Post-Réanimation, réadaptation neuro-orthopédique, troubles cognitifs et comportementaux des patients cérébrolésés)
- ☞ Ouvrir l'activité d'HTP locomoteur (10 places)
- ☞ Étudier la transformation d'une partie des lits d'USLD en soins de suite de soins palliatifs
- ☞ Développer une activité de SMR à temps partiel d'oncologie au sein du centre de rééducation intensive des laryngectomisés (CRIL)

MESURE 4

Développer les alternatives à l'hospitalisation

- ☞ Structurer le fonctionnement interne pour permettre le développement des hôtels hospitaliers
- ☞ Conforter les partenariats avec les deux structures d'HAD (hospitalisation à domicile)

MESURE 5

Conforter le lien avec la médecine de ville

- ☞ Développer des modalités fluides de communication pour répondre aux sollicitations des médecins généralistes
- ☞ Soutenir l'activité et le fonctionnement de la Maison Médicale de Garde (MMG) de Purpan





AXE 7

Une activité non programmée optimisée pour une meilleure prise en soin

Les urgences du CHU présentent une organisation multisite singulière :

- Les urgences adultes sont réparties entre Rangueil et l'URM à Purpan
- Les urgences psychiatriques également à l'URM à Purpan
- Les urgences pédiatriques sont accueillies au sein de l'Hôpital des Enfants de Purpan
- Les urgences maternité et gynécologie sont situées à Paule de Viguier
- Le service d'ophtalmologie accueille directement les urgences ophtalmologiques au sein du bâtiment Pierre Paul Riquet

Dans ce contexte, l'activité non programmée est extrêmement contrainte. En outre, les attentes en termes de structuration de la gestion de lits présentent également un enjeu majeur.

Le projet d'établissement du CHU de Toulouse inscrit dans ses priorités de réinterroger sa politique institutionnelle de parcours patient. Ce point intègre l'ensemble des interactions du patient avec l'hôpital, en amont, tout au long de son itinéraire de prise en soin et se poursuit après sa sortie. De plus, le CHU de Toulouse développe une politique qui vise à maintenir l'équilibre entre "activité programmée" et "non programmée", et en ce sens, à répondre aux besoins de soins de proximité et à renforcer la lisibilité des missions de recours de notre institution.

Pour autant, au regard des difficultés et fragilités des établissements de son environnement comme des acteurs de la ville, le CHU est appelé à être de plus en plus un "CHU de secours" et ainsi à répondre de manière croissante à l'augmentation et aux variations des urgences. Cette situation justifie une régulation territoriale associant les acteurs de santé dans cette mission d'accueil des urgences et d'aval. Le second enjeu repose sur la fluidification des parcours patient issus de soins non programmés.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Mettre en œuvre le projet d'Organisation des Parcours Patients et des Lits (OPPAL)

- ☛ Définir une organisation de gestion des lits : outil informatisé, modalité de recherche, politique d'hébergement, rôle des acteurs (assistantes sociales, cadres de santé...)
- ☛ Structurer la fonction de "bed management" au niveau de l'institution avec des missions établies et une organisation partagée
- ☛ Anticiper les fermetures programmées de lits en cohérence avec les besoins journaliers pour le non programmé
- ☛ Accompagner la mise en place de la "commission des séjours longs" pour éviter les hospitalisations anormalement longues
- ☛ Identifier des indicateurs d'activité et de suivi (exemple : registre des refus en réanimation)

MESURE 2

Conforter les organisations évitant un passage aux urgences

- ☛ Mettre en œuvre et accompagner le développement du SAS en lien avec la médecine libérale
- ☛ Accompagner la montée en charge du Dispositif Infirmier de Régulation Psychiatrique au SAMU pour la psychiatrie
- ☛ Conforter le dispositif du SAS - service d'accès aux soins gériatriques et ainsi favoriser l'admission directe en gériatrie
- ☛ Faciliter l'accès à la filière gériatrique pour les patients d'EHPAD avec le dispositif EPS-PA (équipe Parcours personnes âgées)
- ☛ Poursuivre les organisations en cardiologie et en neurologie permettant d'accueillir des patients régulés en non programmé

+ 215 000 passages aux urgences en 2022

592 passages par jour sur tous les sites

+ 700 000 appels au SAMU en 2022

13 838 interventions du SMUR

MESURE 3

Poursuivre l'adaptation de l'organisation du pré-hospitalier et des secteurs des urgences à l'activité

- ☛ Conforter des organisations en place pour le secteur adultes sur le pré-hospitalier : Equipe Paramédical de Soins d'Urgence (EPASU) et l'équipe mobile de Véhicule Léger de Médecine Générale (VLMG) composée d'un médecin généraliste hospitalier et d'un ambulancier pour des patients appelant le SAS et relevant d'une prise en charge de médecine polyvalente
- ☛ Mettre en œuvre le projet de marche en avant sur les urgences de Ranguel
- ☛ Mettre en œuvre l'extension intermédiaire des urgences pédiatriques
- ☛ Améliorer l'organisation des urgences ophtalmologiques

MESURE 4

Accompagner les secteurs d'aval des urgences

- ☛ Identifier un parcours de post-urgence chirurgicale uro-digestive sur le site de Ranguel
- ☛ Augmenter le capacitaire du Post-Urgences Gériatrique de 4 lits sur le site de Ranguel
- ☛ Individualiser et développer le service de pédiatrie générale-infectiologie
- ☛ Conforter les urgences psychiatriques garantissant une orientation rapide des patients (cellule de régulation territoriale, DIRPS, consultations post-urgences)
- ☛ Mettre en place le projet de post-urgence psychiatrique (15 lits)
- ☛ Poursuivre les réflexions sur l'organisation des services d'hospitalisation du pôle digestif (HC d'oncologie digestive, HDS d'hépatologie interventionnelle,...)





AXE 8

Vers une modernisation des plateaux techniques de pointe

Le **pôle de biologie** regroupe le Laboratoire de Biologie Médicale (LBM) et le département d'Anatomie et Cytologie Pathologiques (ACP). Depuis la création de l'Institut Fédératif de Biologie (IFB) en 2006, le LBM s'est engagé dans un processus de structuration de ses activités qui a abouti au regroupement de la plupart des activités spécialisées à Purpan sur des plateaux techniques multidisciplinaires et au maintien sur tous les sites du CHU d'une offre de biologie de proximité adaptée aux besoins des services prescripteurs.

Le pôle est également une structure de recours pour des actes de biologie spécialisés dans le GHT, la région et au niveau national. Ces activités spécialisées sont reconnues à travers la création récente de 16 Laboratoires de Biologie Médicale de Référence (LBMR), 1 CNR, 1 agrément MOT et une accréditation COFRAC pour plus de 95 % de ses analyses.

1 laboratoire
sur 4 sites

Purpan
Rangueil
IUCT-O
Lavaur

Activité
en 2023

Biologie en coefficient : 358 008 742 B+BHN
Anatomocytopathologie :
• 97 906 actes CCAM
• 26 949 950 coefficient AHC

Le pôle **Imagerie Médicale** est doté de plateaux techniques en permanente évolution vers une modernisation des équipements de pointe, afin de répondre aux besoins grandissants des activités médico-chirurgicales. Le CHU innove pour faire face à de forts enjeux d'attractivité du personnel médico-soignant pour continuer à développer ses plateaux techniques.

Organisation

Radiologie générale

- 1 service de radiologie sur Purpan, couvrant les activités de PPR, URM, HE, PDV
- 1 service de radiologie sur Rangueil - Larrey

Neuro-radiologie au sein de PPR à Purpan

Médecine nucléaire répartie entre Purpan et Rangueil

Activité

361 888 patients en 2023, dont :

- Imagerie conventionnelle : 200 518
- Scanner : 83 774
- IRM : 37 130
- Imagerie interventionnelle : 11 253

• Médecine nucléaire :

- 5 967 patients TEP
- 23 246 passages dont 16 074 en gamma caméra, 6 792 en épreuve d'effort, 380 en salle de radio pharmacie

Ouverte depuis mars 2010 et basée à Cugnaux, **Logipharma** est la plateforme logistique du CHU. Elle regroupe en un lieu unique les 4 anciens magasins du CHU et approvisionne l'ensemble des sites. Chaque jour, environ 7000 lignes de produits généraux et produits de santé y sont préparées puis expédiées vers 800 points de livraison. Pendant la crise sanitaire, la plateforme Logipharma s'est vue confiée un rôle majeur de stockage et redistribution des équipements de protection individuelle et des vaccins sur l'ensemble de la Région. Ceci a nourri une réflexion sur la conception d'un système d'approvisionnement à l'échelle territoriale.

Les **Blocs Opératoires** connaissent une situation contrainte au regard du nombre de postes vacants conduisant à une adaptation du TVO aux ressources disponibles et une optimisation de leur fonctionnement (augmentation du temps réel d'occupation des salles en 2023 avec une occupation des salles à hauteur de 77047 heures contre 75792 heures en 2022). Cela a induit une diminution de certaines de ses activités (- 6,5 % en moyenne), tout en augmentant ses activités d'urgences, de greffes et de robotique (+ 62 % avec un robot supplémentaire) par exemple. À travers le Projet d'Établissement, le pôle blocs opératoires souhaite répondre à 4 enjeux majeurs :

- Fidéliser et recruter des professionnels au sein des blocs opératoires
- Améliorer l'organisation et le fonctionnement des blocs opératoires
- Accompagner le développement de la chirurgie robotique
- Pérenniser, renforcer et valoriser la démarche de blocs éco-responsables

BLOCS OPÉRATOIRES EN QUELQUES CHIFFRES



65 salles réparties sur 4 sites
(Rangueil, Larrey, Purpan, IUCT-O)

Environ 40 000
interventions/an



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Poursuivre la modernisation des plateaux techniques en biologie

- ☞ Restructurer la biologie automatisée
- ☞ Moderniser les plateaux techniques : bactériologie, immunologie, hématologie
- ☞ Structurer l'activité de séquençage
- ☞ Créer une plateforme d'explorations fonctionnelles appliquées aux variants génétiques rares (PEFAVaR)
- ☞ Mettre en œuvre le projet "Next generation imaging" en Anatomie et Cytologie Pathologique

MESURE 2

Poursuivre la modernisation des plateaux techniques en imagerie médicale

- ☞ Regrouper les plateaux d'imagerie au R-2 du h1 à Rangueil
- ☞ Moderniser et développer les équipements en médecine nucléaire : 1 TEP supplémentaire à Purpan, 3^e gamma camera à Rangueil
- ☞ Consolider et étendre le Pôle d'Imagerie Médicale Mutualisée (PIMM) en Occitanie Ouest
- ☞ Dimensionner les équipements lourds d'imagerie sur les sites de Purpan (IRM) et de Rangueil (scanner) au regard des activités et des besoins

MESURE 3

Poursuivre la modernisation des plateaux techniques sur le pôle pharmacie

- ☞ Construire la pharmacotechnie de demain au CHU (plateforme MTI à Rangueil, déménagement du bâtiment Lavoisier à Purpan)
- ☞ Étendre Logipharma pour répondre aux besoins de l'établissement
- ☞ Poursuivre les travaux d'étude sur l'approvisionnement territorial (GHT, Occitanie) et les impacts sur le dimensionnement de Logipharma
- ☞ Sécuriser les activités de stérilisation
- ☞ Mettre en œuvre une plateforme spécialisée de préparation des doses à administrer de chimiothérapies anti-cancéreuses par voie orale par les structures d'aval sur le site de l'IUCT-O

MESURE 4

Conforter la modernisation des blocs opératoires

- ☞ Améliorer l'organisation et le fonctionnement des blocs opératoires pour soutenir les activités opératoires
- ☞ Identifier les axes de développement de la robotisation
- ☞ Accompagner l'usage de nouvelles techniques





AXE 9

Gynécologie, Obstétrique, Médecine de la reproduction : un exemple de filière en évolution constante

Les parcours en **obstétrique** évoluent et doivent s'organiser : hausse de la précarité des femmes, tension en termes de RH pour tous les acteurs de la périnatalité (Obstétriciens, Sages-Femmes, Pédiatres, Anesthésistes...), restructuration de l'offre de soins au profit de plus grandes structures avec, en parallèle, un développement des maisons médicalisées et/ou unités physiologiques, nouvelles attentes de la population (démédicalisation du bas-risque, surveillance ambulatoire), accélération de l'essor de la génétique.

Dans ce cadre, une organisation par filières est nécessaire pour optimiser les parcours de soins : filière haut-risque, filière de vulnérabilité psycho-sociale et filière bas-risque.

Concernant la **médecine de la reproduction**, la loi de bioéthique de 2021 constitue une évolution majeure avec l'ouverture de l'AMP aux femmes seules et couples de femmes, la préservation « sociétale » des gamètes, l'accès aux origines possible pour les enfants nés d'une PMA avec dons de gamètes. Cela a nécessité la mise en place d'une nouvelle organisation étayée par des recrutements de personnels médicaux et non médicaux, qui doit être pérennisée et évaluée dans le temps.

Les enjeux portent sur le don de gamètes homme et femme avec des besoins grandissants ou encore l'oncofertilité pour permettre, à tout homme et femme ou enfant devant avoir un traitement à risque pour la fertilité de préserver celle-ci et d'avoir un suivi à distance des traitements.

En **gynécologie**, il convient d'optimiser les moyens mis à disposition sur les 3 sites d'exercice : Paule de Viguier, Rangueil et l'IUCT-Oncopole. Il s'agit en outre d'afficher une prise en charge globale et optimale de la santé de la femme.

L'échelle du CHU de Toulouse doit permettre la mise à disposition d'une activité de gynécologie qui s'inscrit à la fois dans une démarche de prévention en santé publique avec le dépistage des cancers gynécologiques et de prise en charge des pathologies gynécologiques allant du « tout-venant au complexe ». Un autre enjeu majeur sera d'anticiper les besoins de la population en termes de prise en charge gynécologique pour les prochaines années au sein du CHU de Toulouse mais également sur le territoire. La formation des futurs praticiens sera au centre de cette dynamique.

La gynécologie est portée par des projets impliquant et valorisant l'équipe médico-soignante :

- **l'endométriase**
- l'organisation de l'activité de **cancérologie** par gradation des soins, du dépistage au traitement en fonction de la spécificité des sites
- les pathologies gynécologiques médicales complexes
- la réassignation de genre
- le sport et la santé de la femme

Ces projets demandent des collaborations multidisciplinaires de soins, de recherche et de pédagogie qui permettent aux équipes de se sentir valorisées. Cette discipline médicale et chirurgicale prend un virage ambulatoire à soutenir et développer.

L'échelle du CHU de Toulouse ainsi que la démographie de la région toulousaine imposent une activité gynécologique médicale et chirurgicale multi-site que nous devons optimiser, valoriser et renforcer afin de développer notre offre de soins.

NOTRE PLAN D'ACTION



MESURE 1

Accompagner le développement de l'activité d'obstétrique

- ☐ Obtenir la labellisation IHAB (Initiative Hôpital Ami des Bébés) de la maternité
- ☐ Optimiser la prise en charge des patientes par filières (grossesses à risque, physiologiques...), pour mieux coordonner le parcours de la patiente en obstétrique
- ☐ Envisager les conditions de mise en place d'une unité physiologique d'accouchement
- ☐ Réfléchir à 5-10 ans le redimensionnement de l'obstétrique sur le CHU à l'échelle des besoins de la métropole
- ☐ Proposer une organisation territoriale en étudiant et promouvant du temps médical voire une équipe médicale commune

MESURE 2

Disposer d'une gynécologie structurée pour répondre aux enjeux

- ☐ Organiser les parcours de soins de l'endométriose au niveau régional
- ☐ Structurer l'activité de cancérologie en gynécologie par gradation des soins, du dépistage au traitement, en fonction des sites (Purpan, Rangueil, Oncopole)
- ☐ Créer une plateforme innovante de chirurgie diagnostique et thérapeutique pour les pathologies liées à l'infection à papillomavirus humain (HPV)
- ☐ Finaliser le projet de centre de reconstruction mammaire
- ☐ Améliorer le parcours pour la « petite chirurgie »
- ☐ Diversifier l'offre d'orthogénie avec une prise en charge sous anesthésie locale

MESURE 3

Conforter les activités de la médecine de la reproduction

- ☐ Poursuivre et accompagner la montée en charge de l'activité au regard de la loi de bioéthique
- ☐ Promouvoir le don d'ovocytes
- ☐ Améliorer la prise en charge de l'onco-fertilité

MESURE 4

Développer de nouvelles modalités de prise en soin

- ☐ Mettre en place un hôpital de jour centré sur :
 - Obstétrique,
 - Médecine de la reproduction : infertilité
 - Pathologies gynécologiques médicales complexes
- ☐ Développer des projets concernant "le sport et la femme" tant en obstétrique qu'en gynécologie





AXE 10

La psychiatrie : pour une approche coordonnée et graduée de la prise en charge

L'activité de Psychiatrie du CHU est marquée par les spécificités suivantes :

- une offre de soins depuis le nouveau-né, comprenant la période de grossesse jusqu'à la personne âgée
- un nombre de lits faible mais une importante activité ambulatoire
- la participation en tant que spécialité spécifique aux urgences
- une activité de liaison structurée à tous les âges de la vie (maternité, enfants, adultes jeunes, personnes âgées) dans tous les services MCO
- une proportion de patients hospitalisés sur le mode de Soins Sans Consentement (SSC) comparable aux autres secteurs

La filière territoriale est en difficulté depuis de nombreuses années. Cette filière psychiatrique a comme particularité de concentrer un nombre important de lits dans des établissements privés, alors que les deux établissements publics, responsables de secteur géo-populationnel ont une capacité limitée.

Symptôme de cette situation de la filière, la situation de tension des urgences psychiatriques, dont seul le CHU porte la responsabilité, impacte la presque totalité du pôle et nécessite la mobilisation des établissements publics et privés du territoire garantissant un accès régulier et prioritaire aux capacités d'hospitalisation en Hospitalisation Libre (HL) et en Soins Sans Consentement en aval des urgences.

En parallèle, le développement des activités ambulatoires en Centre Médico-Psychologique (CMP) ainsi que des dispositifs "d'aller vers" devra être soutenu.

Enfin, les besoins accrus de la population des enfants-adolescents et jeunes adultes, depuis la crise sanitaire justifie une offre de soins mieux adaptée en particulier pour les adolescents.

Dans ce sens, le pôle assure :

- **la participation, en tant qu'entité d'un CHU, à la Communauté Psychiatrique de Territoire (CPT)**, avec ses partenaires le CHGM du CH de Lavaur et en association avec les établissements privés, à la promotion de la Psychiatrie et de la santé mentale. Des projets en commun ont ainsi pu être développés et financés également. Cette volonté d'être pleinement acteur des évolutions nécessaires de la psychiatrie et de porter la voix et la contribution dans la CPT est un objectif pour le CHU.
- **le développement et l'accélération des activités non programmées**, notamment centrées sur les prises en charge de crise, activités qui sont coûteuses en terme d'organisation de la continuité des soins et qui requièrent une expertise spécifique.
- le positionnement de certaines structures de soin en **position de recours, en lien avec l'enseignement et la recherche**.

Ainsi, le pôle de psychiatrie est engagé dans des missions essentielles, territoriales, filiarisées et spécialisées et, pour certaines d'entre elles, il est l'unique effecteur sur le territoire.

Les projets en santé mentale du CHU sont inscrits dans une **dynamique territoriale** au service des usagers, de la destigmatisation et du décroisement des parcours pour une approche **graduée et coordonnée**.

La priorisation des projets est réalisée selon un schéma directeur lisible : parcours - recours - ambulatoire.

NOTRE PLAN D'ACTION



MESURE 1

Développer et soutenir le service des urgences psychiatriques

- ☞ Fluidifier le parcours de l'urgence psychiatrique sur le territoire : mise en place d'une cellule de régulation territoriale impliquant le CHU, le CH Gérard Marchant et les cliniques privées avec l'appui de l'Observatoire Régional des urgences (ORU), renfort DIRPS, renfort liaison IDE AMT
- ☞ Mettre en œuvre le Dispositif d'Appui Psychiatrique à l'Accueil, à la Coordination et à l'Orientation au sein des urgences (DAPACO)
- ☞ Conforter le dispositif Borderlink et l'étendre pour la population des adolescents
- ☞ Mettre en place un dispositif de médiateur de santé pair aux urgences psychiatriques
- ☞ Améliorer les prises en charge des patients âgés de 15 à 18 ans aux urgences psychiatriques
- ☞ Mettre en place un parcours psycho-comportemental de la psychiatrie de la personne âgée aux urgences

MESURE 2

Soutenir et permettre le développement des unités dédiées aux soins non programmés (enfants, adolescents et adultes) spécialisées dans la crise

- ☞ Mettre en œuvre l'unité d'hospitalisation mère-bébé (Care en Mater)
- ☞ Mettre en place une plateforme d'appui et d'orientation Psychiatrie de la Personne Âgée
- ☞ Renforcer les CMP de l'enfant et de l'adolescent
- ☞ Renforcer le Centre de Thérapie Brève (CTB) et la plateforme de crise
- ☞ Conforter les dispositifs de crise du DDRA (Dispositif Départemental Réactif pour Adolescent) : consultado, CERCA (Centre de Régulation et de Crise pour Adolescents) et UHBA (Unité d'Hospitalisation Brève pour Adolescents)
- ☞ Permettre une prise en charge en hospitalisation brève après l'accueil, l'évaluation et l'orientation psychiatrique aux urgences, grâce à la création de 15 lits de Post Urgences Psychiatriques dans un projet partagé avec les établissements privés (Hospitalisation libre)
- ☞ Organiser un parcours de soins dédié et un dispositif d'intervention précoce pour les pathologies émergentes
- ☞ Créer une équipe mobile d'intervention de crise sectorisée

MESURE 3

Soutenir les projets d'activité spécialisée

- ☞ Développer ou conforter les centres experts (troubles de l'humeur, schizophrénie, évaluation et traitement spécialisé des victimes de violence et thérapies brèves, troubles du comportement alimentaire)
- ☞ Accompagner le développement de l'activité de l'unité de neurostimulation
- ☞ Spécialiser l'UF3 dans la prise en charge de la crise suicidaire et des troubles de la personnalité complexes
- ☞ Ouvrir l'hôpital de jour de Fronton
- ☞ Pérenniser le dispositif PEPSY pour la prise en charge du premier épisode psychotique
- ☞ Développer un LHSS (Lits halte soins santé) de jour rattaché à la Halte Santé





AXE 11

Des nouvelles technologies à la médecine personnalisée

Télémédecine, robotique, impression 3D, intelligence artificielle... autant de sujets récents qui viennent bousculer les pratiques et révolutionner la prise en charge médicale. En 2022, les équipes du Centre de référence des maladies neuromusculaires et du service d'imagerie lancent le projet MYOpathIA, un algorithme basé sur l'intelligence artificielle au service du diagnostic des myopathies. S'il s'agit d'un exemple d'excellence novatrice, le CHU aspire à poursuivre sur cette voie en soutenant et en favorisant l'innovation en santé.

Au-delà du champ médical propre, l'innovation peut concerner :

- L'innovation diagnostique et thérapeutique : thérapies géniques, biotechnologies, thérapies ciblées... À titre d'exemple, le CHU est à l'initiative d'un traitement novateur contre les effets secondaires de la chimiothérapie chez l'enfant (CURALASE01).
- L'innovation technologique et numérique : e-santé, télémédecine, objets de santé connectés, imagerie en 3D...
- L'innovation organisationnelle et comportementale : parcours de soins coordonnés, dossier médical partagé, éducation thérapeutique, patient connecté...

Le développement du recours à l'usage de ces outils en plein essor est au service des professionnels d'une part et des patients plus ou moins âgés d'autre part. Ainsi, par exemple l'impression 3D permet d'expliquer une intervention chirurgicale et de mieux préparer le patient.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Développer les innovations de prise en soin, de formation et technologiques

- ☛ Mettre en place le plan Stratégique d'Assistance Robotique et Technologique interventionnelle hospitalo-universitaire (START-hu) pour le développement des Gestes Médico-Chirurgicaux Assistés par Ordinateurs (GMCAO)
- ☛ Créer une plateforme d'impression 3D pour la production autonome de certains dispositifs médicaux
- ☛ Développer les outils d'intelligence artificielle pour le péri-opératoire
- ☛ Développer l'intelligence artificielle pour la réfraction autonome
- ☛ Créer une structure de soins ambulatoires de prévention en lien avec l'IHU HealthAge
- ☛ Favoriser l'accès au diagnostic précoce et aux nouvelles stratégies thérapeutiques dans la maladie d'Alzheimer et anticiper les impacts (consultations mémoire, rôle du CMRR)

MESURE 2

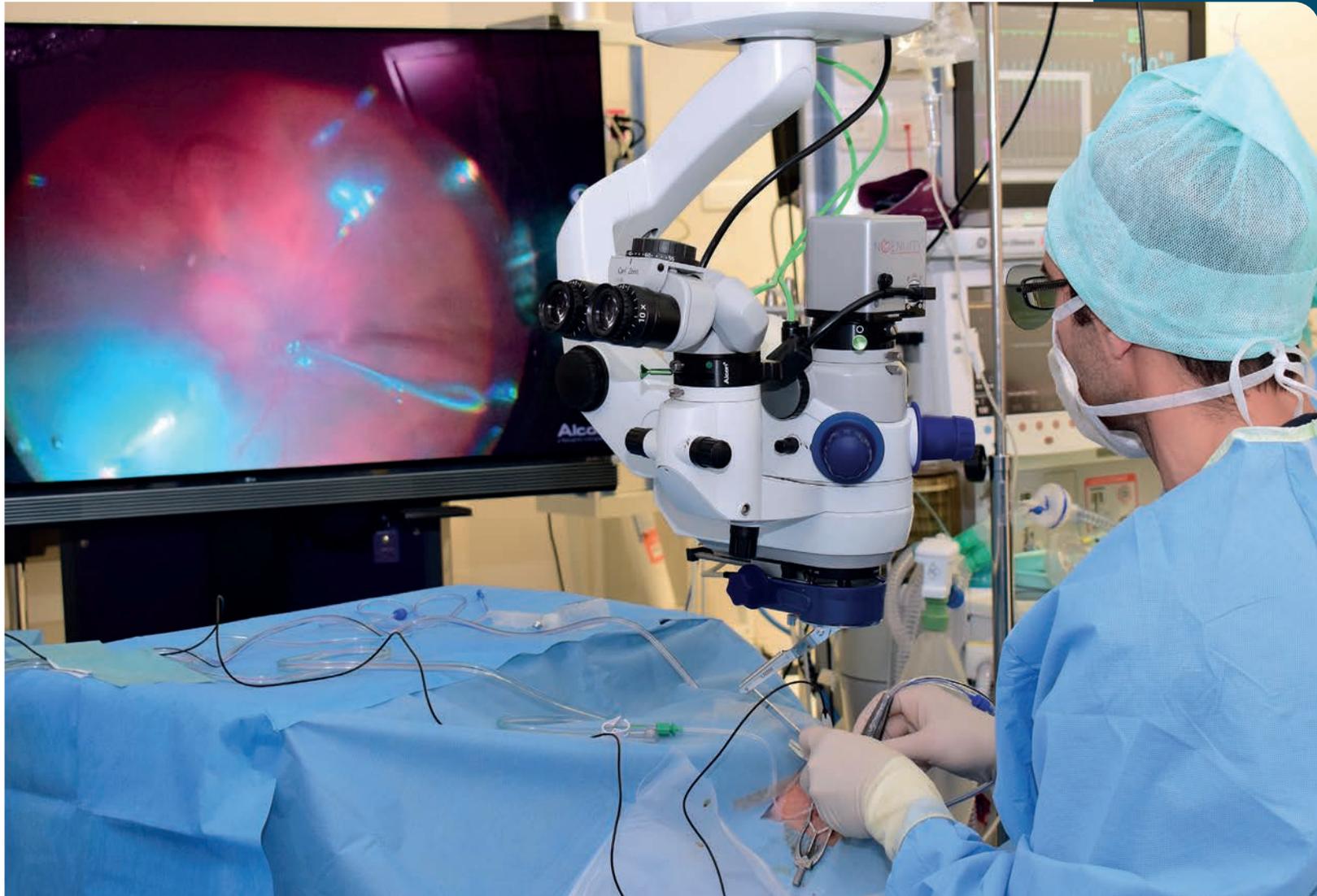
Développer le recours aux outils de télésanté

- ☛ Intégrer les solutions de télésanté (téléconsultations, télésurveillance, téléexpertise, télé-suivi et télé-éducation) pour optimiser les modalités de prise en charge des patients
- ☛ Développer les outils de téléconsultation et de suivi post-opératoire
- ☛ Intégrer la e-santé dans la biologie
- ☛ Déployer une équipe médicale de soutien aux territoires adossée à une utilisation de la télémédecine (EEG, sommeil, AVC)

MESURE 3

Développer l'usage de la simulation

- ☛ Développer le simulateur en chirurgie
- ☛ Développer la simulation dans les services de soins
- ☛ Poursuivre le développement de l'ITSIMS





AXE 12

Une alliance au sein du territoire pour répondre aux défis actuels

Les territoires dans leurs différents niveaux, GHT, hémi-région sont confrontés à de nombreux défis liés à l'augmentation des besoins de santé des populations, à la démographie des professionnels médicaux et non médicaux et aux besoins de financement des activités pour répondre au mieux aux besoins. Le CHU s'engage pour le maintien d'une offre de soins sur l'ensemble du territoire, permettant de créer des filières de soins de qualité, graduées et sécurisées au bénéfice de l'ensemble des patients de l'hémi-région. Telle est l'ambition des Hôpitaux d'Occitanie Ouest (H2O) que le CHU a souhaité promouvoir et créer.

Il fait le pari que les politiques d'alliance entre les établissements de santé et les collaborations entre les équipes médicales et soignantes permettront d'améliorer les parcours de soins sur le territoire et de venir en soutien en fonction des fragilités de chacun. Les professionnels du CHU apportent en tout point et de manière graduée et coordonnée avec les acteurs de terrain, leur expertise et leur appui en matière de soins, d'enseignement et de recherche. Le CHU développe une action structurée et mature en termes de coopérations. Il inscrit ainsi son action et ses projets stratégiques de portée hémi-régionale en cohérence avec le Projet Régional de Santé (PRS) porté par l'ARS et les projets en matière de santé développés par la Région.

Le CHU initie le développement d'équipes de territoire, à l'image des équipes territoriales de la Fédération de Cardiologie ou de Neurologie qui couvrent le territoire. De même, l'équipe médicale de médecine d'urgences met en place un pôle territorial, en partenariat avec le SAMU31, le SAMU32 et les Urgences du CHU d'Auch, afin de répondre au besoin de développer et structurer la médecine d'Urgences à l'échelle de l'Occitanie Ouest et faire face aux enjeux de la démographie médicale et paramédicale.

Enfin, en collaboration avec la faculté de santé, un dispositif de chef de clinique de territoire se met en place permettant d'accompagner les projets d'universitarisation des territoires.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Renforcer les filières de soins de qualité en toute sécurité et graduées sur l'ensemble du territoire

- ☛ Conforter des équipes territoriales et développer de nouvelles filières en fonction des besoins du territoire : cardiologie, médecine d'urgence, neurologie, CMF...
- ☛ Mettre en place des projets au service du territoire (fédération de biologie, pharmacie de territoire, DIM, service de santé au travail...)
- ☛ Mettre en place des conventions pour structurer et pérenniser les coopérations
- ☛ Développer des coopérations organiques et fonctionnelles pour répondre aux besoins de soins
- ☛ Créer un Pôle d'Imagerie Médicale Mutualisée (PIMM) à l'échelle de l'hémi-région, promoteur d'une organisation en réseau entre le CHU et les CH, pour répondre aux besoins radiologiques du territoire
- ☛ Porter une autorisation multisite en cardiologie (rythmologie interventionnelle) ou dans d'autres disciplines en cohérence avec les autorisations d'activités et les parcours de soins
- ☛ Promouvoir des projets de niveau régional pour répondre aux enjeux de parcours patients, de rationalisation et de performance dans les domaines de la logistique, de la pharmacie et du numérique
- ☛ Harmoniser les pratiques, renforcer les expertises et développer une culture qualité par la définition et l'évaluation d'objectifs communs

MESURE 2

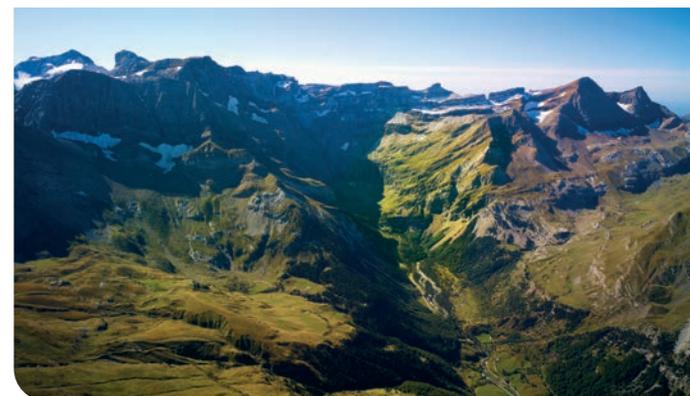
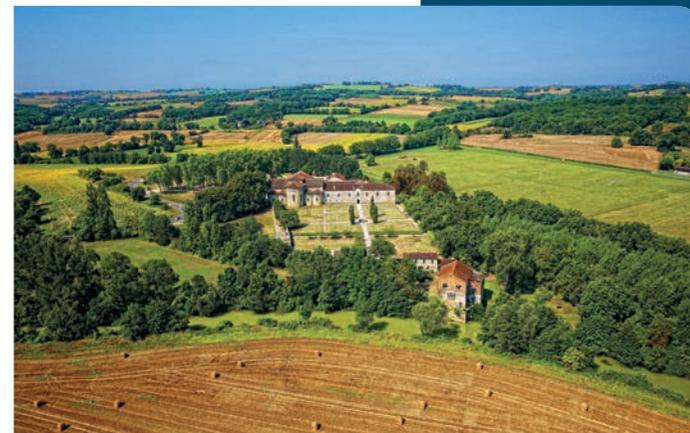
Diffuser l'expertise hospitalo-universitaire sur le territoire

- ☉ Créer des postes HU dans le cadre de coopérations territoriales, en définissant une stratégie HU de territoire multi partenariale
- ☉ Développer une culture de la recherche, par un réseau animé en commun, la constitution de cohortes de patients, la création de nouvelles opportunités d'inclusion dans les essais cliniques, l'amélioration de l'attractivité des territoires pour les industriels de santé

MESURE 3

Piloter et structurer les coopérations territoriales

- ☉ Créer et faire vivre des structures et des instances au service de la diffusion et du renforcement des coopérations territoriales (pilotage du GHT Haute-Garonne et Tarn Ouest, animation des instances des Hôpitaux d'Occitanie Ouest)
- ☉ Développer et utiliser les outils juridiques pour faire vivre les coopérations, par l'harmonisation des conventions cadres, l'organisation de l'action des professionnels de santé sur le territoire, la mise en œuvre de structures organiques et fonctionnelles (GCS, FMIH, Pôles inter-établissements...)



2

ASSURER**DES SOINS DE QUALITÉ EN TOUTE SÉCURITÉ,
ET DES PARCOURS OPTIMISÉS POUR CHAQUE PATIENT**

Le projet de soins 2023-2028, en tant que cadre de référence fédérateur pour l'ensemble des professionnels paramédicaux infirmiers, de rééducation et médico-techniques, prend en compte les droits, les attentes des usagers en termes d'exigence de qualité, d'efficacité, d'accompagnement tout en respectant les valeurs professionnelles de tous les acteurs de soins ainsi que nos obligations éthiques et humaines. Ancré dans nos valeurs professionnelles et les règles déontologiques qui guident notre pratique quotidienne, ce projet permet à chacun de se situer comme acteur au sein de l'institution.

La démarche qualité-gestion des risques se construit quotidiennement avec chacun des professionnels, en réponse à leurs besoins ainsi qu'aux attentes des patients. Dans son approche, le CHU de Toulouse soutient une politique d'amélioration de la qualité et de la sécurité intégrée aux soins, pragmatique, centrée sur le sens et l'éthique de cette démarche, et faisant l'objet d'une communication positive forte et valorisée.

Les actions qualité-gestion des risques sont formalisées dans un cadre validé par l'institution, à travers le Programme Annuel de la Qualité et de la Sécurité des Soins (PAQSS). Ce PAQSS est décliné dans chacun des pôles en deux parties :

- un socle commun à tous les pôles cliniques et médico-techniques,
- une partie propre à chaque pôle au regard de ses spécificités.

Pour structurer son pilotage de la qualité et gestion des risques, l'établissement dispose d'un COPIL qualité et chaque pôle d'un comité qualité, dont le pilotage est assuré par l'exécutif de pôle.

Ces projets visent à répondre aux attentes :

- **du patient co-partenaire**, informé et responsable dans le respect du cadre législatif relatif aux droits du malade ;
- **des professionnels paramédicaux**, qui souhaitent développer et renforcer leurs compétences, la recherche en soins et donner du sens à leurs actions ;
- **de l'encadrement** qui trouve un outil de management de nature à les guider et les soutenir pour accompagner les équipes mobilisées sur des objectifs communs de soins ;
- **de l'établissement** qui affirme une volonté d'amélioration de la qualité, de la gestion des risques liée aux soins, dans une dynamique d'efficacité et de pertinence des organisations soignantes pour anticiper et accompagner aujourd'hui et demain les évolutions de prise en soins et des parcours de soins, de santé et de vie des patients au sein de l'établissement et sur le territoire.

AXE 1

Garantir à l'utilisateur un haut niveau de qualité et sécurité des soins

La qualité de la prise en charge des patients dépend de la coordination efficace des professionnels de santé au sein d'organisations performantes. Les attentes en matière de qualité des soins sont légitimes tant du point de vue des patients que des professionnels de santé.

La notion de qualité et de sécurité des soins a évolué d'une préoccupation individuelle à une demande collective de transparence. L'objectif de la direction des soins est de garantir un niveau élevé de qualité dans la prise en charge des patients en optimisant les pratiques professionnelles et en s'adaptant aux avancées thérapeutiques, aux nouveaux métiers et aux outils numériques.

Dans le cadre de la certification de la HAS, il est essentiel de renforcer la collaboration entre les professionnels de la santé, les patients et leurs proches, ainsi que de promouvoir la prise en charge interprofessionnelle paramédicale.

Intégrer la culture de la bientraitance dans une démarche continue d'amélioration des pratiques professionnelles constitue un atout majeur pour garantir la qualité des soins.

Cela implique de donner un sens aux actions, de susciter une réflexion collective sur les pratiques professionnelles, et de mettre en mots les gestes, les paroles et les attitudes afin de favoriser la bientraitance.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Inscrire la qualité et la sécurité des soins au cœur des pratiques soignantes et managériales

- ☞ Soutenir la culture de l'évaluation et de la gestion du risque associé aux soins
- ☞ Améliorer l'efficacité des organisations soignantes et médico-soignantes en développant le management de la qualité par la qualité
- ☞ Améliorer et sécuriser les pratiques professionnelles en facilitant l'accès à la formation, en développant la pratique réflexive et l'analyse des pratiques professionnelles
- ☞ Développer et appliquer dans les pratiques professionnelles le concept « d'éco-conception du soin », permettant une approche durable en questionnant la pertinence des soins effectués et leurs impacts sur les plans : économique, social et environnemental

MESURE 2

Développer l'interprofessionnalité au cœur des soins pour un enrichissement des compétences collaboratives

- ☞ Optimiser l'approche transversale dans les différentes étapes de la prise en soin des patients
- ☞ Faciliter et accompagner le développement des technologies dans les organisations, les pratiques de soins
- ☞ Promouvoir la qualité des soins par la valorisation des pratiques professionnelles

MESURE 3

Promouvoir les droits des usagers et la bientraitance dans les pratiques soignantes

- ☞ Garantir une prise en soin digne, respectant l'ensemble des parties prenantes dès l'accueil du patient
- ☞ Promouvoir la bientraitance comme une démarche « volontariste » qui situe les intentions et actes des professionnels dans une perspective d'amélioration continue
- ☞ Engager les paramédicaux dans le partenariat patient



2

AXE 2

Soutenir les parcours professionnels par le management des compétences

L'hôpital est une organisation dont la performance et la qualité de prise en charge des patients reposent sur les compétences et expertises des professionnels qui la composent. Dynamiser les parcours professionnels par le management des compétences est l'un des enjeux majeurs pour mettre en œuvre le projet de transformation du CHU.

Identifier, évaluer, renforcer et valoriser les compétences, c'est permettre aux professionnels de s'adapter aux changements environnementaux et organisationnels, pour répondre aux évolutions de prises en soins des patients, tout en offrant des perspectives d'évolution de carrière qui favorisent la fidélisation.

Le management des compétences amène à conjuguer la sécurisation des pratiques et la transmission des savoirs pour les jeunes professionnels et les nouveaux arrivants, mais aussi à accompagner le développement des compétences expertes, disciplinaires ou transversales.

Dans cette perspective, il est également nécessaire de soutenir le développement des compétences des cadres de santé et des cadres supérieurs de santé, ayant pour mission de guider leurs équipes et d'accompagner les évolutions nécessaires pour construire l'hôpital de demain.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Développer le dispositif d'accompagnement des stagiaires et des nouveaux professionnels à l'acquisition d'un haut niveau de compétences

- ☞ Veiller à la réactualisation des livrets d'accueil des étudiants et la mise en place des livrets d'accueil des nouveaux arrivants par métier et par service
- ☞ Généraliser et professionnaliser le rôle du tuteur par filière-métier
- ☞ Modéliser et développer les grilles d'évaluation des compétences en lien avec les pathologies et soins spécifiques de l'unité pour les nouveaux professionnels, outil structurant et sécurisant pour la prise de poste

MESURE 2

Valoriser, réinvestir et capitaliser les compétences acquises en formation

- ☞ Rendre visible les compétences et expertises soignantes afin de permettre la sollicitation des équipes ressources au sein de l'établissement
- ☞ Valoriser et réinvestir les formations en organisant la transmission de savoir au sein des équipes
- ☞ Veiller au maintien et à l'actualisation des compétences nécessaires à l'exercice des missions dans l'unité par un suivi personnalisé du parcours professionnel

MESURE 3

Accompagner les professionnels souhaitant évoluer dans les fonctions managériales

- ☞ Rendre lisible le processus de repérage et d'intégration à la filière cadre de santé
- ☞ Poursuivre l'évaluation du dispositif filière cadre de santé
- ☞ Développer le parcours professionnalisant du cadre soignant de pôle et élaborer le dispositif d'accompagnement à la prise de fonction

MESURE 4

Valoriser les actions et les compétences de l'encadrement

- ☞ Soutenir l'encadrement en menant une réflexion sur l'évolution des missions des cadres de santé et cadres supérieurs de santé
- ☞ Valoriser les projets conduits par l'encadrement
- ☞ Soutenir et accompagner l'encadrement à la redéfinition des organisations en cas de restructuration ou d'évolution des modes de prises en charge

AXE 3

Fluidifier les parcours patients par la coordination des acteurs

L'offre de soins de notre territoire est fortement impactée par un accroissement de la population du bassin toulousain et une évolution démographique vieillissante.

Le Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse, centre de référence et d'expertise est la structure de premiers recours du territoire.

La structuration des parcours de soins est corrélée à l'efficacité de collaboration entre acteurs (intra, extrahospitaliers, patients, usagers) et à l'émergence de nouvelles modalités d'exercice pour les soignants.

Nos modes d'organisations d'entrée et de sortie hospitalière évoluent en :

- Facilitant l'hébergement en hôtel hospitalier,
- Développant l'accueil JO,
- Favorisant des parcours pertinents,
- Anticipant les sorties le plus précocement possible,
- Améliorant la gestion et l'utilisation des outils numériques (Viatrajectoire...).



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Identifier les parcours patient par filière

- ☞ Structurer les grandes filières de soins programmés et non programmés en déclinant les chemins cliniques par pathologie au sein des pôles
- ☞ Détecter les séjours complexes et les séjours long, par l'évaluation précoce des critères de vulnérabilité et de précarité par l'équipe soignante dès l'admission du patient
- ☞ Affirmer la fonction de bed management et de coordination de parcours

MESURE 2

Favoriser les interactions entre les différents acteurs tout au long du parcours

- ☞ Identifier les acteurs offreurs de soins de l'amont et de l'aval
- ☞ Qualifier les processus d'orientation
- ☞ Promouvoir la place des aidants et des associations dans les unités
- ☞ Favoriser l'accompagnement des équipes par l'UTEP dans la rédaction, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes d'éducation thérapeutique

MESURE 3

Développer des partenariats ville-hôpital pour l'amont et l'aval des séjours hospitaliers

- ☞ Rendre l'usager acteur de son parcours
- ☞ Identifier les modalités et compétences au service de la fluidification du parcours patient notamment par la cartographie des sites d'intervention des Infirmiers en Pratique Avancée (IPA)
- ☞ Promouvoir l'information au patient tout au long de son parcours en s'assurant de l'exhaustivité des informations communiquées



AXE 4

Recherche et innovation pour l'évolution et la promotion du soin



Les recherches scientifiques conduites dans le domaine de la santé constituent un préalable incontournable aux interventions nécessaires pour améliorer la santé des individus et des populations et pour diminuer le fardeau des maladies, à la fois dans ses impacts et ses facteurs de risque.

Le CHU de Toulouse est un acteur central de la recherche et de l'innovation en santé. Reconnu en matière de production et de valorisation scientifique, ses équipes sont nationalement et internationalement reconnues.

La recherche en soins infirmiers, de rééducation et médicotéchniques vient en appui de la recherche translationnelle dans ce continuum entre recherche fondamentale, clinique et de santé publique.

La direction des soins du CHU de Toulouse entend renforcer la dynamique de promotion et de développement de la recherche en soins infirmiers, de rééducation et médicotéchniques et de l'innovation par l'accompagnement des équipes paramédicales à l'émergence d'une culture scientifique, par l'utilisation des données probantes dans les pratiques professionnelles et la réflexion autour du soin et du prendre soin.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Accompagner nos équipes à la recherche et l'innovation en santé

- Accompagner les équipes pluridisciplinaires dans la rédaction d'un protocole de recherche et sa mise en œuvre, au service d'une question pertinente et d'une problématique professionnelle, en s'appuyant sur les structures supports
- Répondre aux appels d'offres de recherche paramédicale
- Développer la culture scientifique au plus proche de la clinique au sein des unités de soins en mettant en place des ateliers afin de favoriser l'utilisation des données probantes dans la pratique professionnelle
- Repérer les étudiants en promotion professionnelle (PPH) avec un potentiel de recherche et les accompagner à développer leur projet une fois revenus sur le terrain

MESURE 2

Promouvoir nos partenariats et la recherche en soins « hors les murs »

- Structurer les échanges et partenariats avec l'université, les établissements publics à caractère scientifique et technologique, le Groupement Interrégional de Recherche et d'Innovation du Sud-Ouest Outre-Mer Hospitalier, la Délégation à la Recherche Clinique et de l'Innovation et les Instituts de Formation aux métiers de la santé du PREFMS
- Faire de l'apport du savoir expérientiel et de l'implication du patient partenaire une priorité des programmes de recherche
- Amplifier les actions de valorisation « hors les murs » de la recherche en soins conduites au CHU et au sein du GHT à travers la promotion des colloques et journées de réflexions

MESURE 3

Développer la formation initiale et continue sur le versant de la recherche

- ☞ Réaliser la cartographie des compétences scientifiques et des expertises des professionnels de santé formés à la recherche
- ☞ Créer un dispositif de formation continue portant la méthodologie de la recherche à destination des professionnels de santé paramédicaux
- ☞ Consolider une stratégie de formation paramédicale en lien avec les Instituts et Écoles pour accompagner l'activité clinique, de recherche et de soins

MESURE 4

Soutenir la valorisation scientifique et sociale au service de la diffusion des savoirs et des innovations

- ☞ Valoriser la recherche par les publications dans des revues professionnelles et scientifiques sur le plan national et international en contribuant à la diffusion des savoirs et des résultats
- ☞ Promouvoir l'écriture professionnelle paramédicale avec aide à la rédaction et à la publication d'articles
- ☞ Contribuer à l'élaboration et à la mise en place d'une stratégie de communication externe et interne sur la promotion de la recherche en soins
- ☞ Favoriser la participation des professionnels de santé aux colloques, congrès, journées de réflexion sur la promotion des travaux de recherche





2

2.2

PROJET QUALITÉ, SÉCURITÉ DES SOINS



AXE 1

Implication et engagement de tous dans les démarches qualité-sécurité

La démarche qualité-sécurité des soins est une démarche qui se construit quotidiennement avec chacun des professionnels en réponse à leurs besoins, et qui répond aussi aux attentes des patients et pouvoirs publics. Elle est formalisée dans un cadre validé par l'institution, à travers le Programme Annuel de la Qualité et de la Sécurité des Soins (PAQSS), décliné dans chacun des pôles. Le suivi de ces engagements contribue à l'amélioration de la gestion des risques.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Engager tous les pôles dans une démarche qualité - sécurité des soins

- ☞ Mettre en place un comité qualité dans chaque pôle avec une rencontre à minima 2 fois par an
- ☞ Identifier des référents qualité médicaux et paramédicaux dans chaque pôle
- ☞ Mettre en place un PAQSS annuel par pôle et des contrats de pôle avec des objectifs qualité associés
- ☞ Intégrer des objectifs qualité dans tous les projets de service

MESURE 2

Engager tous les professionnels individuellement dans la qualité - sécurité des soins

- ☞ Intégrer des missions qualité - sécurité dans les fiches de postes de tous les hospitaliers
- ☞ Fixer et évaluer des objectifs qualité - sécurité des soins lors des entretiens professionnels

MESURE 3

Améliorer la visibilité de l'engagement de la gouvernance sur la qualité - sécurité des soins

- ☞ Assurer des communications régulières sur les projets qualité/sécurité des soins
- ☞ Partager les résultats d'audits dans toutes les instances

AXE 2

Une démarche qualité simple et utile pour les patients et les équipes

Le CHU adopte une vision résolument positive autour des démarches qualité et développe une marque employeur centrée autour des retombées positives de ces démarches.

En effet, ces démarches, par leurs réussites et leurs retombées concrètes pour les patients et les équipes, contribuent à donner du sens à l'exercice professionnel et à la qualité de vie au travail. Elles peuvent donc être très mobilisatrices au sein d'une équipe. Les démarches qualité, par essence pluriprofessionnelles, permettent également de décloisonner les métiers et les services, de fédérer à l'échelle de l'établissement, en travaillant ensemble dans l'objectif commun d'améliorer les parcours patients et l'organisation des soins centrée autour de la pertinence des soins.

Ce sens commun est développé par une démarche participative des équipes en leur permettant de définir elles-mêmes leurs priorités et axes de progression, d'identifier et de résoudre leurs problèmes autour d'objectifs proches du terrain.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Créer et adapter des outils au plus proche du terrain

- ☞ Faire évoluer le portail qualité pour permettre aux équipes de retrouver l'ensemble des outils nécessaires à l'animation de la démarche qualité
- ☞ Développer les comptes rendus sur un outil adapté, en sollicitant les acteurs de terrain pour co-construire et valider les livrables
- ☞ Créer des outils simples pour les équipes

MESURE 2

Mettre en place un socle commun de formation sur la qualité et la sécurité des soins

- ☞ Élaborer un plan de formation dédié pour chaque nouvel arrivant et lors de changement de poste
- ☞ Établir un plan de formation dédié pour les référents qualité

MESURE 3

Adapter les modes de communication au plus grand nombre

- ☞ Aborder des thématiques diversifiées, centrées sur les succès
- ☞ Donner la parole aux équipes de terrain
- ☞ Prévoir des modes de communication variés et adaptés à l'information à partager



2

AXE 3

Valorisation des démarches qualité et sécurité des soins

Pour renforcer notre culture commune, la valorisation des démarches est un élément central, devant être développée par plusieurs dimensions :

- Partager les bonnes idées et pratiques
- Valoriser les succès issus d'actions d'amélioration de la qualité des soins
- Reconnaître l'engagement dans des actions d'amélioration de la qualité des soins



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Développer les analyses d'événements indésirables / porteurs de risque, et partager les analyses et plans d'action

- ☞ Systématiser les analyses d'événements indésirables ou porteurs de risque
- ☞ Créer un mode de communication sur ces analyses et plans d'action
- ☞ Développer la culture sécurité et promouvoir le dispositif « seconde victime »

MESURE 2

Valoriser les bonnes pratiques et les événements désirables

- ☞ Mettre en place une démarche appréciative avec la direction des soins pour la définition d'un événement désirable
- ☞ Créer une fiche d'événement désirable
- ☞ Créer un outil de communication sur les événements désirables

MESURE 3

Poursuivre les démarches de labellisation des équipes et services

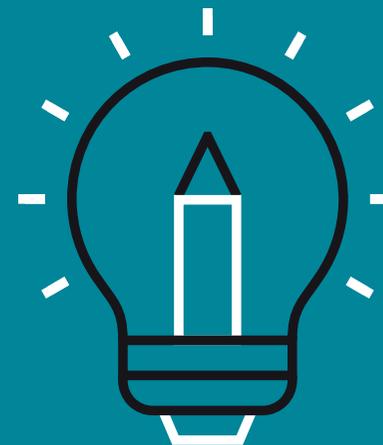
- ☞ Étendre le déploiement du label hospitalité et le challenge handicap
- ☞ Créer un label très haute culture sécurité en équipe



PROMOUVOIR

UN MANAGEMENT SOUTENANT POUR LES PROFESSIONNELS

.....



Ce projet management a pour ambition :

- d'améliorer la transparence des processus de décision, avec honnêteté et pédagogie mutuelle au travers d'un langage commun, compris et entendu par tous,
- de rendre faisable les projets et de donner les moyens à chacun de comprendre et d'analyser l'information,
- de favoriser un climat de confiance et de considération entre les acteurs pour susciter les idées et la participation,
- de donner les bons repères pour bien accueillir les nouveaux professionnels et traiter les sujets collectifs et individuels.

AXE 1

Assurer la transparence des processus de décision au sein d'une organisation comprise de tous

La communauté hospitalière toulousaine exprime le souhait de pouvoir être acteur au sein de l'institution avec une organisation et un fonctionnement compris et partagé de tous.

La transparence des processus de fonctionnement et de décision au sein d'une organisation est essentielle pour assurer une gouvernance efficace, une prise de décision équitable, une inclusion des professionnels, une responsabilisation de chacun et une culture de la confiance. Permettre à tous d'accéder aux informations et de participer aux réflexions, encourage des décisions tenant compte des besoins et des intérêts du plus grand nombre.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Définir et partager le périmètre et les modalités de fonctionnement des instances et de la gouvernance

- ☑ Renforcer la connaissance du rôle de chaque instance et commission, ainsi qu'à l'articulation entre ces dernières
- ☑ Communiquer sur les modalités de participation aux instances et commissions
- ☑ Permettre la compréhension des processus de décision et des modalités de gestion pour les services et les pôles
- ☑ Établir une charte de gouvernance entre la présidente de la Commission Médicale d'Établissement et le directeur général

MESURE 2

Promouvoir une culture projet commune à tous

- ☑ Développer une culture projet par le partage d'une méthode globale de conduite de projet
- ☑ Définir une gouvernance et une méthodologie de projet décloisonnée qui permet la concertation des acteurs concernés et un partage d'information régulier sur l'avancée des projets

MESURE 3

Favoriser une communication efficace à tous les niveaux de la chaîne managériale

- ☑ Assurer une communication régulière sur les actions conduites par les commissions mixtes instituées au CHU (stratégie, hospitalisations, pertinence, numérique) vers les instances et les professionnels de l'établissement
- ☑ Repenser les modes de communication et leur contenu
- ☑ Renforcer le lien entre les services de soins et les fonctions support



AXE 2

3

Développer la délégation de gestion pour améliorer le fonctionnement interne

L'enjeu porte sur la poursuite et la structuration de la délégation de certaines responsabilités à des équipes ou des professionnels, pour permettre une prise de décision plus rapide et une meilleure efficacité opérationnelle.

« Responsabiliser nos équipes, de manière individuelle ou collective, permettra de développer une culture d'apprentissage en encourageant le développement continu des compétences et l'engagement de nos professionnels. »

Ainsi, en permettant une meilleure utilisation de nos ressources, une prise de décision réactive, une responsabilisation accrue de nos équipes et la créativité de nos professionnels, nous permettront d'améliorer notre fonctionnement interne.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Instaurer une démarche de contractualisation avec les pôles cliniques et médico-techniques

- ↳ Établir des contrats de pôle
- ↳ Définir le fonctionnement du pôle au travers d'une charte de gestion
- ↳ Assurer un dialogue de gestion régulier permettant un suivi des contrats de pôle

MESURE 2

Renforcer l'agilité et la réactivité des processus

- ↳ Développer la délégation de gestion fondée sur une relation de proximité et de confiance
- ↳ Partager les règles de nomination et de renouvellement des chefs de pôle et des chefs de service

MESURE 3

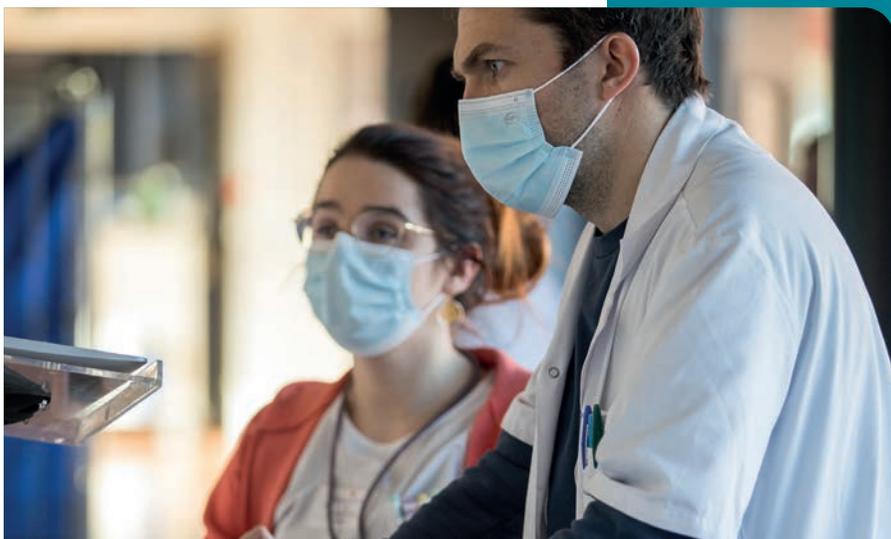
Conforter le positionnement du service et renforcer le management de proximité

- ↳ Encourager le développement d'une réflexion commune portée par un binôme médico-soignant
- ↳ Renforcer le niveau de proximité entre les équipes et leur manager

AXE 3

Accompagner et soutenir les managers

« Les managers jouent un rôle clé dans la gestion des ressources humaines, la coordination des activités et la prise de décision au sein de notre établissement. »



De fait, ils doivent être formés et informés sur les meilleures pratiques de gestion, les politiques et les procédures spécifiques de notre fonctionnement. Les managers doivent être en mesure de communiquer efficacement avec leurs équipes, de transmettre les objectifs et les attentes de l'institution et fournir des feedbacks constructifs. De cette manière, ils pourront prendre des décisions éclairées, résoudre les problèmes de manière efficace et gérer les équipes de manière appropriée.

Les managers sont souvent confrontés à des situations complexes et stressantes, et il est important de leur fournir des outils et des ressources pour faire face à ces défis. En étant soutenus et valorisés ils pourront s'investir pleinement, aux côtés de nos équipes, pour accompagner la transformation de notre système hospitalier, en améliorant la qualité des soins et le bien-être des équipes.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Définir le rôle et les attendus du manager

- ☞ Valoriser le management au cœur de la fonction d'encadrement
- ☞ Investir la qualité de vie et des conditions de travail comme mission du manager
- ☞ Positionner le manager comme première oreille de ses équipes
- ☞ Outiller le manager de manière efficiente
- ☞ Définir le niveau d'autonomie du manager afin de renforcer sa légitimité

MESURE 2

Mettre en place une politique de détection et de recrutement des futurs managers

- ☞ Affirmer la capacité managériale comme critère d'accessibilité au poste de manager
- ☞ Renforcer la lisibilité des possibilités de carrière
- ☞ Recruter ou former des managers

MESURE 3

Garantir une politique de formation et d'accompagnement individuel et collectif des managers

- ☞ Assurer un cycle de formation adapté afin d'accompagner la prise de fonction d'un manager
- ☞ Former et accompagner au management d'aujourd'hui
- ☞ Proposer aux managers un accompagnement individuel et personnalisé

MESURE 4

Valoriser l'exercice des fonctions managériales

- ☞ Sanctuariser du temps pour l'exercice des fonctions managériales.
- ☞ Valoriser financièrement la fonction d'encadrement dans le cadre des dispositifs réglementaires applicables à la Fonction Publique Hospitalière
- ☞ Manager et écouter les managers

EXCELLER

POUR LE PATIENT EN SOUTENANT LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

La recherche et l'innovation en santé constituent l'un des trois piliers de la stratégie du CHU de Toulouse avec les soins et l'enseignement, missions complétées désormais par la prévention et la responsabilité populationnelle. Fidèle à la devise de la ville de Toulouse, le projet d'établissement (PE) 2023-2028 du CHU porte une ambition pour la recherche en santé : aller toujours plus loin dans l'excellence en définissant une stratégie scientifique et un cadre de gouvernance permettant de fédérer nos forces vives autour d'objectifs communs, en synergie avec l'écosystème, et en optimisant l'ensemble des outils, fonctions-support et actions de valorisation permettant la réalisation de cette ambition.

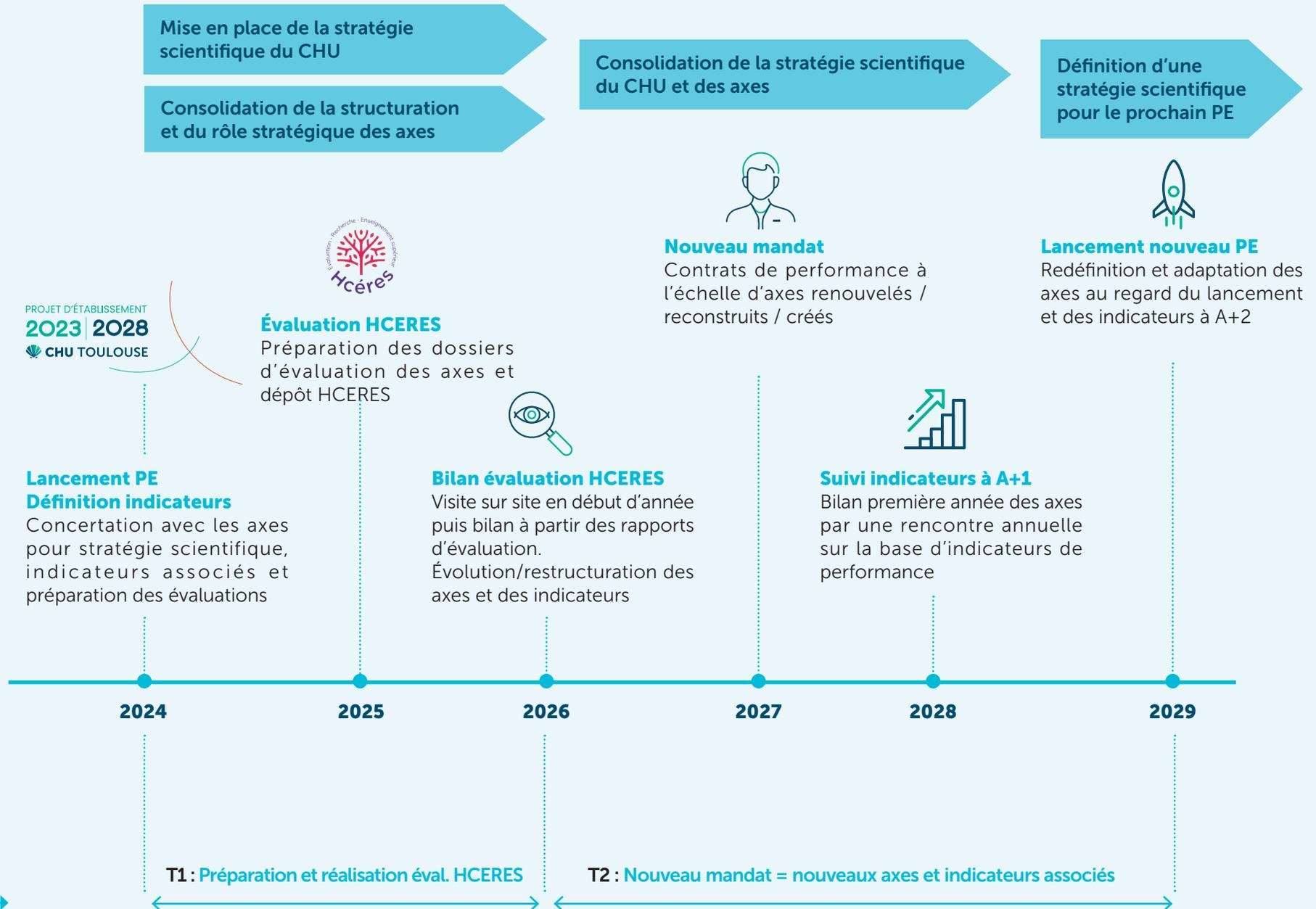
Ce projet est construit en deux temps successifs, autour de l'évaluation HCERES du CHU en 2025-2026, permettant ainsi de bâtir puis de consolider la stratégie scientifique du CHU au cœur de son écosystème.



Elle repose sur 4 principaux enjeux :

- 1. STRATÉGIE SCIENTIFIQUE** - Mettre en œuvre une politique scientifique d'excellence autour des axes thématiques transdisciplinaires du CHU, en favorisant l'émergence de nouveaux thèmes et de futurs leaders.
- 2. SYNERGIE** - Co-construire la politique de site en renforçant les coopérations régionales, nationales et internationales pour une recherche performante, lisible et intégrée.
- 3. PILOTAGE** - Dynamiser la structuration interne et l'accompagnement de la recherche dans une démarche d'excellence et proposer des outils innovants visant à simplifier les circuits.
- 4. VALORISATION** - Optimiser la valorisation, tant sur le plan académique qu'économique, en amplifiant la diffusion des travaux, en améliorant les synergies avec le monde économique et en encourageant l'entrepreneuriat.

Deux temps stratégiques





AXE 1

Structurer et piloter la recherche par une politique scientifique d'excellence partagée

4

La stratégie scientifique constitue le socle de cette ambition pour les années à venir. Fort du travail collectif de structuration autour d'axes thématiques transdisciplinaires au cours de la période écoulée et du rayonnement national de plusieurs disciplines clefs, ayant en particulier permis la labellisation de l'IHU HealthAge, le CHU doit à présent poursuivre les efforts de mise en adéquation de son organisation et de ses outils avec les objectifs d'excellence portés.

Le CHU doit poursuivre la structuration de sa recherche autour d'axes thématiques transdisciplinaires (6 axes constitués et 2 axes en cours de mise en place) et du projet renouvelé de son centre d'investigation clinique (CIC), s'appuyant sur une politique institutionnelle de mise en adéquation des outils d'accompagnement avec les missions et objectifs de ces structures. Recentrer les forces autour d'objectifs scientifiques clairement établis, définir une gouvernance associant pleinement l'université et les organismes de recherche et consolider l'impact de cette structuration dans le cadre de la prochaine évaluation HCERES : tels sont les défis que doit relever le CHU de Toulouse afin de parvenir à concentrer la recherche et l'amener vers le plus haut niveau d'excellence.

Cela passe notamment par la construction et la mise en œuvre d'une stratégie scientifique d'établissement concertée, visant l'excellence et la cohérence des actions engagées, et intégrant en particulier la convergence des acteurs vers des domaines de recherche d'avenir à forts enjeux pour le CHU : la prévention et le lien entre santé et environnement, le numérique et l'IA en santé, les médicaments de thérapie innovante (MTI) et les biothérapies, les maladies rares et l'impression 3D.

Cette stratégie intègre également à l'échelle de chaque axe des missions suivies concernant :

- l'identification et l'accompagnement des émergences et des jeunes talents
- la recherche à l'échelle territoriale et la recherche en soins primaires
- la recherche paramédicale et en soins

Conçue en deux temps autour de l'évaluation du CHU par l'HCERES, cette stratégie doit permettre de consolider les acquis liés à la structuration en axes transdisciplinaires et de favoriser les émergences afin de viser l'excellence pour les 5 années à venir.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Mettre en place une stratégie scientifique institutionnelle visant l'excellence par la convergence des acteurs

- ↳ Conforter la structuration en axes thématiques d'excellence en les positionnant au cœur de la stratégie scientifique de l'établissement
- ↳ Accompagner le projet de renouvellement du Centre d'Investigation Clinique dans ses dimensions stratégiques et scientifiques
- ↳ Piloter la stratégie scientifique institutionnelle du CHU, en s'appuyant sur une gouvernance et une concertation renforcée
- ↳ Définir à l'échelle de l'établissement une stratégie en deux temps autour de l'évaluation HCERES
- ↳ Inciter et accompagner la convergence des acteurs vers des domaines de recherche transversaux à forts enjeux stratégiques

MESURE 2

Définir la feuille de route et les indicateurs d'évaluation permettant d'accompagner les axes thématiques transdisciplinaires vers l'excellence

- ↳ Définir une feuille de route stratégique précisant le projet scientifique et les missions des axes transdisciplinaires
- ↳ Définir des indicateurs de suivi et assurer, à l'échelle de l'établissement, une animation de la politique scientifique par axe

MESURE 3

Accompagner les thématiques émergentes et les futurs leaders

- ↳ Mettre en place une stratégie d'identification et d'accompagnement des thématiques émergentes et des jeunes talents
- ↳ Améliorer l'accompagnement, la visibilité et le sentiment d'appartenance des jeunes talents du CHU de Toulouse

Axes thématiques transdisciplinaires du CHU de Toulouse

1  
VIeillessement en santé, gérosiences et prévention (IHU Health Age, Préserv'Age)
 S. Andrieu, H. Bishoff- Ferrari & B. Vellas

2 
 Handicaps neurologiques, psychiatriques et sensoriels (HOPES)
 C. Arbus & J. Pariente

3 
 Pathologies cardiovasculaires et métaboliques (CARDIOMET)
 P. Gourdy & J. Roncalli

4 
 Technologies avancées et chirurgicales (ITAC)
 O. Deguine, T. Geeraerts & P. Mansat



5 
 Axe Cancer (Fédération de cancérologie)
 C. Laurent & J. Mazières

6 
 Transplantation - Immunologie - Environnement (Time)
 N. Kamar, S. Faguer & L. Guilleminault

7 
 PREconception, Maternité et Construction de l'Enfant (PREMICE)
 G. Gascoin & C. Vayssière

8 
 Risques infectieux émergents et maladies inflammatoires (Neo-13D)
 A. Ruyssen-Witrand & G. Martin-Blondel

← Mise en place 2022 →

← Mise en place 2023-2024 →

Données, numérique et IA en santé
Prévention, santé et environnement

Rôle moteur dans 5 domaines de recherche à forts enjeux stratégiques

Biothérapies et MTI
Maladies rares
Impression 3D

Missions communes à l'ensemble des axes transdisciplinaires



Définir une **stratégie scientifique** et une **feuille de route**



Définir et suivre des **indicateurs de performance et d'excellence**



Accompagner des **domaines de recherche à forts enjeux**



Détecter et suivre les **émergences, les futurs leaders et les jeunes talents**



Structurer une **approche territoriale de la recherche** (H2O, soins primaires)



Définir et suivre une **stratégie de recherche en soins**



AXE 2

Co-construire le rayonnement et la politique de site en synergie avec l'écosystème local, régional, national

4

Au cours de la période précédente, le CHU de Toulouse a initié ou consolidé de nombreux partenariats, en ouvrant son CRBSP à d'autres acteurs du site et en construisant des dossiers structurants tels que l'IHU HealthAge, le RHU « BioFace », l'entrepôt de données de santé ou le Tiers Lieu Numérique TSN. Ces réussites doivent être amplifiées et les coopérations du CHU renforcées en tant que moteur essentiel du dynamisme de sa recherche et de sa politique d'innovation.

Au plan local, le CHU proposera de structurer une Maison territoriale de la recherche en santé, dans la continuité de la construction de l'entité unique de recherche territoriale Occitanie Ouest (H2O recherche). Les liens avec nos collectivités (Ville, Métropole, Région) et avec les acteurs économiques du territoire doivent être poursuivis par une expérimentation d'ouverture du CRBSP en session plénière annuelle. Dans ce cadre, la pluridisciplinarité sera stimulée par une démarche d'ouverture à d'autres domaines tels que les sciences humaines et sociales et en particulier l'économie. Le lien avec les UMRs doit également être consolidé par la mise en place de conventions cadres et une réflexion sur l'opportunité de co-tutelles expérimentales, en concertation avec l'Inserm et l'université. Au plan inter-régional et national, le CHU poursuivra son positionnement fort au sein du GIRCI et auprès des réseaux nationaux F-CRIN.

Enfin, la mise en place de partenariats internationaux constitue une dimension stratégique à renforcer, qui fera l'objet de la construction d'une feuille de route, en lien avec le volet international du PE. Le rayonnement du CHU de Toulouse s'appuiera également sur une politique stratégique volontaire favorisant l'ouverture vers les citoyens : accès aux innovations, vulgarisation et communication grand public en partenariat avec les collectivités territoriales et les partenaires locaux.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Consolider la politique de site : renforcer les interactions avec l'université, les UMRs et dynamiser la recherche translationnelle

- Consolider le partenariat avec l'université en renouvelant la convention UT3/CHU et en rénovant les organes de gouvernance partagés
- Consolider le partenariat avec les EPST et en particulier l'Inserm, permettant le renforcement des interactions avec les UMRs
- Promouvoir le développement des thématiques de la recherche dans le domaine de la médecine spatiale en lien avec le MEDES
- Dynamiser la politique de site et les synergies dans le cadre du CRBSP
- Définir et mettre en place de nouvelles organisations pour accélérer la recherche translationnelle, en lien avec nos partenaires : échantillons biologiques, conventions type, etc.

MESURE 2

Poursuivre le rayonnement inter-régional, national et international du CHU en portant de nouveaux projets structurants

- Identifier et accompagner la maturation de projets à fort potentiel afin d'améliorer le positionnement du CHU dans les appels à projets de la stratégie France 2030
- Consolider le positionnement du CHU dans la réponse aux appels à projets européens en tant qu'établissement coordonnateur
- Positionner le CHU dans des partenariats stratégiques internationaux dans le domaine de la recherche
- Amplifier la politique de mécénat au profit de la recherche et de l'innovation en lien avec la Fondation Pastel et l'Institut Saint-Jacques

MESURE 3

Co-construire une maison territoriale de la recherche en santé à l'échelle de l'hémi-région Occitanie Ouest

- Mettre en œuvre une feuille de route ambitieuse pour l'entité H2O recherche et impliquer les axes transdisciplinaires dans la stratégie de territorialisation de la recherche
- Construire une stratégie collective visant le développement de la recherche en soins primaires à l'échelle de l'hémi-région, en lien avec la faculté de santé et le DUMG
- Proposer la construction collective d'une « Maison territoriale de la recherche en santé »

MESURE 4

Amplifier l'ouverture de notre recherche vers les citoyens du territoire

- Accroître l'information du grand public sur les innovations portées par le CHU
- Développer les interactions avec les associations de patients et la recherche participative

AXE 3

Accompagner la recherche en consolidant les fonctions support, les missions d'investigation et en proposant des outils innovants

Afin de poursuivre son ambition d'excellence et de visibilité nationale et internationale, le CHU de Toulouse doit consolider sa dynamique interne de pilotage et de structuration de la recherche en santé.

Le développement des compétences et métiers de la direction de la recherche et de l'innovation (DRI) et des structures d'appui doit être poursuivi, notamment pour optimiser l'accompagnement des chercheurs, en particulier dans les domaines transversaux à fort enjeu pour le CHU : prévention et lien santé-environnement, numérique et IA en santé, MTI et biothérapies, maladies rares, impression 3D. Le comité stratégique recherche assurera un suivi des projets accompagnés sur ces thématiques clés, en lien avec la DRI où des circuits ad hoc seront identifiés.

Les outils numériques et informatiques constituent un levier stratégique de pilotage et de simplification de la recherche appliquée en santé. Des démarches stratégiques comme la digitalisation des essais seront menées dans un objectif d'accélération des circuits et les outils d'appui et de gestion devront être déployés afin d'améliorer la performance et le suivi de la recherche au sein du CHU. La capacité de la DRI à accompagner le montage et la mise en place de projets structurants doit également être renforcée, en lien avec les compétences déployées par les partenaires du site. Enfin, la mise en place d'une mission d'évaluation de l'impact de l'enveloppe interne de soutien financier à la recherche permettra de faire évoluer les dispositifs proposés pour améliorer les performances du CHU de Toulouse.

Les fonctions relatives à l'investigation doivent être consolidées par une nouvelle approche « en étoile », au plus près du terrain, incluant le projet stratégique du CIC, en lien avec la réflexion à venir sur le projet immobilier du CHU et la restructuration de ses différents sites, en particulier sur le site de Rangueil.

Enfin, le CHU poursuivra sa démarche d'intégration des défis environnementaux pour évoluer vers une recherche en santé éco-responsable et souhaite créer dans ce cadre une unité d'évaluation médico-environnementale afin d'accompagner les projets de recherche appliquée en santé sur la thématique RSE.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Optimiser les fonctions d'appui et l'accompagnement des chercheurs

- Consolider les outils et accélérer la recherche par la simplification des procédures
- Mettre en place une mission destinée à évaluer et optimiser l'impact de l'enveloppe de soutien à la recherche
- Renforcer les compétences du soutien dans les cinq domaines à forts enjeux stratégiques
- Créer un groupe de travail dédié à la facilitation de la recherche translationnelle
- Accompagner les projets à forts enjeux stratégiques, par la Fondation PASTEL et par une organisation dédiée au sein de la DRI

MESURE 2

Consolider notre stratégie dans le domaine de l'investigation par une approche "en étoile"

- Accompagner le projet du Centre d'Investigation Clinique dans sa dimension opérationnelle
- Accompagner la structuration en URC et les démarches de certification, en cohérence avec l'évolution des différents sites du CHU
- Développer des sites d'investigation précoce au sein des services de soins par conventionnement avec le CIC

MESURE 3

Porter une démarche éco-responsable dans le domaine de la recherche et développer les travaux sur la RSE

- Organiser, acculturer et former à l'impact environnemental de la recherche
- Créer une unité d'évaluation médico-environnementale



AXE 4

Valoriser davantage nos travaux, tant sur le plan académique qu'économique

4

La politique ambitieuse de recherche et innovation du CHU comprend également une réflexion sur la façon d'optimiser la valorisation de nos travaux, tant sur le plan académique qu'économique.

Cette réflexion met en lumière en premier lieu la nécessité d'une politique volontariste d'amélioration de notre activité de publication par un plan de communication interne fondé sur l'analyse précise des indicateurs et la mise en place de dispositifs incitatifs d'accompagnement à la publication. La désignation d'un référent et la publication d'un guide au cours de la période à venir doivent permettre de mieux valoriser nos travaux et de positionner le CHU de Toulouse dans les classements nationaux et internationaux à un niveau reflétant davantage l'intensité de son activité de recherche en santé.

Au plan interne, cette démarche sur la publication sera appuyée en parallèle par un renforcement de l'animation scientifique des différents axes thématiques et des domaines à forts enjeux afin de stimuler l'émulation des idées et faire émerger, autour de référents désignés, des démarches structurées d'innovation collective.

Penser les configurations innovantes permettant d'améliorer les synergies entre le CHU et le monde économique et favoriser l'entrepreneuriat dans le respect des règles déontologiques font également partie des objectifs prioritaires. La structure Innov'Pôle Santé poursuit son action déterminante de promotion et de structuration de l'innovation et sera consolidée dans son rôle d'interface privilégiée et attractive pour les partenaires privés de l'écosystème régional et national.

Le modèle du « chercheur-entrepreneur » permis par la loi PACTE est à penser et à structurer dans ses aspects juridiques et de valorisation en particulier, afin d'accompagner des projets visant la création de valeurs à partir des recherches conduites au sein du CHU.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Optimiser la valorisation académique et la publication des travaux

- ☞ Mettre en place une mission d'optimisation du soutien à la publication
- ☞ Renforcer la veille pour l'identification de projets à fort potentiel de valorisation et l'accompagnement vers les objets de financement adaptés

MESURE 2

Consolider l'animation scientifique et la communication interne

- ☞ Coordonner l'animation et la communication des axes thématiques d'excellence
- ☞ Mettre en place un plan d'animation et de communication dédié aux domaines transversaux à forts enjeux stratégiques (prévention et lien santé-environnement, numérique et IA, biothérapies et MTI, maladies rares, impression 3D)

MESURE 3

Favoriser le partage et la valorisation des données (Open Science)

- ☞ Développer l'Entrepôt de Données de Santé du CHU de Toulouse
- ☞ Renforcer l'accès et le partage des données

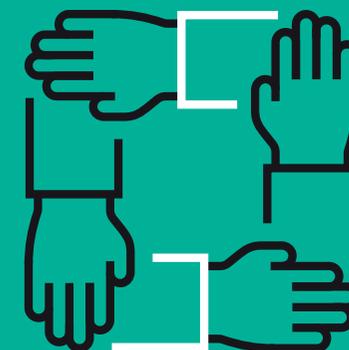
MESURE 4

Améliorer les synergies avec le monde économique et définir un circuit d'accompagnement vers l'entrepreneuriat, dans le respect des règles déontologiques

- ☞ Faciliter l'accès à l'innovation en santé, en s'appuyant notamment sur Innov'Pôle Santé et Toulouse Santé Numérique (TSN)
- ☞ Mettre en place un circuit d'accompagnement de l'entrepreneuriat



5



5

ACCOMPAGNER

NOS PROFESSIONNELS DANS LEUR PARCOURS INDIVIDUEL ET DANS LA TRANSFORMATION DE NOS ORGANISATIONS

La construction du projet social du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse s'appuie sur des échanges multiples entre professionnels au sein de groupes de travail et en présence des organisations syndicales.

Il vise à définir une politique sociale associant l'ensemble de la communauté hospitalière autour d'objectifs communs et de valeurs réaffirmées et partagées qu'il s'agisse :

- d'accompagner les parcours individuels ;
- d'améliorer la conciliation vie professionnelle et personnelle ;
- ou encore de mieux fidéliser nos professionnels.

Notre ambition est de mobiliser les compétences et les expertises de tous les professionnels médicaux et non médicaux dans une démarche d'innovation et de transformation de notre politique RH. Cette démarche s'appuie sur l'encadrement médical, paramédical, administratif, technique et logistique.

Elle doit permettre de fédérer l'ensemble de ces acteurs en tenant compte de leurs spécificités, autour d'un projet commun et d'accompagner les évolutions internes et externes afin d'améliorer la performance de notre établissement au service des patients.

Ce sont 18 actions réparties en 5 objectifs :

- conforter l'attractivité des métiers et la fidélisation de nos professionnels,
- accompagner les parcours individuels,
- accompagner la transformation organisationnelle de l'établissement,
- renforcer la politique de prévention des risques professionnels,
- rénover les bases du dialogue social.

Car ensemble on va plus loin.

AXE 1

Conforter l'attractivité des métiers et la fidélisation de nos professionnels

Le Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse prend en compte l'importance de l'attractivité et de la fidélisation de nos professionnels dans son projet social. Au fil des années, plusieurs initiatives ont permis d'améliorer le recrutement de nouveaux professionnels. Cependant, ce projet vise à poursuivre cette dynamique en y ajoutant une dimension d'innovation et en offrant un accompagnement à nos agents au sein de notre institution.

Dans un contexte de tension sur l'attractivité et la fidélisation de nos professionnels, il est essentiel de répondre aux nouveaux enjeux du recrutement, réussir l'accueil des professionnels, fidéliser ces derniers en améliorant la conciliation vie professionnelle et vie personnelle, en proposant des parcours de promotion variés et en identifiant les causes de départ pour mieux adapter nos actions.

« Pour l'ensemble de ces actions, la gouvernance du CHU de Toulouse fait le choix de promouvoir la diversité, l'égalité des chances et l'inclusion. »

JOB DATING
CHU TOULOUSE

À Toulouse
on a le sens du collectif !

Stade Ernest Wallon
SALLE PANORAMIQUE

de 10h à 17h

Le CHU de TOULOUSE
RECRUTE

Rejoignez la sélection
+ de 180 métiers
+ de 140 postes à pourvoir

En partenariat avec **indeed** Pré-inscription conseillée : recrutement.chu-toulouse.fr



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Répondre aux nouveaux enjeux du recrutement

- Conforter la visibilité de la marque employeur CHU et ses points forts
- Cibler nos politiques de recrutement sur les métiers en tension et adapter nos campagnes de recrutement
- Accompagner les recruteurs à identifier les profils dans un nouveau marché de recrutement
- Faciliter les processus de recrutement pour les professionnels
- Poursuivre les innovations sur les campagnes de recrutement

MESURE 2

Réussir l'accueil des nouveaux collaborateurs médicaux et non médicaux

- Structurer et développer un pack d'accueil au niveau institutionnel qui facilite la prise de poste avec les informations indispensables
- Développer les parcours d'intégration des externes, internes et médecins dans chaque pôle
- Accompagner la transformation du système d'information RH afin de répondre aux attentes de nos professionnels
- Moderniser nos outils de communication

MESURE 3

Améliorer la conciliation entre vie professionnelle et personnelle

- Favoriser la stabilité des plannings pour permettre à chacun de s'organiser
- Soutenir les managers dans la gestion du temps de travail médical
- Engager une réflexion sur les organisations et le temps de travail
- Adapter le déploiement du télétravail pour les professionnels aux activités compatibles
- Favoriser la concertation sur les schémas horaires au sein des services
- Rendre possible et accompagner les choix de temps de travail alternatifs dans un cadre global permettant de répondre aux besoins du service
- Mettre en place le plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle au sein des équipes médicales et non médicales

MESURE 4

Fidéliser en donnant accès à des parcours professionnels variés

- Développer et simplifier la mobilité interne
- Développer et diversifier les promotions professionnelles
- Faire de l'entretien annuel le lieu d'expression et de gestion des souhaits professionnels



AXE 2

Accompagner les parcours individuels



« La gestion des parcours professionnels est essentielle pour fidéliser nos professionnels. »

La formalisation de nos lignes directrices de gestion permet de construire une politique RH forte, visible qui combine la prise en compte des besoins individuels, collectifs et institutionnels.

À ce titre, la direction des ressources humaines et la direction des affaires médicales ont pour mission d'améliorer l'accompagnement des situations individuelles. En plus de favoriser les évolutions de carrière, il est essentiel de mieux structurer et encadrer les reconversions professionnelles de nos agents non médicaux. À cet effet, des interlocuteurs dédiés ainsi que des parcours adaptés seront mis en place afin de répondre aux besoins du collectif et aux spécificités de chaque situation individuelle. Pour le personnel médical, un suivi personnalisé dans le déroulement d'une carrière est une force tant pour le volet Hospitalier (H) que Hospitalo-Universitaire (HU).



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Accompagner les projets personnalisés avec une dimension collective

- ☞ Sécuriser et rendre visible les parcours professionnels
- ☞ Formaliser les lignes directrices de gestion pour rendre visible la politique des ressources humaines du CHU de Toulouse
- ☞ Poursuivre l'organisation régulière de concours avec un calendrier visible
- ☞ Créer des outils de communication
- ☞ Porter une dynamique de formation pour être au cœur de la démarche d'accompagnement individuel

MESURE 2

Accompagner les professionnels aux étapes clés de leurs parcours professionnels

- ☞ Favoriser l'employabilité tout au long de la vie professionnelle
- ☞ Accompagner le retour à l'emploi
- ☞ Mettre le conseil en évolution professionnelle au cœur de l'accompagnement des professionnels
- ☞ Faciliter l'accès aux dispositifs de formation dans le cadre d'une évolution professionnelle ou reconversion professionnelle
- ☞ Faciliter l'accès individualisé aux interlocuteurs privilégiés de la DRH et aux différents dispositifs d'évolution professionnelle

MESURE 3

Mieux accompagner les managers pour un meilleur accompagnement des professionnels

- ☞ Animer des temps d'information et créer des supports de communication à destination des professionnels dans le cadre d'un reclassement
- ☞ Animer des temps d'information et créer des supports de communication à destination des professionnels dans le cadre d'un congé longue maladie ou d'un congé longue durée
- ☞ Accompagner les managers et les collectifs aux reprises après une longue absence

MESURE 4

Accompagner les professionnels en situation de handicap

- ☞ Mettre en œuvre les actions de la convention FIPHFP
- ☞ Développer la communication, l'information et la sensibilisation au handicap
- ☞ Communiquer sur le rôle et les missions du référent handicap dans l'établissement
- ☞ Développer l'apprentissage pour des professionnels en situation de handicap et la formation des tuteurs
- ☞ Prévenir les situations de handicap au sein des collectifs de travail

AXE 3

Accompagner la transformation organisationnelle de l'établissement

Le CHU de Toulouse souhaite accompagner les professionnels dans les transformations organisationnelles et structurantes en lien avec l'évolution du système de santé et des besoins de la population.

« Nous souhaitons soutenir et accompagner ces changements, de l'étape de la conception du projet, en créant des outils adaptés aux besoins, à l'élaboration d'une politique de formation et de gestion des compétences. »



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Faciliter la conduite des projets et l'accompagnement au changement

- ☞ Organiser un espace d'échange pluriprofessionnel pour analyser et préparer les nouvelles organisations
- ☞ Adapter les organisations au développement du numérique et accompagner les professionnels dans le changement d'environnement professionnel
- ☞ Accompagner les situations individuelles dans les projets collectifs

MESURE 2

Développer l'agilité de nos organisations au service des patients

- ☞ Disposer d'une politique de formation qui anticipe et accompagne les professionnels
- ☞ Susciter la participation de tous les professionnels
- ☞ Avoir une démarche d'amélioration continue de nos organisations avec des indicateurs d'évaluations

MESURE 3

Anticiper la communication sur les projets et associer les professionnels dès la phase de réflexion

- ☞ Définir les étapes de communication et les cibles en amont des projets
- ☞ Identifier les acteurs (internes, externes, individuels, collectifs) pour les projets importants, identifier des personnes ressources, assurer un relais auprès des équipes
- ☞ Avoir le souci d'une communication individualisée et adaptée, pour répondre aux questions des professionnels



AXE 4

Renforcer la politique de prévention des risques professionnels

Le Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse déploie une culture de prévention des risques professionnels engagée. Pour cela, l'établissement porte une dynamique de structuration de sa politique de prévention des risques professionnels. Ce travail se construit en partenariat avec l'ensemble acteurs de la prévention (service de santé au travail, direction des ressources humaines, encadrement...).

« Cultivons la prévention du risque ensemble ! »



5



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Ancrer la politique de prévention des risques professionnels dans une démarche de proximité

- ☞ Identifier et cartographier les experts de la prévention
- ☞ Structurer la démarche pour mettre en œuvre la politique de prévention
- ☞ Faire du manager un acteur de la prévention de proximité

MESURE 2

Former pour porter la démarche de prévention des risques professionnels

- ☞ Construire un plan de sensibilisation dédié
- ☞ Animer un réseau de référents "prévention des risques" dans les pôles, en lien avec les équipes de préventeurs afin de sensibiliser les équipes en proximité
- ☞ Assurer l'accessibilité et lisibilité des informations

MESURE 3

Développer les actions de prévention à la santé au travail

- ☞ Renforcer la coopération entre les acteurs de la prévention
- ☞ Diffuser et faire connaître le PAPRI Pact et poursuivre la mise en œuvre des actions prioritaires définies
- ☞ Prévenir l'usure professionnelle
- ☞ Développer les actions de communication pour rendre visible et donner du sens à la qualité de vie au travail

MESURE 4

S'appuyer sur l'avis des professionnels pour alimenter la politique de prévention

- ☞ Mettre en œuvre un baromètre social et en exploiter les données
- ☞ Rénover les dispositifs de signalement de situations d'agissements sexistes, sexuels, de harcèlement ou de discriminations

AXE 5

Rénover les bases du dialogue social

Le Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse souhaite poursuivre l'élan engagé pour décloisonner le dialogue social, et soutenir les relations entre l'employeur et les représentants des professionnels.

« Le dialogue social doit être présent au quotidien et structuré. »

Il est nécessaire pour cela de réinstaurer un cadre, de poursuivre les échanges, d'informer et d'impliquer les professionnels.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Fluidifier le fonctionnement des instances

- ☞ Poursuivre le déploiement de réunions de travail en complément des instances réglementaires
- ☞ Identifier les temps d'échanges sur le sujet de la santé au travail, en lien avec le Service de Santé au Travail (SST), en complément de la Formation Spécialisée du Comité (FSC) et des Formations Spécialisées de Site (FSS)
- ☞ Piloter le dialogue social en mode projet
- ☞ Créer un outil partagé dédié aux instances pour la composition, les ordres du jour, les points clefs, le suivi des groupes de travail issus des instances

MESURE 2

Assurer une meilleure information des professionnels et notamment des cadres pour sécuriser les pratiques

- ☞ Mieux informer les professionnels sur la réglementation applicable
- ☞ Proposer un accès personnalisé à l'information syndicale
- ☞ Définir le cadre syndical par un protocole des droits et moyens syndicaux
- ☞ Pérenniser l'information et la formation au temps syndical et au dialogue social à destination de l'encadrement

6

PRÉPARER ET FORMER LES PROFESSIONNELS AUX ENJEUX DE DEMAIN



La formation initiale et continue des professionnels du secteur sanitaire et social revêt des enjeux forts en termes d'efficacité et de qualité du système de santé. Investir dans la formation, c'est construire l'avenir en dotant nos professionnels actuels et en devenir d'un haut niveau de compétences pour mieux répondre aux besoins de la population et de l'institution. C'est aussi reconnaître la formation comme un levier puissant d'attractivité et de fidélisation.

Alors que se dessine l'intégration des formations paramédicales à l'Université dans le cadre de parcours LMD portés par les nouvelles sections du Conseil National des Universités (CNU) en sciences infirmières (CNU 92), en maïeutique (CNU 90), en sciences de la rééducation et de la réadaptation (CNU 91), la professionnalisation de nos étudiants reste plus que jamais au cœur de nos préoccupations.

Préparer nos étudiants et nos professionnels à relever les défis de santé publique (maladies chroniques, vieillissement, précarité, etc.), à travailler ensemble dans une logique de parcours hôpital-ville, à intégrer les outils numériques et de la e-santé dans leurs pratiques, à faire vivre la démocratie sanitaire et les valeurs soignantes, constitue le socle de notre démarche.

Aussi ce projet qui réunit les acteurs de la formation initiale et continue, du CESU, de l'ItSimS et de l'Université, a pour ambition de relever ce défi et inscrit résolument la formation comme un axe stratégique fort du projet d'établissement.

AXE 1

Consolider le leadership des instituts et écoles du CHU dans leurs missions d'excellence en formation sanitaire et sociale sur le territoire

L'enjeu est de répondre à la fois de manière quantitative et qualitative aux attentes et aux besoins du territoire en professionnels de santé et du social, en intégrant la particularité de notre aire géographique qui articule une zone urbaine de forte attractivité et des zones rurales confrontées à la question des déserts médicaux. Cela suppose de travailler en partenariat étroit avec nos tutelles et nos partenaires de terrain dans une vision prospective et dans une dynamique d'innovation.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Renforcer l'attractivité de nos instituts et écoles de formation en santé en synergie avec l'Université

- ☞ Faire du projet stratégique et pédagogique des instituts un levier d'attractivité
- ☞ Garantir les droits des étudiants en santé à l'Université et dans nos instituts
- ☞ Valoriser nos écoles et instituts au travers d'une politique de communication structurée
- ☞ Développer et renforcer la formation en lien avec les partenaires européens et internationaux

MESURE 2

Répondre aux besoins quantitatifs et qualitatifs du territoire en formation de professionnels de santé et du social

- ☞ Développer l'offre de formation et la création de places supplémentaires par une collaboration active avec les tutelles et les partenaires
- ☞ Développer le co-partenariat avec les professionnels de terrain
- ☞ Développer l'interprofessionnalité dès la formation initiale : apprendre ensemble pour mieux travailler ensemble demain
- ☞ Développer la formation à la recherche et par la recherche

MESURE 3

Préparer l'intégration du volet pédagogique des formations de santé à l'Université

- ☞ Accompagner nos équipes pédagogiques et administratives vers un nouveau modèle universitaire
- ☞ Structurer une gouvernance CHU/Université pour l'universitarisation des professions paramédicales
- ☞ Évaluer l'expérimentation Licence Sciences pour la Santé (LSS)



AXE 2

Faire de la formation continue une priorité institutionnelle

L'enjeu est de faire de la formation continue une priorité institutionnelle au service des professionnels du CHU, en lien avec les mesures et actions prévues par le Projet Social de l'Établissement.

Levier managérial en soutien à la politique d'attractivité et de fidélisation, la formation continue est un atout majeur de l'établissement du fait de la diversité des expertises professionnelles qui peuvent être mobilisées mais aussi à travers les instituts et écoles. Elle est également un outil puissant pour développer et soutenir l'excellence professionnelle et pour préparer l'évolution des métiers hospitaliers.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Affirmer la formation continue comme un levier d'attractivité et de fidélisation

- ☞ Disposer d'une gestion opérationnelle permettant de soutenir une politique de formation continue ambitieuse
- ☞ Développer la visibilité de la politique et de l'offre de formation du CHU
- ☞ Valoriser la formation continue comme un élément du socle identitaire du CHU
- ☞ Utiliser l'outil de formation pour préparer l'avenir
- ☞ Faire du CHU l'établissement de référence pour la formation continue sur le territoire

MESURE 2

Positionner la formation continue un levier managérial au service des besoins des professionnels

- ☞ Mettre en place une articulation entre formation initiale et formation continue
- ☞ Mettre la formation continue au service des managers pour accompagner les projets collectifs et individuels

MESURE 3

Placer le secteur Formation continue comme guichet unique pour accompagner les projets de formation des pôles et des professionnels

- ☞ Construire le secteur Formation Continue comme prestataire de service pour les pôles et les directions
- ☞ Adapter l'ingénierie de formation aux évolutions des besoins et des métiers



7

CONFORTER

LE LIEN AVEC NOS USAGERS POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DE NOS PATIENTS



Dans le cadre d'une démarche participative, les représentants d'usagers et bénévoles d'associations conventionnées avec le CHU Toulouse ont soumis leurs attentes et leurs projets pour le projet d'établissement.

L'objectif premier est de défendre les droits et d'améliorer les conditions de prise en soin des patients.

AXE 1

Améliorer l'information donnée au patient pour s'assurer de sa bonne compréhension

La bonne compréhension du diagnostic et des soins à venir est fondamentale pour le patient et l'aidant. Pour cela, il est important de bien définir le moment le plus propice à l'échange (pendant une consultation, une hospitalisation...), de respecter le droit du patient à être informé ou pas de son état de santé, de veiller à ce que les informations données soient les plus claires et transparentes possibles, et surtout non contradictoires selon les professionnels. Il est souhaitable de proposer au patient l'accompagnement d'un proche ou d'un aidant ou de la personne de confiance s'il le désire.

Le contenu et la forme de l'information délivrée au patient doivent être adaptés au niveau de compréhension de la personne, en évitant les acronymes. L'interprétariat doit être sollicité si nécessaire afin de faciliter la compréhension du patient. Il est important de prendre en compte le patient dans sa globalité, sa personnalité et sa sensibilité par une communication empathique et mesurée, et de vérifier que l'information délivrée ait bien été comprise par le patient.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Former et évaluer les pratiques professionnelles autour de la communication

- ☞ Référencer les formations à la communication
- ☞ Mettre en place un groupe de travail avec professionnels et bénévoles sur les bonnes pratiques autour de la communication
- ☞ Diffuser les bonnes pratiques (poster, vidéo, nouveaux outils...)

MESURE 2

Élaborer des outils de communication avec les responsables des usagers/bénévoles

- ☞ Créer ou mettre à jour des flyers avec les usagers/bénévoles
- ☞ Créer des livrets d'accueil par spécialité dans un langage Facile A Lire et à Comprendre (FALC)



AXE 2

Améliorer l'organisation de la sortie du patient pour assurer la continuité des soins

L'hospitalisation est une étape importante du parcours d'un patient. Il est donc indispensable qu'il y ait une bonne coordination de l'ensemble des acteurs. Pour cela, il est nécessaire d'identifier les besoins des patients, notamment d'écouter le patient et/ou l'aidant pour bien comprendre son cadre de vie, évaluer son autonomie, recueillir son consentement sur son projet de soins.

Il est aussi important que les hospitaliers transmettent aux patients et à l'ensemble des professionnels concernés par le parcours de soins, le jour de la sortie, les comptes rendus d'hospitalisation, les ordonnances, le plan des soins. La création de "Mon espace santé" favorise la transmission de ces informations indispensables à la continuité des soins. D'autre part, l'accompagnement social doit être réalisé en lien avec les partenaires de ville.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Améliorer la transmission des informations pour la continuité des soins

- Améliorer la réalisation de la lettre de liaison
- Transmettre les lettres de liaison dans « Mon Espace Santé »

MESURE 2

Travailler l'amélioration de l'organisation de la sortie

- Présenter l'organisation du transport en ambulance pour le retour à domicile à la Commission des Usagers (CDU)
- Présenter le rôle et les missions des assistantes sociales à la CDU
- Mettre en place des groupes de travail sur cette thématique avec des professionnels et bénévoles
- Assurer une évaluation des dispositifs en place



AXE 3

Faciliter l'intégration des bénévoles dans les groupes de travail institutionnels pour favoriser les échanges avec les Représentants des Usagers (RU)

La présence des bénévoles d'associations conventionnées dans les services et dans les différentes instances de l'établissement est fondamentale pour une prise en compte des besoins des usagers, avec un autre regard, et ainsi contribuer à l'amélioration des prises en charge des patients.

Il est important de développer la connaissance des RU, à la fois vis-à-vis des bénévoles des associations conventionnées mais aussi des professionnels afin de favoriser leur intégration dans l'établissement.

Pour renforcer le lien entre les bénévoles et les RU, nous proposons de promouvoir la présence de 3 bénévoles à la CDU, de favoriser la présence des bénévoles aux Comité Local d'Expression des Usagers, et de renforcer le rôle des RU auprès des associations, en organisant des échanges inter-associatifs.

Enfin, afin de favoriser la place des bénévoles dans les services, il est important de continuer à former les RU et bénévoles sur leurs conditions d'exercices, de désigner des professionnels référents d'association, d'afficher dans les services les coordonnées des associations en lien avec l'activité du pôle et d'informer systématiquement les bénévoles des suites données aux propositions lors des groupes de travail.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Développer la connaissance des Représentants des Usagers et favoriser leur sollicitation

- Améliorer l'identification des représentants des usagers par les patients et aidants (affichage, site internet)
- Favoriser leur participation aux groupes de travail, réunions inter association et rencontres institutionnelles

MESURE 2

Renforcer les liens entre les bénévoles d'associations conventionnées et les représentants des usagers

- Promouvoir la participation de bénévoles à la Commission des Usagers
- Favoriser la participation des bénévoles aux Comité Local d'Expression des Usagers
- Renforcer le rôle des représentants des usagers auprès des associations
- Organiser des réunions et/ou échanges inter associatifs sous l'égide des responsables des usagers
- Organiser des journées de santé publique, de café parole, de rencontres avec les associations

MESURE 3

Favoriser la place des bénévoles dans les services et groupes de travail

- Organiser des rencontres régulières entre les pôles et les associations
- Former les responsables des usagers et les bénévoles sur leurs conditions d'intervention au CHU
- Désigner des professionnels référents association dans les services pour faciliter l'intervention des bénévoles
- Afficher les coordonnées des associations en lien avec les spécificités du pôle
- Informer systématiquement les bénévoles des suites données aux propositions lors des groupes de travail



AXE 4

La promotion du partenariat patient

L'expérience patient est centrale dans la politique qualité, sécurité, relations usagers. **La bientraitance, le respect des droits des usagers** sont des valeurs partagées au cœur de nos pratiques et intégrées dans le PAQSS, tout comme **l'évaluation de la satisfaction des usagers**. Le CHU de Toulouse a la volonté de **tirer les enseignements des réclamations, médiations et plaintes** car accepter le regard et le ressenti du patient ou de son entourage, tout au long de sa prise en charge, est un levier puissant d'amélioration des pratiques.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Développer le partenariat patient dans les soins

- ☞ Favoriser l'intégration des patients experts dans les parcours de soins spécifiques
- ☞ Mutualiser les formations entre associations pour améliorer la posture du bénévole vis-à-vis de l'établissement, des équipes et des patients, et ainsi favoriser la meilleure prise en charge du patient possible
- ☞ Animer un comité partenariat patient
- ☞ Recueillir et valoriser l'ensemble des actions de partenariat patient
- ☞ Développer un kit de déploiement du partenariat patient dans le soin

MESURE 2

Développer un partenariat patient dans la formation

- ☞ Animer le réseau Patient Aidant Formateur dans la simulation
- ☞ Impliquer des bénévoles en formation initiale et continue

MESURE 3

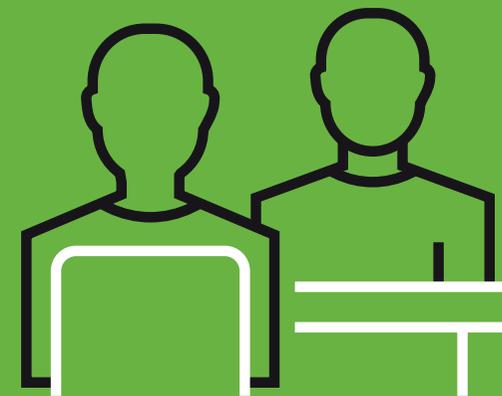
Développer un partenariat patient dans la recherche

- ☞ Favoriser l'implication des bénévoles dans les programmes de recherche
- ☞ Communiquer sur les actions réalisées dans ce cadre



8

AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE DES PATIENTS ET DE LEUR FAMILLE



8

L'exercice du métier de psychologue à l'hôpital recouvre des réalités plurielles dont il serait délicat de donner une vue exhaustive.

Cependant, nous pouvons avancer qu'être psychologue à l'hôpital, c'est être à l'écoute du patient et de sa famille dans une temporalité qui ne se définit pas à l'avance. C'est créer les conditions d'une rencontre clinique qui permettra qu'une parole se dise, et ce, en tenant compte du temps particulier de l'hospitalisation et de ses impondérables. C'est être dans une écoute active et soutenue par une posture éthique inhérente à nos missions. C'est savoir adapter cette pratique selon les spécificités du service d'exercice, dans un travail d'équipe toujours essentiel à l'accompagnement optimal du patient et de sa famille.

À cette rencontre clinique qui aura lieu dans différents cadres : au chevet du patient en hospitalisation, lors de consultations médicales conjointes, lors des soins infirmiers, en consultations ambulatoires ou en visite à domicile, ou encore lors de bilans, s'ajoutent les nombreux échanges avec les autres professionnels.

Être psychologue à l'hôpital, c'est aussi être à l'écoute des préoccupations de l'équipe pour le patient, participer aux différents projets de soins et/ou faire des liens pouvant faciliter le relais vers d'autres professionnels.

Au-delà de son service, le psychologue participe à la vie institutionnelle mais également à la recherche en lien avec sa clinique. Il prend soin de sa pratique dont il est l'outil même. Ce « prendre soin » s'inscrit dans des lieux de réflexion vivants, entre collègues ou à l'extérieur, pour trouver le recul nécessaire à une pratique au plus juste.

À l'instar de Winnicott qui nous dit qu'un bébé tout seul ça n'existe pas, nous pourrions avancer qu'à l'hôpital, un psychologue tout seul ça n'existe pas. Le psychologue s'appuie sur les équipes avec lesquelles il travaille ainsi que sur l'institution pour donner corps à son travail.

AXE 1

Poursuivre le travail clinique auprès du patient et l'améliorer

Comme précisé dans l'article 2 du Décret n°91-129 du 31 janvier 1991 portant statut particulier des psychologues de la fonction publique hospitalière, « les psychologues des établissements mentionnés à l'article 1^{er} exercent les fonctions, conçoivent les méthodes et mettent en œuvre les moyens et techniques correspondant à la qualification issue de la formation qu'ils ont reçue. »

À ce titre, ils étudient et traitent, au travers d'une démarche professionnelle propre, les rapports réciproques entre la vie psychique et les comportements individuels et collectifs afin de promouvoir l'autonomie de la personnalité.

« Ils contribuent à la détermination, à l'indication et à la réalisation d'actions préventives et curatives assurées par les établissements et collaborent à leurs projets thérapeutiques ou éducatifs tant sur le plan individuel qu'institutionnel. »



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Renforcer les moyens de prise en charge psychologique des patients

- ☑ Proposer une pratique clinique et déontologique adaptée aux différents besoins psychiques des patients quels que soient le contexte médical et la longueur du séjour
- ☑ Soutenir et améliorer un exercice clinique et d'évaluation de qualité auprès du patient en facilitant l'accès aux moyens matériels qui doivent être adaptés au public et aux missions spécifiques
- ☑ Proposer un accueil individualisé du patient dans des conditions respectant la confidentialité et son intégrité psychique
- ☑ Poursuivre le travail de lien et de communication avec les différents professionnels autour du projet patient et ce, au sein d'un même service, entre différents services ou dans le cadre d'une orientation vers les partenaires extérieurs
- ☑ Proposer à chaque patient un suivi adapté à ses besoins en facilitant les déplacements des psychologues en intra et extra hospitaliers
- ☑ Assurer la traçabilité des prises en charge dans le dossier patient

MESURE 2

Améliorer l'accès aux psychologues pour les patients

- ☑ Faciliter pour tout patient hospitalisé ou en ambulatoire au sein du CHU l'accès à un psychologue
- ☑ Dans une optique de prévention, travailler au quotidien dans les services avec les équipes soignantes et de support pour repérer les critères de vulnérabilité nécessitant la rencontre avec un psychologue
- ☑ Pour faciliter l'accueil des patients et des familles, privilégier la proximité du bureau du psychologue avec le service dans lequel ils sont accueillis

MESURE 3

S'appuyer sur l'expertise des psychologues dans la réflexion clinique institutionnelle

- ☑ Impliquer les psychologues dans la réflexion autour des projets de qualité de vie au travail, en s'appuyant notamment sur l'expertise des psychologues du travail de l'établissement
- ☑ Poursuivre la démarche participative des psychologues dans la réflexion en équipe pluridisciplinaire des axes thérapeutiques du projet patient
- ☑ Développer les liens avec les instances impliquées dans la réflexion autour de l'amélioration de l'accueil et de la prise en charge du patient
- ☑ Solliciter les psychologues pour l'élaboration des projets structurants visant à améliorer l'accueil et l'accompagnement du patient dans les services
- ☑ Développer la démarche participative des psychologues dans les instances à l'origine des projets d'architecture pour faciliter les actions de la mesure 1



AXE 2

Conforter le rôle et la place des psychologues ainsi que leur implication dans l'institution



Comme précisé dans la circulaire N° DGOS/RHSS/2012/181 du 30 avril 2012, relative aux conditions d'exercice des psychologues au sein des établissements de santé, le Collège des psychologues « est, pour la profession comme pour les établissements de santé, une opportunité pour que les psychologues, outre leur investissement individuel au sein des pôles, participent collectivement plus activement au fonctionnement des établissements. »

Selon cette circulaire, les missions du Collège au sein de l'établissement se déclinent en trois volets : clinique, formation/recherche et administratif.

Dans cette perspective, le CHU doit pouvoir :

- Solliciter et s'appuyer sur le Collège des psychologues pour recenser les besoins de prise en charge, définir l'offre de soins, les axes thérapeutiques et servir d'interface avec les autres professions dans la prise en charge des patients (volet clinique).
- Soutenir l'implication des psychologues dans la formation des étudiants en psychologie mais aussi des autres professionnels et dans la collecte et la diffusion de l'information scientifique (volet formation/recherche).
- Favoriser l'implication du Collège dans le recrutement et les procédures d'évaluation (volet administratif).



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Soutenir le rôle et les actions du Collège des psychologues

- ◀ Co-élaborer de manière pluridisciplinaire les divers projets institutionnels
- ◀ Coconstruire des formations internes au CHU à destination des différentes catégories de professionnels
- ◀ Faire vivre la réflexion éthique commune autour de problématiques rencontrées dans la prise en charge des patients et penser l'organisation des divers plans de gestion d'accueil de victimes

MESURE 2

Réaffirmer la spécificité du métier de psychologue dans l'institution

- ◀ Actualiser la trame de la fiche d'entretien annuel en l'adaptant aux missions des psychologues
- ◀ Poursuivre la collaboration avec chaque service dans la rédaction ou l'actualisation d'une fiche de poste lors des recrutements
- ◀ S'appuyer sur le Collège des psychologues pour le recrutement des psychologues
- ◀ Renforcer la fidélisation sur les postes en améliorant l'accueil et l'intégration des psychologues nouvellement embauchés

MESURE 3

Améliorer la visibilité des psychologues dans l'institution via les différents canaux de communication

- ◀ Développer des outils d'information pour les patients
- ◀ Systématiser la mise en place des signalétiques et l'inscription des noms et coordonnées des psychologues dans le papier en-tête de leur service d'exercice
- ◀ Mettre à jour régulièrement les coordonnées des psychologues dans l'annuaire intranet et rendre visible sur le site internet du CHU l'accès aux psychologues pour les partenaires extérieurs
- ◀ Développer, sur le site internet du CHU les informations concernant les missions des psychologues de la FPH et leur organisation en Collège

AXE 3

Valoriser l'expertise des psychologues dans la transmission des savoirs et la recherche

L'article 2 de la circulaire N° DGOS/RHSS/2012/181 du 30 avril 2012 relative aux conditions d'exercice des psychologues au sein des établissements de santé précise que : « *les psychologues entreprennent, suscitent ou participent à tous travaux, recherche et formation que nécessitent l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de leur action* ». Cette fonction de Formation, d'Information et de Recherche, couramment appelée temps FIR est une fonction indispensable à un exercice optimisé des missions.

Elle concerne aussi bien les psychologues titulaires de la Fonction Publique Hospitalière que les contractuels sur emploi permanent qu'ils exercent leur activité à temps plein ou à temps non complet.

Cette démarche peut prendre plusieurs formes :

- Un travail d'évaluation prenant en compte la propre dimension personnelle du psychologue, effectué par toute méthode spécifique librement choisie,
- Une actualisation des connaissances concernant l'évolution des méthodes et l'information scientifique,
- Une participation, impulsion, réalisation et communication de travaux de recherche

De plus, comme précisé dans cette même circulaire : « *Sur la base des objectifs qui auront été arrêtés chaque année, les psychologues doivent bénéficier de toutes les facilités pour exercer leur fonction FIR et notamment de l'établissement d'un ordre de mission annuel.* »



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Faire vivre le droit à la formation

- ☞ Soutenir et encourager les démarches de formation, notamment transversales, hors formation continue
- ☞ Réaffirmer l'importance clinique des supervisions individuelles ou de groupe pour favoriser un accompagnement optimal du patient, dans sa dimension psychique et somatique
- ☞ Faciliter et encourager la participation aux conférences ou colloques en relation avec la clinique
- ☞ Permettre une réactualisation des connaissances par la recherche bibliographique en facilitant l'accès aux différentes bibliothèques mutualisées et spécialisées en psychologie

MESURE 2

Soutenir les missions d'information

- ☞ Soutenir et valoriser les missions d'enseignement et de formation hors CHU
- ☞ Favoriser et valoriser l'implication des psychologues dans la formation des autres professionnels sur le CHU (cf. Axe 2)
- ☞ Parfaire la formation des futurs psychologues en valorisant les stages de professionnalisation
- ☞ Préserver l'interdisciplinarité dans les jurys de concours des écoles paramédicales en facilitant la participation des psychologues
- ☞ Renforcer le rayonnement scientifique du CHU sur le territoire national et à l'international en valorisant les communications des psychologues lors de congrès
- ☞ Poursuivre la collaboration dans l'organisation des journées scientifiques du Collège des psychologues pour favoriser les échanges cliniques pluridisciplinaires et la transmission des savoirs

MESURE 3

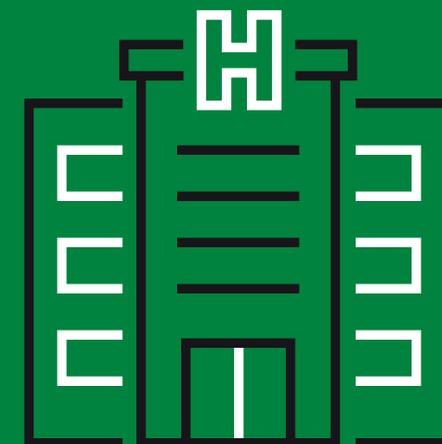
Promouvoir la recherche clinique en psychologie

- ☞ Encourager la recherche en psychologie en lien avec la pratique clinique et la participation des psychologues dans les recherches médicales
- ☞ Valoriser la publication d'articles scientifiques s'appuyant sur l'expérience clinique des psychologues
- ☞ Accompagner l'accès à des recherches doctorales et/ou à l'inscription en thèse des psychologues
- ☞ Poursuivre les échanges avec les enseignants-chercheurs et l'université en créant des liens et des partenariats afin de faciliter les liens hospitalo-universitaires

9

POUR SUIVRE

LA TRANSFORMATION DU CHU PAR UNE POLITIQUE HÔTELIÈRE, IMMOBILIÈRE ET PATRIMONIALE AMBITIEUSE



9



Les fonctions supports poursuivent leur modernisation pour se rendre toujours plus accessibles et performantes, tout en intégrant de nouveaux enjeux réglementaires et environnementaux. Dans ce contexte, les nombreux projets patrimoniaux de l'établissement sont autant d'opportunités pour innover ou moderniser certaines fonctions.

Le cap est fixé : porter de grands projets immobiliers, consolider les secteurs logistiques et hôteliers et les investissements biomédicaux, sécuriser la fonction achats, et continuer à tisser de nouvelles coopérations avec nos partenaires, en tant qu'établissement pivot du territoire.

AXE 1

Poursuivre la modernisation de notre politique hôtelière au service des patients et hospitaliers

Les secteurs logistiques et techniques sont au croisement de plusieurs grandes mutations : développement des outils numériques et de l'intelligence artificielle, déploiement de la robotisation et raréfaction des ressources disponibles. Cela conduit nos équipes à réinterroger leurs missions dans la chaîne de soins. Il s'agit de pleinement intégrer les équipes hôtelières dans la réflexion du parcours patient, condition indispensable pour un service rendu de haut niveau et d'une qualité de vie au travail pour des métiers exigeants.

Dans le domaine de l'approvisionnement, la crise sanitaire et les événements géopolitiques récents ont démontré l'intérêt de sécuriser nos flux d'approvisionnement en s'appuyant notamment sur des coopérations locales et régionales.

Pour relever ces défis, il convient de s'appuyer sur nos établissements partenaires pour mutualiser les compétences, partager nos moyens et répondre aux éventuels obstacles.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Rapprocher les utilisateurs des acteurs de nos fonctions supports

- ⌄ Ajuster en temps réel l'offre de transports patients aux niveaux d'activité des services de soins
- ⌄ Développer de nouveaux outils numériques pour répondre aux attentes des usagers de la restauration
- ⌄ S'adapter aux besoins des équipes soignantes pour conserver un haut niveau de prestation de bionettoyage
- ⌄ Regrouper les équipes d'approvisionnement hors PUI sur l'Hôtel-Dieu pour une meilleure réactivité et une relation plus fluide avec l'équipe achat
- ⌄ Déléguer une partie des enveloppes d'équipements non médicaux auprès des pôles et des directions de site pour une meilleure réactivité sur les besoins du quotidien
- ⌄ Poursuivre le développement de C4U comme outil permettant la transmission de demandes d'approvisionnements spécifiques
- ⌄ Intensifier la robotisation du transport de biens en intra-CHU
- ⌄ Rendre plus efficace la chaîne d'approvisionnement depuis l'expression des scénarios utilisateurs jusqu'à la livraison
- ⌄ Former les prescripteurs des achats
- ⌄ Consolider le partenariat avec le Groupement de Coopération Sanitaire Blanchisserie Toulousaine de Santé

MESURE 2

Être un acteur fort de la politique RSE de l'établissement

- ⌄ Poursuivre le développement des filières de déchets et dynamiser leur valorisation
- ⌄ Tester et déployer l'usage de produits probiotiques sur l'activité de bionettoyage
- ⌄ Réduire l'empreinte écologique de l'activité transports patients
- ⌄ Se conformer aux nouvelles contraintes réglementaires issues de la loi Egalim en restauration
- ⌄ Diffuser de nouvelles pratiques écoresponsables au sein des équipes de restauration
- ⌄ Limiter l'impact environnemental de la fonction linge
- ⌄ Privilégier la réparation et la réutilisation des équipements d'occasion
- ⌄ Rationaliser les transports de biens inter-sites
- ⌄ Optimiser la fonction courrier

MESURE 3

Développer la souplesse et le dynamisme de nos processus

- ⌄ Challenger nos processus métier et sortir de la simple logique de "filière"
- ⌄ Faire évoluer les pratiques de pilotage d'activité et les indicateurs de mesure du niveau de prestation rendue
- ⌄ S'appuyer sur les nouveaux outils numériques disponibles, en particulier la robotique et l'intelligence artificielle
- ⌄ Proposer des processus métiers en rupture avec les approches traditionnelles

MESURE 4

Mieux se connaître pour définir un cadre de coopération et développer des synergies

- ⌄ Développer la coopération intra-GHT pour le transport de patients non urgents
- ⌄ Étendre le capacitaire de la blanchisserie pour répondre aux demandes de nouveaux partenariats
- ⌄ Identifier les potentielles réinternalisations de fonctions logistiques aujourd'hui sous-traitées grâce aux économies d'échelle



AXE 2

Soutenir une politique biomédicale en adéquation avec la dynamique médicale

La programmation pluriannuelle des équipements biomédicaux ainsi que leur gestion s'inscrivent dans un travail en continu avec la Commission des équipements médicaux avec l'appui de l'expertise des équipes d'ingénierie. Cette politique se construit en considération de l'évolution des activités et des pratiques en lien avec les pôles d'activités ainsi que des évolutions technologiques, mais aussi en considération des enjeux d'amélioration des organisations (parcours patient, organisation médicale et soignante), de mutualisation des plateaux techniques et de performance économique en coût complet et en exploitation-maintenance.

En support des activités cliniques et médico-techniques, il s'agit :

- d'accompagner les projets des pôles sur ce qui relève des projets structurants, notamment en lien avec les projets immobiliers
- d'associer le renouvellement des équipements à la modernisation des outils et des organisations, et favoriser l'innovation
- d'assurer la sécurité et qualité des soins, par :
 - une politique de maintenance et de contrôle des équipements,
 - une gestion des risques associés aux dispositifs médicaux, pour les patients et les personnels.

Au-delà du CHU, et en lien avec une territorialisation de certaines activités et filières de soins :

- accompagner les projets relatifs aux acquisitions d'équipements et d'organisation de la maintenance, au profit des autres établissements,
- favoriser l'échange et les conseils.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Définir et mettre en œuvre une politique d'investissement biomédical visant à :

- ☞ Accompagner les projets immobiliers et mouvements des services, dans l'expression des besoins et le suivi des projets (GHRE, NHR, Oncopole)
- ☞ Assurer le renouvellement des équipements, avec un volet équipements structurants et plateaux techniques à fortes contraintes
- ☞ Favoriser les axes de modernisation des équipements et d'innovation, en intégrant la composante numérique et interopérabilité (ex. : START HU)

MESURE 2

Formaliser et mettre en œuvre une politique de maintenance biomédicale

- ☞ Décliner la politique de maintenance par famille d'équipement, par site, et par pôle
- ☞ Intégrer la politique de maintenance dans une contractualisation avec les pôles et services

MESURE 3

Assurer la qualité et sécurité des soins, en lien avec la gestion des risques associés aux dispositifs médicaux, pour les patients et les personnels

- ☞ Accompagner l'évolution réglementaire et les pratiques associées à l'utilisation de rayonnements ionisants
- ☞ Questionner nos pratiques et nos circuits dans le cadre de la gestion des événements indésirables et de la matériovigilance

MESURE 4

Développer la composante qualité et performance de service

- ☞ Favoriser une meilleure compréhension des fonctions et des missions
- ☞ Assurer une satisfaction client

MESURE 5

Favoriser les axes de coopération et de mutualisation

- ☞ Développer l'accompagnement des établissements de proximité
- ☞ Favoriser l'échange et le conseil



AXE 3

Des projets immobiliers qui accompagnent les projets médico-soignants

Il s'agit de répondre à des projets médico-soignants, au regard de l'évolution de la prise en charge des patients, des évolutions des pratiques, de l'augmentation de la population...

Ces projets favorisent le regroupement sur un même lieu géographique des services d'activités similaires, ceci afin de rapprocher les équipes soignantes et médicales pour une optimisation des parcours et une meilleure efficacité des organisations.

En outre, il y a également un enjeu d'amélioration du parcours patient, dès les opérations intermédiaires et dans l'attente des projets majeurs comme le Grand Hôpital Régional des Enfants (GHRE), le Nouvel Hôpital de Rangueil (NHR) et l'extension de l'Oncopole.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Mettre en œuvre le projet du Grand Hôpital Régional des Enfants (GHRE)

- Améliorer et agrandir les urgences pédiatriques
- Augmenter les capacités de réanimation néonatale à l'appui de la seule maternité de niveau 3 de l'hémi-région ouest en promouvant une logique de Couplet Care
- Étendre et regrouper sur une unité de lieu les soins critiques pédiatriques
- Moderniser le plateau technique de l'hôpital des enfants
- Regrouper et étendre les secteurs ambulatoires (consultations externes, explorations fonctionnelles, HDJ)
- Réhabiliter les secteurs d'hospitalisation

MESURE 2

Mettre en œuvre les opérations intermédiaires et préalables au Nouvel Hôpital de Rangueil (NHR)

- Regrouper l'imagerie au niveau -2 du h1
- Transférer la Dialyse de Larrey sur Rangueil sur le parking P14
- Humaniser le R+3 du h1 (Néphrologie et chirurgie vasculaire)
- Humaniser le R+2 du h1 (Diabétologie et consultations vasculaires)
- Créer un plateau ambulatoire cardiovasculaire au RDC du h1
- Mettre aux normes et étendre le capacitaire de la réanimation CCV
- Regrouper les HDJ et HDS de cardiologie
- Étendre le capacitaire du post-urgence gériatrique
- Humaniser et assurer les opérations techniques des services de l'hôpital Larrey

MESURE 3

Concevoir le projet du Nouvel Hôpital de Rangueil (NHR)

- ☞ Favoriser les synergies médicales et fonctionnelles en regroupant notamment les activités des pôles CVM et CVR sur Rangueil
- ☞ Moderniser le bâtiment h1
- ☞ Promouvoir une organisation médicale fondée sur une logique de parcours patient et une mutualisation des plateaux techniques
- ☞ Améliorer les conditions de travail des professionnels et les conditions d'accueil des patients

MESURE 4

Étendre et restructurer l'Institut Universitaire du Cancer sur le site Oncopole (IUCT-O) en considération des contraintes du site et sans déconstruire l'existant

- ☞ Augmenter le capacitaire d'hématologie, des HDJ, des consultations externes, des hospitalisations conventionnelles, de la chirurgie, de la réanimation
- ☞ Étendre les plateaux techniques (bloc opératoire, pharmacie...)

MESURE 5

Poursuivre les réflexions et les travaux de restructuration sur les autres sites dans une logique de programme d'ensemble

- ☞ Poursuivre la réflexion sur la localisation des activités médicales entre les sites de Purpan et de Rangueil en particulier avec une optimisation de l'occupation de l'hôpital Pierre-Paul-Riquet (PPR)
- ☞ Poursuivre le déploiement de nouvelles activités médicales ou leur modernisation sur Purpan : SENS, pharmacotechnie, TCA...
- ☞ Accompagner les opérations d'adaptation et de réhabilitation du site de Salies-du-Salat
- ☞ Accompagner la modernisation des sites logistiques du CHU





AXE 4

Politique de maintenance et d'entretien courant des bâtiments

Il s'agit de maintenir les bâtiments dans un état adapté pour l'accueil des patients et assurer également un environnement de travail adéquat pour les personnels du CHU.

Par ailleurs, il s'agit aussi d'assurer une rénovation des installations techniques afin d'améliorer le confort des patients et des soignants (développement du rafraîchissement d'air des unités de soins) et la sécurité des prises en charge des patients (rénovation des appels malades...).



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Humaniser le patrimoine immobilier des différents sites selon un programme pluriannuel et sans doublon avec les opérations de restructuration

- ☞ Humaniser les unités de soins qui le nécessitent
- ☞ Développer le rafraîchissement d'air dans les unités de soins
- ☞ Remplacer le système d'appel malade dans les vieux bâtiments
- ☞ Remplacer les menuiseries extérieures pour celles qui le nécessitent
- ☞ Remplacer les transformateurs électriques obsolètes pour assurer la sécurisation électrique

MESURE 2

Intégrer les exigences RSE dans la gestion immobilière

- ☞ Encourager et accompagner les usagers et les professionnels à adopter des comportements éco-responsables
- ☞ Évaluer et piloter les consommations énergétiques
- ☞ Transformer les environnements et les équipements de soins et de travail pour une consommation énergétique maîtrisée
- ☞ Poursuivre les investissements de modernisation et de conservation du patrimoine immobilier

MESURE 3

Mettre en place une politique d'exploitation/maintenance en cohérence avec le patrimoine du CHU

- ☞ Poser une organisation en support d'une politique d'exploitation/maintenance en cohérence avec les missions à assurer en interne et celles à externaliser
- ☞ Harmoniser les installations techniques facilitant une meilleure exploitation et maintenance de celles-ci
- ☞ Poursuivre les investissements et le renouvellement des installations techniques permettant une modernisation du parc immobilier





AXE 5

Une politique de sécurité des biens et des personnes et d'accessibilité

Il s'agit de poursuivre la mise en œuvre de nos actions dans le cadre du plan de sécurisation de l'établissement avec une attention prioritaire aux enjeux de sécurité incendie.

Dans un contexte d'ouverture constante de nos sites sur la ville et avec l'activité croissante des services d'urgences, une attention à la sécurité des biens et des personnes, patients et professionnels est portée et nous poursuivons nos actions relatives à la sûreté et à l'accessibilité en complément des missions premières relatives à la sécurité incendie.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Mettre aux normes réglementaires les installations de sécurité incendie

- ☑ Mettre en œuvre le schéma directeur sur la sécurité incendie en vigueur
- ☑ Former les personnels aux règles de sécurité incendie
- ☑ Améliorer le désenfumage de nos bâtiments
- ☑ Mettre en sécurité les galeries enterrées de Purpan
- ☑ Mettre en conformité ICPE le bâtiment Logipharma de Cugnaux

MESURE 2

Poursuivre le déploiement du plan de sécurisation de l'établissement

- ☑ Mettre en œuvre le schéma directeur de sûreté
- ☑ Sécuriser l'accès à nos bâtiments
- ☑ Poursuivre le déploiement de la vidéoprotection

AXE 6

Une politique patrimoniale et hospitalière

L'environnement hospitalier est par nature vivant et nous devons en ce sens, au delà des grandes opérations immobilières structurantes, poursuivre nos réflexions et actions de rationalisation du patrimoine par des opérations de cession, de valorisation ou de démolition de bâtiments inoccupés.

L'efficacité de l'utilisation de nos surfaces est également un enjeu de la politique patrimoniale. À ce titre et avec une connaissance exhaustive de nos surfaces, il s'agit pour le CHU d'optimiser et de rationaliser les surfaces bâties et de mieux les exploiter au profit des pôles.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Assurer la valorisation du site de La Grave

- ☞ Conforter le projet de Cité de la santé, avec les équipes du Gérontopôle et l'installation de l'IHU HealthAge
- ☞ Promouvoir une politique de transformation du site de La Grave garante d'une empreinte hospitalière et universitaire autour des géosciences et en cohérence avec les projets urbanistiques conduits par la ville
- ☞ Évaluer le potentiel foncier au regard des règles d'urbanisme et des projets de valorisation
- ☞ Définir un modèle de valorisation pour chaque secteur identifié
- ☞ Mettre en œuvre progressivement les opérations associées

MESURE 2

Disposer d'une politique de gestion et de valorisation du patrimoine adaptée aux besoins futurs

- ☞ Définir et produire un schéma directeur immobilier et technique pour nos sites hospitaliers
- ☞ Céder les biens quand ceux-ci ont des coûts d'exploitation trop importants, et n'ont pas d'enjeux pour répondre à une activité hospitalière
- ☞ Déployer le Projet d'Accueil et de Confort (PAC) sur le site de Purpan
- ☞ Construire un nouvel internat sur Ranguel sous maîtrise d'ouvrage CHU, actualiser le schéma directeur du site en ce qui concerne le self et la crèche
- ☞ Constituer une base de données immobilière exhaustive et partagée utile aux réflexions de recherche d'efficience

MESURE 3

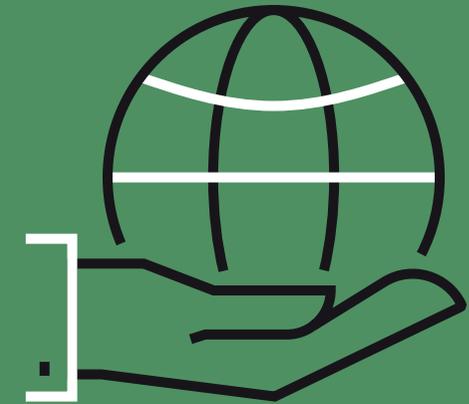
Assurer une densification et mise aux normes des surfaces des différents sites

- ☞ Démolir les bâtiments non occupés
- ☞ Optimiser l'occupation des surfaces
- ☞ Améliorer l'accessibilité aux différents sites (stationnement, signalétique...)

10

METTRE EN ŒUVRE

UN POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE SOUTENABLE ET INCLUSIVE



.....

10



CHU
TOULOUSE



DÉMARCHE
RSE

Le CHU de Toulouse a un engagement institutionnel fort en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE). À travers son projet d'établissement 2023-2028, il a pour ambition de marquer le renforcement de sa politique RSE en mobilisant l'ensemble des parties prenantes et en confirmant sa volonté d'accélérer la transition écologique, de réduire sensiblement l'impact de ses activités sur l'environnement et de porter une politique sociale inclusive au bénéfice des professionnels et des usagers.

AXE 1

Transformer notre activité pour réduire notre impact sur l'environnement

En moyenne, les établissements de santé français contribuent à hauteur de 3,5 % à la production nationale de déchets, utilisent 1 000 litres d'eau par patient hospitalisé et par jour, représentent 2 % de la consommation annuelle en énergie et emploient plus de 1,2 million de professionnels.

Le CHU de Toulouse a souhaité évaluer l'impact de son activité et le maîtriser dans une approche durable : sa production de déchets, sa consommation de ressources, les modes de déplacement de ses professionnels et des usagers sont autant de domaines à prendre en considération pour réduire son empreinte.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Évaluer l'impact de notre activité hospitalière sur l'environnement

- ☞ Réaliser un Bilan de Gaz à Effet de Serre (BGES) tous les 3 ans
- ☞ Réaliser un audit énergétique et élaborer un schéma de performance énergétique dans l'objectif d'évaluer, de piloter les consommations énergétiques et de diminuer notre consommation en énergie de 10% en 2024 et de 40% en 2030

MESURE 2

Élaborer et mettre en œuvre un plan de décarbonation

- ☞ Transformer les espaces, les équipements de soins et de travail pour une consommation énergétique maîtrisée
- ☞ Maîtriser l'impact environnemental de la transition numérique
- ☞ Promouvoir la mobilité douce pour les professionnels et les patients pour réduire les émissions polluantes issues des transports
- ☞ Décarboner et renouveler la flotte automobile du CHU de Toulouse
- ☞ Réduire l'empreinte écologique des projets immobiliers
- ☞ Réduire la production des déchets, développer les filières de tri et augmenter la part de recyclage
- ☞ Se conformer aux nouvelles obligations réglementaires issues de la loi Egalim en restauration
- ☞ Développer des actions de prévention en santé environnementale : perturbateurs endocriniens, risques chimiques, qualité air intérieur, ondes électromagnétiques, préservation de la biodiversité
- ☞ Réduire la consommation d'eau et évaluer la qualité de nos effluents
- ☞ Préserver et promouvoir la biodiversité sur nos établissements

MESURE 3

Développer les démarches d'éco-conception des soins

- ☞ Promouvoir et soutenir les démarches d'éco-conception des soins
- ☞ Poursuivre les travaux relatifs à la pertinence des prescriptions médicamenteuses, au conditionnement et à la dispensation des médicaments
- ☞ Lancer des projets de recherche sur l'impact environnemental des soins et intégrer systématiquement dans les protocoles de recherche l'impact environnemental



AXE 2

Développer une politique sociale inclusive permettant à chacun d'être acteur du changement

À travers les personnels hospitaliers, les usagers, les fournisseurs et prestataires de service, ses interactions avec les collectivités locales et acteurs institutionnels, le CHU de Toulouse a pour ambition d'avoir un rôle important dans l'accompagnement des évolutions sociales, sociétales et environnementales de la cité.



Notre ambition

Nous, agents hospitaliers du CHU de Toulouse, engagés, enthousiastes et volontaires, nous prenons soin de chacun d'entre nous et de notre planète comme nous le faisons pour nos patients.

Nous souhaitons être à la hauteur des enjeux de notre secteur d'activité et diminuer fortement notre empreinte carbone et nos impacts environnementaux dans une démarche inclusive, permettant d'être au cœur de la transition.

Construisons ensemble le modèle de demain basé sur la prévention en santé et la préservation de l'environnement.

Inventons ensemble des actions réalistes et partageons-les au sein de notre territoire de santé.

Rejoignez un collectif agile, inspirant, dynamique qui facilite la mise en œuvre de la démarche sociale et environnementale.

Devenez ambassadeur RSE !



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Développer la Qualité de Vie et les Conditions de Travail (QVCT), favoriser l'inclusion (handicap, sociale, égalité femme-homme) et la fidélisation des professionnels

- ☞ Améliorer les conditions de travail, prévenir les maladies professionnelles et protéger la santé des personnels
- ☞ Devenir des lieux de santé sans tabac pour protéger, soutenir et accompagner les professionnels et les usagers
- ☞ Développer la qualité de vie au travail et assurer un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle
- ☞ Favoriser l'inclusion sociale et l'accessibilité dans l'emploi des personnes en situation de handicap
- ☞ Promouvoir l'égalité des chances en assurant l'égalité professionnelle femme-homme et en luttant contre toutes les discriminations sur le lieu de travail et dans les entreprises partenaires
- ☞ Renforcer l'attractivité des métiers et des carrières et fidéliser les professionnels
- ☞ Promouvoir un dialogue social efficace

MESURE 2

Sensibiliser et former aux enjeux du développement durable et permettre d'agir

- ☞ Sensibiliser et former les professionnels, étudiants et patients aux enjeux du développement durable et de la santé environnementale
- ☞ Créer un réseau d'ambassadeurs RSE dans les services pour promouvoir, informer et accompagner les démarches RSE de proximité
- ☞ Soutenir les initiatives issues du terrain et construire des solutions partagées avec toutes les parties prenantes de façon participative pour fédérer les synergies

MESURE 3

Répondre aux besoins de santé du territoire en intégrant les parties prenantes

- ☞ Répondre aux besoins de santé du territoire en organisant et développant des modalités de prise en charge innovantes, notamment la télémédecine
- ☞ Protéger les données de santé et promouvoir la démarche éthique dans les relations humaines et professionnelles
- ☞ Développer le partenariat patient dans les soins, l'enseignement et la recherche

AXE 3

Garantir la soutenabilité de la stratégie RSE de l'établissement

Premier employeur de la région, ses volumes d'achats et son devoir d'efficience positionnent également le CHU de Toulouse comme un acteur majeur de la transition écologique au sein de son territoire. Son ambition, sa stratégie, son organisation et ses investissements se doivent d'être durables pour garantir l'efficacité, la soutenabilité et la pérennité des actions menées.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Pérenniser la gouvernance et un pilotage opérationnel fort de la politique RSE

- Poursuivre la dynamique portée par le COPIL RSE présidé par le directeur général et la présidente de la CME, le comité opérationnel RSE pluridisciplinaire, les groupes de travail thématiques et les ambassadeurs RSE au sein des services
- Évaluer et valoriser notre politique RSE à travers des démarches d'évaluation internes et des labellisations : TQHSE, OEPV, Lieu de santé sans tabac, numérique responsable...
- Soutenir la politique RSE par un plan de communication interne et externe spécifique afin de valoriser les actions menées, d'inspirer d'autres initiatives et de permettre un déploiement rapide des actions de terrain
- Rechercher des financements et les aides financières pour soutenir les actions engagées
- Promouvoir une stratégie territoriale RSE au sein du GHT Haute Garonne - Tarn Ouest, et en lien avec Toulouse Métropole, la Région Occitanie...

MESURE 2

Promouvoir une politique d'achats éco-responsable

- Définir une politique d'achat et d'approvisionnement durable et éco-responsable, en lien fort avec l'ensemble des parties prenantes, pour consommer les bons produits au juste besoin
- Définir une stratégie sur l'utilisation raisonnée de l'usage unique
- Encourager l'économie circulaire et l'achat d'occasion pour favoriser la seconde vie des équipements lors de l'achat ou de la cession de biens
- Arrêter l'achat de certains produits ayant un impact négatif sur l'environnement

MESURE 3

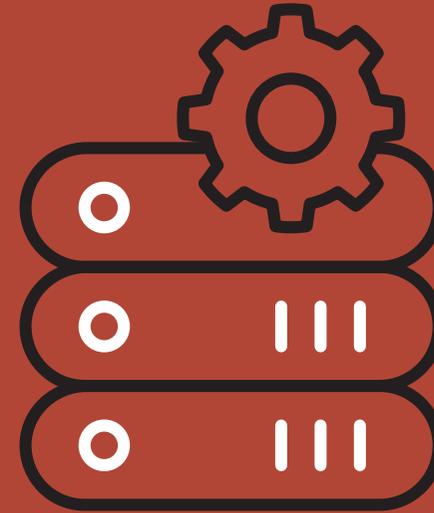
Intégrer et évaluer les impacts environnementaux, sociaux et économiques sur tous projets

- Réaliser pour l'ensemble des projets (médico-soignants, recherche, organisation, innovation...) une étude d'impact économique, social, environnemental à court et moyen terme
- Pour les projets majeurs de restructuration, notamment sur le bâtiment, faire appel à des experts en matière d'éco-construction et rechercher les aides financières possibles afin de permettre leur réalisation
- Pour les projets de recherche, intégrer systématiquement une étude d'impact environnemental, social et économique des projets

11

RÉUSSIR

LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE AVEC DES USAGES AMÉLIORÉS ET L'ACCÈS AUX DONNÉES



En 2023, la Direction des Services Numériques (DSN) mettait en œuvre la stratégie nationale du numérique en santé, basé sur « Ma Santé 2022 », permettant de doter les établissements de santé, les professionnels et les citoyens de perspectives e-santé claires et solides. Le SEGUR de la Santé, dans son versant numérique, ouvrait les perspectives de « Mon espace santé », du cadre national d'interopérabilité, de la valeur de la donnée et des entrepôts de données de santé... autant d'enjeux numériques que le CHU de Toulouse a intégré dans sa feuille de route.

Le contexte hospitalier et les enjeux d'évolution du système de santé et d'organisation de l'offre de soins renforcent les attendus des acteurs hospitaliers en termes d'usages numériques performants, au service des patients.

La feuille de route de notre CHU intègre également la dimension territoriale et prépare le virage digital en ce sens. Elle engage une transformation profonde pour les prochaines années, tant au niveau du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT Haute-Garonne - Tarn Ouest)

que de l'hémi-région avec l'Association des Hôpitaux d'Occitanie Ouest (H2O). Le numérique contribue, en effet, à renforcer les liens entre les territoires et avec la ville.

La feuille de route du numérique répond donc aux enjeux du parcours de soin dans sa globalité, incluant l'axe télésanté / télémedecine, mais aussi à ceux de la recherche, notamment en structurant et en sécurisant davantage nos données, pour mieux les valoriser dans nos projets scientifiques et de recherche.

Cette feuille de route ambitieuse a été construite de manière participative, animée en lien étroit avec la Commission du Numérique et du Dossier Patient (commission mixte), pour qu'elle soit en adéquation avec les besoins de terrain. Sa présentation élargie lors des Journées du numérique et lors des dialogues de gestion de pôle a favorisé son appropriation par les acteurs et la prise en compte de ses interactions avec les autres volets du Projet d'établissement.

AXE 1

Faciliter les usages médico-soignants

La feuille de route du numérique a pour ambition de mettre à disposition de nouveaux outils numériques plus simples à utiliser au quotidien, plus agiles et mieux intégrés au Dossier Patient Informatisé (DPI), et de contribuer ainsi à la qualité des soins et l'amélioration des conditions de travail des utilisateurs. Un déploiement transversal avec un travail sur la standardisation et la qualité de la donnée, pour un numérique à valeur ajoutée, contribuera à une meilleure prise en charge du patient, sans rupture du parcours de soins.

Cette modernisation et harmonisation du DPI est un des projets majeurs de notre feuille de route : plus qu'une actualisation de son DPI, c'est une refonte complète de celui-ci qui est prévue. Elle implique l'ensemble des professionnels de santé et toutes les ressources qui contribuent à l'enrichissement du DPI.

Parmi les autres enjeux, le déploiement d'usages numériques plus performants permettra la consultation unifiée des informations patients au format numérique.

Cet axe est déterminant pour la transformation numérique de notre CHU, en soutien aux organisations.

mon hôpital
NUMÉRIQUE
CHU DE TOULOUSE



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Disposer d'une couverture fonctionnelle sur tout le CHU (pancarte, dossier de soins, prescription multimodale)

- ☛ Finaliser le déploiement du dossier patient Orbis et préparer le DPI Care4U
- ☛ Développer la prescription multimodale
- ☛ Mettre en place des solutions de couverture fonctionnelle élargie

MESURE 2

Harmoniser le dossier patient informatisé avec la migration vers Care4U

- ☛ Disposer de dossiers de spécialité au sein du DPI avec la finalisation de leur intégration
- ☛ Préparer le déploiement de Care4U
- ☛ Déployer les premiers modules de type Care4U au sein d'Orbis comme la vue de l'unité au sein du DPI qui permettra une vision améliorée du parcours patient au sein du service (ACA, HDJ)

MESURE 3

Faciliter la consultation des images et des examens enregistrés sous un format numérique depuis Orbis

- ☛ Assurer la dématérialisation des documents médicaux avec des accès facilités et sécurisés
- ☛ Mettre en œuvre la « Gestion Electronique des Documents médicaux » (GED) avec une solution d'archivage probant

MESURE 4

Assurer la connexion des équipements biomédicaux au DPI

- ☛ Mettre en œuvre la solution permettant la connexion des équipements biomédicaux

MESURE 5

Favoriser la recherche et l'accès à la data : qualification des données de santé et intégration renforcée des données patient

- ☛ Transformer le DPI avec comme cible une donnée utile, extractible et pertinente



AXE 2

Faciliter l'accueil du patient et sa prise en charge

Le deuxième enjeu consiste à permettre un accueil du patient simplifié et une prise en charge sécurisée, facilités par un fil d'Ariane numérique : prise de rendez-vous en ligne, outils de télésanté accessibles et intégrés, interface simplifiée entre patient et CHU. Ce dispositif s'appuie sur les outils nationaux (Mon espace santé, Messagerie Sécurisée Citoyenne, Pro Santé Connect) et sur un portail patient.

En permettant un meilleur accompagnement de l'accueil du patient et l'intégration de ses données dans le Système d'information du CHU, les organisations sont optimisées et la prise en charge du patient améliorée. Le parcours de soins s'en trouve facilité et plus performant.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Digitaliser le parcours patient

- ☞ Assurer le déploiement des usages issus de la doctrine nationale « Ma Santé » volet numérique
- ☞ Mettre en place un portail patient, intégrant la prise de rendez-vous en ligne, la préadmission et des dispositifs de programmation et de télé suivi
- ☞ Mettre en œuvre les outils de diffusion et d'accès facilité à l'information patient

MESURE 2

Disposer d'accès facilité aux documents, imageries et résultats depuis le DPI

- ☞ Mettre en place une solution de consultation et de présentation des résultats, des documents et autres éléments numériques ergonomiques
- ☞ Finaliser le déploiement de la reconnaissance vocale

MESURE 3

Intégrer des solutions de télésanté dans le DPI

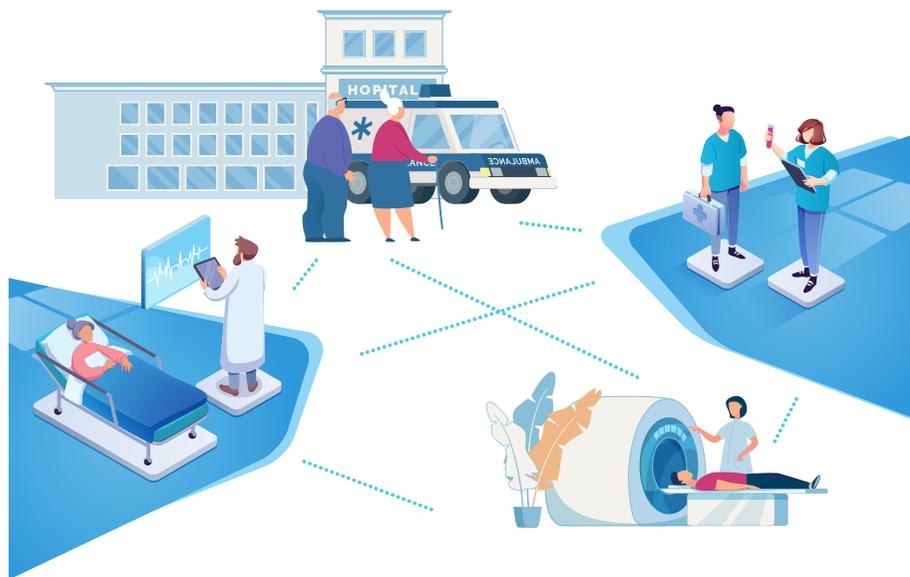
- ☞ Mettre fin à l'envoi papier des comptes-rendus par le déploiement des messageries sécurisées
- ☞ S'appuyer sur la mise en place d'un entrepôt de données à visée d'interopérabilité à caractère innovant, afin de permettre une meilleure intégration et diffusion d'informations entre nos outils et plus particulièrement vers notre Dossier Patient Informatisé

AXE 3

Accompagnement du virage digital du territoire

L'enjeu du virage digital du territoire consiste à déployer des solutions numériques nécessaires aux échanges d'informations avec la ville et le territoire, facilitant le partage d'expertise entre professionnels ainsi que le parcours et la prise en charge du patient. C'est aussi faciliter et sécuriser l'intégration des informations entre outils numériques par des solutions innovantes, afin de construire un véritable cockpit numérique.

Les projets numériques accompagnent l'ensemble des démarches de coordination médico-soignante et des projets territoriaux, comme de véritables appuis aux enjeux d'évolution de l'offre de soins et contribuent aussi au rôle que joue le CHU de Toulouse dans sa subdivision universitaire. Ces projets sont préfigurateurs du territoire numérique de demain et de la convergence des informations nécessaires.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Déployer des outils partagés

- ☞ Partager les résultats d'imagerie et biologie pour le GHT Haute Garonne-Tarn Ouest avec des solutions convergentes autour des résultats d'imagerie et biologie
- ☞ Déployer une solution de Télé-radiologie à l'échelle de l'hémi-région Ouest

MESURE 2

Rapprocher des identités des patients avec l'identifiant national de santé (INS) et initialiser un portail de partage des Dossiers Patients entre établissements du territoire

- ☞ Faire de l'identification unique du patient le pivot des échanges de données
- ☞ Mettre en œuvre un portail de partage d'information des Dossiers Patients pour les Hôpitaux d'Occitanie Ouest

MESURE 3

Déployer une solution innovante d'interopérabilité assurant le partage d'informations de soins

- ☞ Mettre en œuvre l'entrepôt de données à visée d'interopérabilité (FIHR)



AXE 4

Transformation numérique du Système d'Information support

Le 4^e enjeu de la feuille de route du numérique est de s'appuyer sur un socle numérique performant. L'objectif de cet axe est de renforcer notre socle technique pour permettre des usages numériques fluides, performants et sécurisés.

C'est aussi déployer une dynamique d'innovation en perspective de l'hôpital numérique de demain, sur l'ensemble du SI support, et transformer et structurer nos référentiels en appui aux transformations organisationnelles et intégrées aux solutions numériques.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Harmoniser le fichier de structure à l'échelle du CHU facilitant les usages

- ☞ Harmoniser le fichier de structure dans nos outils, aligné avec nos organisations
- ☞ Faciliter aussi l'interopérabilité entre les logiciels

MESURE 2

Déployer une architecture technique socle performante

- ☞ Mettre en place une infrastructure de stockage performante pour accompagner les usages
- ☞ Déployer une solution d'authentification multi facteurs pour répondre aux exigences réglementaires et sécuriser les accès

MESURE 3

Faire évoluer le système d'information pour la pharmacie

- ☞ Mettre en place une solution innovante pour l'analyse des prescriptions médicales pour assurer une analyse pertinente des ordonnances cliniques
- ☞ Assurer une évolution et une standardisation de la solution COPILOTE

AXE 5

Sécurisation accrue de nos données de santé

L'objectif est de faire de la donnée un élément à forte valeur ajoutée, issue de nos activités de soins et de recherche, sécurisée par une dynamique de prévention, de protection et de réaction à la crise de haut niveau. Pour cela, une attention sera portée tant à la prévention et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs qu'aux actions permettant de garantir la sécurité de nos systèmes, notamment face aux cyberattaques. D'autre part, la DSN s'inscrit dans une logique d'un management qualité de son organisation, avec un objectif de certification, ainsi elle met en œuvre des moyens de contrôle pour faire de cette dynamique un prérequis de nos projets et de notre gestion du numérique.

Au regard de la sensibilité particulière des données de santé, dans une logique de partage de l'information et de l'hébergement de ses données, il convient de s'assurer que les services délivrés répondent aux exigences de certification Hébergeur de Données de Santé (HDS) afin de disposer des caractéristiques nécessaires et suffisantes pour en garantir la sécurité et notamment la confidentialité.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Mettre en œuvre un centre opérationnel de cybersécurité (24h/24, 7j/7)

MESURE 2

Organiser nos procédures dégradées et la résilience de notre CHU face aux risques cyber

- ☞ Déployer des actions de sensibilisation, d'évaluation et d'organisation dans le cadre du programme EGIDE
- ☞ Construire le plan de continuité et de reprise d'activité
- ☞ Mettre en place un réseau de référents cyber

MESURE 3

Sécuriser de manière accrue nos données et améliorer notre organisation

- ☞ Poursuivre le déploiement de la certification ISO27001
- ☞ Devenir hébergeur de données de santé (HDS)

AXE 6

Faciliter la mobilité

Il s'agit de proposer un continuum d'informations entre nos établissements pour garantir le partage d'informations, mais aussi la résilience de nos systèmes de communication. L'objectif est de garantir la mobilité entre les sites et en dehors de nos murs pour nos professionnels.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Disposer d'un dispositif unique de connexion au Système d'Information

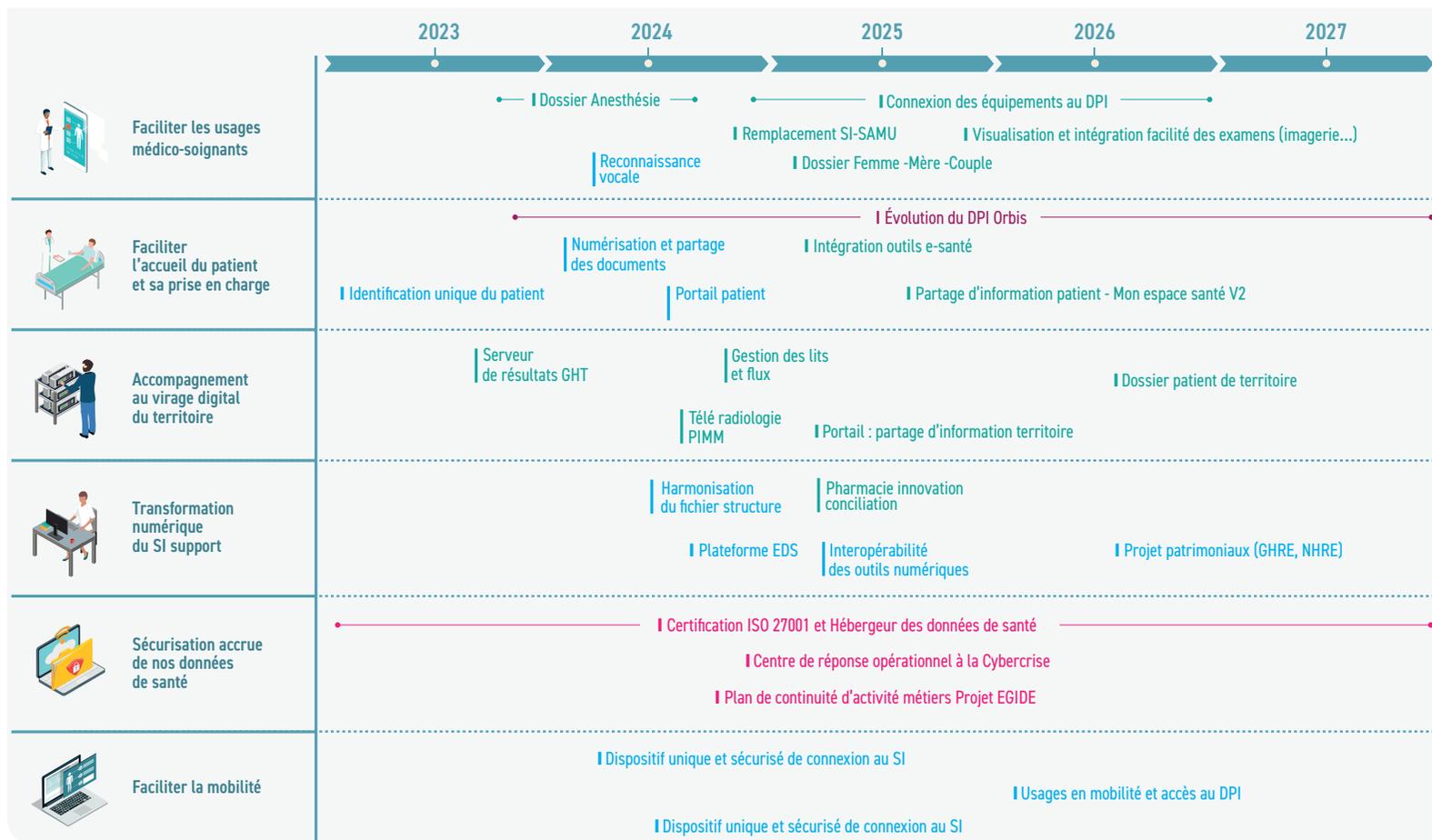
☞ Mettre en œuvre un dispositif unique de connexion au SI par un dispositif innovant sans mot de passe et répondant aux exigences réglementaires

MESURE 2

Évaluer l'opportunité d'une solution souveraine 5G pour garantir la mobilité entre nos sites

☞ Évaluer la mise en place d'une solution technologique 5G souveraine dans le cadre du dispositif France Relance

Calendrier des projets structurants



LÉGENDE

- Projet au cœur des soins
- Projet transition DPI
- Projets support, transverses ou techniques
- Projets Sécurité et Cyber Sécurité

12

AFFIRMER

L'IDENTITÉ DU CHU ET CONTRIBUER À L'HUMANISATION PAR LA CULTURE



La stratégie de communication a la volonté d'agir pour :

- contribuer à l'amélioration de l'hospitalité et de la qualité des soins pour les personnes soignées,
- valoriser l'expertise, les compétences et les capacités d'innovation des équipes,
- renforcer la cohésion au sein de l'institution,
- promouvoir une image positive du CHU de Toulouse,
- tisser un lien entre le monde la culture et celui du soin dans le cadre du projet culturel,
- développer la fierté de travailler dans un CHU riche de son histoire et de son patrimoine.

Elle s'appuie sur des piliers tels que l'authenticité, la créativité, le sens du collectif, l'expertise, l'humanité et l'ouverture aux différents publics concernés.

Cette stratégie de communication nécessite un engagement à long terme pour accompagner la vie du projet d'établissement et valoriser les réussites menées par les femmes et les hommes qui font l'institution. Elle doit être souple et agile pour s'adapter aux changements inévitables, faire face aux contraintes et s'adapter aux nouveaux besoins.

12

AXE 1

Partager en interne la stratégie du CHU et faire adhérer les professionnels aux projets

La communication avec les personnels actuels et futurs doit permettre de partager les valeurs institutionnelles, d'aider à la valorisation de la créativité des équipes, contribuer à la traduction de la stratégie, donner du sens aux projets de l'institution et accompagner le management.

Cet axe met en avant l'importance de plusieurs volets en communication interne pour les professionnels de l'institution actuels et futurs.

Tout d'abord, cet axe promeut la définition d'une ligne éditoriale soutenant la politique institutionnelle. Ensuite, il insiste sur la traduction de cette stratégie dans le quotidien des professionnels, en mettant en valeur leur expertise, leurs compétences et leurs succès. Il encourage également l'attachement à l'institution et la fierté d'y travailler, tout en soutenant le management des collaborateurs.

Faire adhérer les personnels aux projets et susciter la confiance passe aussi par l'implication des professionnels dans les actions de communication.

Enfin, il s'agit d'attirer de nouveaux talents en faisant du CHU un lieu d'exercice attrayant et en les accueillant dans les meilleures conditions.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Moderniser l'identité du CHU de Toulouse

- Créer un nouveau logotype
- Faire adhérer la communauté hospitalière en la faisant participer au choix du logo par un vote en ligne
- Développer une nouvelle identité visuelle en cohérence avec le nouveau logo

MESURE 2

Mieux organiser la communication institutionnelle

- Faire évoluer les supports de communication interne : Trait d'Union, note électronique, informations avec le bulletin de salaire...
- Informer en priorité les professionnels sur l'activité et les projets de l'établissement
- Concevoir une arborescence, une ergonomie, un design renouvelés pour « donner envie » aux professionnels de consulter l'intranet
- Faciliter l'accès à Intranet à tous les personnels et sur tous supports (responsive design, smartphones personnels)

MESURE 3

Conforter la "marque employeur" du CHU

- Proposer une communication innovante et adaptée avec des campagnes de communication sur les réseaux sociaux
- Organiser des événementiels avec la DRH autour du recrutement
- Communiquer sur les ambiances de travail au sein des services
- Organiser des événements de partage et de cohésion

MESURE 4

Élargir le périmètre de l'action à celui du GHT

- Animer un groupe communication du GHT et définir une politique partagée
- Soutenir et décliner des outils créant du lien entre les différentes communautés des établissements faisant partie du GHT : lettre d'information du GHT, événements communs, réseaux sociaux du GHT, site internet...



AXE 2

Ouvrir le CHU sur son environnement et communiquer en externe

Il s'agit de promouvoir le CHU de Toulouse, en mettant en avant sa mission, ses valeurs, ses équipes, son offre de soins et ses projets. Pour accroître notre attractivité, l'enjeu est de créer une image positive et novatrice, nous démarquant face à un secteur privé hautement concurrentiel.

Un autre axe est le renforcement de nos partenariats avec des entités telles que l'Oncopole Claudius Regaud, le Groupement hospitalier de territoire (GHT), les hôpitaux d'Occitanie Ouest, ... dans une optique de communication ouverte sur le territoire.

Le CHU de Toulouse vise aussi à proposer son offre de soins à de nouveaux patients, aux médecins adresseurs et à informer le grand public en mettant en avant son expertise médicale de haut niveau. En valorisant la qualité du service, le CHU cherche à assurer la confiance et le lien avec les patients et les médecins prescripteurs.

L'ouverture de l'hôpital sur son environnement se manifeste par des événements visant à mettre en lumière les équipes et à promouvoir la santé.

Enfin, en situation de tension, la cohérence et l'authenticité des messages institutionnels sont une priorité pour la notoriété et la réputation de la structure.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Créer une identité forte de l'institution, développer sa notoriété, valoriser son image et son ouverture à ses partenaires

- ☞ Développer une nouvelle identité visuelle CHU de Toulouse qui valorise la dimension universitaire et la décliner sur tous les supports de communication (voir axe 1)
- ☞ Accroître la notoriété du CHU et de sa sphère d'influence, valoriser des expertises, des innovations, des activités de recherche et d'enseignement
- ☞ Faciliter la relation avec les médias hors temps de crise en créant des temps de rencontre programmés dans l'année

MESURE 2

Développer une politique d'accueil, d'information des personnes soignées et relations avec les usagers

- ☞ Refondre le site internet : amélioration de l'expérience utilisateurs, des contenus par un travail sur la charte éditoriale, la qualité des contenus et la labellisation e-accessibilité
- ☞ Mettre en œuvre de nouveaux outils d'information et d'accueil : politique des usagers et charte d'accueil, affichage dynamique multimédias, amélioration de l'affichage réglementaire dans les services, des livrets d'information des personnes soignées
- ☞ Accompagner les équipes dans l'organisation de journées de santé publique

MESURE 3

Gérer la communication de crise

- ☞ Anticiper les crises potentielles en renforçant l'analyse des nœuds de vulnérabilité en lien avec la gestion des risques, en évaluant l'impact de chacun des risques identifiés et en définissant une stratégie de communication
- ☞ Sensibiliser la communauté hospitalière à la détection des signaux faibles et à la remontée de ces informations
- ☞ Mettre en place une organisation et un dispositif en amont de la crise
- ☞ Systématiser la communication interne en cas de crise : faire des 16 000 professionnels du CHU des ambassadeurs du message institutionnel

AXE 3

Prendre soin par la culture

Considéré comme un complément à la prise en charge globale du patient et comme une contribution à la qualité de vie des usagers, des familles et des personnels, la culture à l'hôpital humanise l'hôpital, tisse un lien unique entre le monde culturel et celui du soin. Elle offre aux patients, à leurs proches, aux usagers, visiteurs et personnels "une bulle d'air, une parenthèse, un supplément d'âme".

La culture et l'hôpital sont deux mondes qui s'approprient et qui permettent de rompre l'isolement des patients et de leurs proches, et ainsi de contribuer à l'amélioration de la qualité de travail de la communauté hospitalière et à sa cohésion.

Les enjeux sont multiples :

- concevoir l'hôpital comme un lieu de vie et de rencontres,
- démystifier l'univers du soin,
- permettre de porter un autre regard sur soi,
- donner un accès à la création artistique à des personnes isolées, vulnérables,
- stimuler le désir de créer.

Pour la communauté hospitalière, les actions culturelles sont sources d'apaisement, de respiration et d'épanouissement. Elles impactent la relation soignant-soigné, les frontières entre les personnes s'effaçant naturellement pour laisser la place à des relations humaines et sociales.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Étendre les actions culturelles aux différents sites du CHU

- ☞ Assurer des créations in situ
- ☞ Animer des ateliers
- ☞ Programmer des concerts et spectacles de manière régulière

MESURE 2

Dynamiser l'espace culturel de Rangueil

- ☞ Développer les expositions d'artistes en poursuivant les partenariats avec les acteurs de la ville
- ☞ Développer un partenariat avec le Centre Méditerranéen de l'Image et le Réseau Diagonal

MESURE 3

Développer la création artistique au sein du CHU

- ☞ Impulser la production d'œuvres artistiques et collectives réalisées par les patients et les équipes
- ☞ Organiser des résidences d'artistes au cœur des services
- ☞ Concevoir des parcours culturels de sensibilisation et de découverte aux Arts



AXE 4

Valoriser le patrimoine historique

Le CHU de Toulouse possède un patrimoine historique immobilier et mobilier exceptionnel. Il s'agit d'un ensemble de biens irremplaçables, dans des établissements eux-mêmes classés à l'instar de l'ensemble Hôtel-Dieu-La Grave, acteurs majeurs de l'organisation de l'espace urbain du quartier Saint-Cyprien. Ces établissements représentent le symbole de la genèse de la communauté de santé toulousaine et de son histoire. Ils constituent le « lieu de mémoire » de l'hôpital public et représentent l'un des patrimoines historiques les plus prestigieux de Toulouse.

Étape importante du chemin vers Compostelle, l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques est inscrit depuis 1998 sur la Liste du Patrimoine mondial par l'Unesco. Pour les hospitaliers d'aujourd'hui, la coquille du pèlerin est un symbole fort toujours présent dans le logotype institutionnel.

Les objectifs sont :

- de faire découvrir ce patrimoine prestigieux aux professionnels de l'institution et de développer la fierté de travailler dans un CHU riche de son histoire,
- de faire connaître et de partager ce patrimoine avec la population toulousaine et du territoire.



NOTRE PLAN D'ACTION

MESURE 1

Mettre en place une politique de mise en valeur du patrimoine historique du CHU de Toulouse

- ☞ Structurer et animer une nouvelle commission du Patrimoine Historique du CHU de Toulouse
- ☞ Poursuivre l'activité de restauration des œuvres des collections
- ☞ Soutenir une politique de travaux pour préserver le patrimoine du CHU

MESURE 2

Accompagner l'évolution des musées de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques

- ☞ Moderniser le musée des Instruments et réunir les deux structures muséographiques pour créer un ensemble cohérent
- ☞ Signer une convention CHU de Toulouse – Mairie de Toulouse permettant de valoriser les musées de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques



GLOSSAIRE A-Z

A

AIT : Accident Ischémique Transitoire
AMM : Aide Médicale en Mer
AMP : Assistance Médicale à la Procréation
ARMPO : Pôle Anesthésie – Réanimation et Médecine Post-Opératoire
ARS : Agence Régionale de Santé
AVC : Accident Vasculaire Cérébral

B

BGES : Bilan de Gaz à Effet de Serre

C

CAPTIV : Centre Antipoison et de Toxicovigilance
CCMM : Centre de Consultation Médicale Maritime
CCV : Chirurgie Cardio-Vasculaire
CDU : Commission des Usagers
CEH : Comité d’Ethique Hospitalier
CETD : Centre d’Evaluation et de Traitement de la Douleur
CERCA : CEntre de Régulation et de Crise pour Adolescents
CHPOT : Coordination de l’activité Hospitalière de Prélèvement et Transplantation
CIC : Centre d’Investigation Clinique
CME : Commission Médicale d’Établissement
CMP : Centre Médico-Psychologique
CMRR : Centre Mémoire de Ressource et de Recherche
CMF : Chirurgie Maxillo-faciale
CMS : Commission Mixte Stratégie
CNR : Centre National de Référence
CNU : Conseil National des Universités
COFRAC : Comité Français d’Accréditation
CPT : Communauté Psychiatrique de Territoire
CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CRBSP : Comité de Recherche Biomédicale et Santé Publique
CRPPE : Centre de référence Régional des Pathologies Professionnelles et Environnementales

D

CUS : Clinique Universitaire du Sport
CVM : Cardio-Vasculaire et Métabolique
CVR : Clinique des Voies Respiratoires
C4U : CHU for You, point d’entrée unique pour les demandes du personnel CHU

E

DDAC-M3 : Prélèvements d’organes sur donneurs décédés après arrêt circulatoire de la catégorie III de Maastricht
DDRA : Dispositif Départemental Réactif pour Adolescent
DIM : Département d’Information Médicale
DIRPS : Dispositif Infirmier de Régulation Psychiatrique au SAMU
DNTD : Département de Néphrologie et Transplantation d’Organes
DPI : Dossier Patient Informatisé
DRH : Direction des Ressources Humaines
DSN : Direction des Services Numériques

F

EEG : ElectroEncéphaloGramme
EMH : Equipe Mobile d’Hygiène
ENM : Equipements Non Médicaux
EPASU : Equipe PAramédicalisée de Soins d’Urgence
EPS-PA : Equipe Parcours Personnes Âgées
EPST : Établissement public à caractère scientifique et technologique
ESR-R : Etablissement Sanitaire de Référence Régional

G

FIPHFP : Fonds pour l’Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
FMC : Femme Mère Couple
FMIH : Fédération Médicale Inter Hospitalière
GHRE : Grand Hôpital Régional des Enfants
GHT : Groupement Hospitalier de Territoire

H

GIRCI : Groupement Interrégional pour la Recherche Clinique et l'Innovation

GMCAO : Geste Médico-Chirurgical Assisté par Ordinateur

HAD : Hospitalisation à Domicile

HAS : Haute Autorité de Santé

H2O : Association des Hôpitaux Occitanie Ouest

HC : Hospitalisation Complète

HCERES : Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

HDJ : Hospitalisation De Jour

HDS : Hospitalisation De Semaine

HDS : Hébergeur de Données de Santé

HE : Hôpital des Enfants

HL : Hospitalisation Libre

HTP : Hospitalisation à Temps Partiel

I

I3LM : Inflammation, Infection, Immunologie, Loco-moteur

IA : Intelligence artificielle

ICOPE : Integrated Care for Older People

ICPE : Installations Classées Protection de l'Environnement

IFB : Institut Fédératif de Biologie

IHAB : Initiative Hôpital Ami des Bébés

IHU : Institut Hospitalo-Universitaire

IML : Institut Médico-Légal

IPA : Infirmier(e) en Pratique Avancée

ITSIMS : Institut toulousain de simulation en santé

IUCT-O : Institut Universitaire du Cancer de Toulouse Oncopole

L

LBM : Laboratoire de Biologie Médicale

LBMR : Laboratoire de Biologie Médicale de Référence

M

LHSS : Lits Halte Soins Santé

LMD : parcours Licence Master Doctorat

LSS : Licence Sciences pour la Santé

MCO : Médecine, chirurgie, obstétrique

MOT : Micro-Organismes et Toxines

MTI : Médicaments et Thérapie Innovante

N

NHR : Nouvel Hôpital de Rangueil

NRBC : Nucléaire, Radiologique, Biologique et Chimique

O

OCR : Oncopole Claudius Regaud

OEPV : Objectif Employeur Pro-Vélo

ORU : Observatoire Régional des Urgences

P

PAPRI Pact : Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail

PAQSS : Programme d'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins

PDV : Paule De Viguier

PEPSY : Plateforme Premier Épisode Psychotique

PIMM : Pôle d'Imagerie Médicale Mutualisée

PMOT : Prélèvements multi-organes et tissus

PPH : Promotion Professionnelle Hospitalière

PPR : Hôpital Pierre-Paul Riquet – Purpan

PRO : Pôle Patrimoine et Ressources Opérationnelles

PREFMS : Pôle Régional d'Enseignement et Formation aux Métiers de la Santé

PRS : Projet Régional de Santé

PUG : Post Urgences Gériatriques

PUP : Post Urgences Psychiatriques

Q

QVCT : Qualité de Vie et des Conditions de Travail

R

RAAC : Récupération Améliorée en Chirurgie

REB : Risques Epidémiques Biologiques

RSE : Responsabilité Sociétale et Environnementale

RU : Représentant des usagers

S

SAS : Service d'Accès aux Soins

SENS : Bâtiment de Simulation Environnementale et NeuroSensorielle

SIQO : Signe de Qualité et d'Origine

SME : Sujet en état de Mort Encéphalique

SMIT : Service des Maladies Infectieuses et Tropicales

SMR : Soins Médicaux de Réadaptation

SRPR : Soins de Rééducation Post-Réanimation

SSC : Soins Sans Consentement

SST : Service de Santé au Travail

T

TCA : Trouble du Comportement Alimentaire

TGBT : Tableau Général Basse Tension

TQHSE : Très Haute Qualité Sanitaire, Sociale et Environnementale

TVO : Temps de Vacation Offert

U

UAPED : Unité d'Accueil Pédiatrique Enfance en Danger

UAV : Unité d'Accès Vasculaire

UCOR : Unité de Chirurgie Orale et de Réhabilitation

UHBA : Unité d'Hospitalisation Brève pour Adolescents

UHCD : Unité d'Hospitalisation de Courte Durée

UHSI : Unité Hospitalière Sécurisée Interrégionale

UMJ : Unité Médico-Judiciaire

UMRs : Unités mixtes de recherche

UNV : Unité NeuroVasculaire

UPRIAS : Unité de Prévention du Risque Infectieux Associé aux Soins

URM : Bâtiment Urgences Réanimation Médecines – Purpan

USC : Unité de Surveillance Continue

USIC : Unité de Soins Intensifs Cardiologiques

USIH : Unité de Soins Intensifs d'Hématologie

USLD : Unité de Soins de Longue Durée

USIP : Unité de Soins Intensifs Polyvalents

USIR : Unité de Soins Intensifs Respiratoires

USMP : Unité Sanitaire en Milieu Pénitentiaire

UTEP : Unité Transversale d'Éducation Thérapeutique du Patient

UTO : Unité de Transplantation d'Organes

V

VLMG : Véhicule Léger de Médecine Générale



Engagés ensemble
pour votre santé











HÔTEL-DIEU SAINT-JACQUES

Siège du CHU de Toulouse
2, rue Viguerie
TSA 80 035
31 059 Toulouse cedex 9
Tél. **05 61 77 22 33**

www.chu-toulouse.fr

